

— Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort —

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 PROGRAMME DE TRAVAIL 2018



Partenariat et gouvernance _____ 4

Dimension locale _____	4
Dimensions régionale et nationale _____	5
Les instances et les membres _____	6

Rapport d'activité 2017 _____ 8

Le programme partenarial : fiches de synthèse _____	8
-----------------------------------------------------	---

<i>Enjeux territoriaux - régionaux - locaux</i> _____	8
<i>Planification & Urbanisme réglementaire</i> _____	16
<i>Socio-démographie & Habitat</i> _____	27
<i>Espace économique</i> _____	32
<i>Mobilité</i> _____	35
<i>Environnement</i> _____	38
<i>Conception urbaine</i> _____	41
<i>Animation - Diffusion - Ressources</i> _____	46

Les contrats extérieurs _____	54
-------------------------------	----

Programme de travail 2018 _____ 55

<i>Enjeux territoriaux - régionaux - locaux</i> _____	56
<i>Planification & Urbanisme réglementaire</i> _____	58
<i>Socio-démographie & Habitat</i> _____	60
<i>Espace économique</i> _____	62
<i>Mobilité</i> _____	64
<i>Environnement</i> _____	65
<i>Conception urbaine</i> _____	67
<i>Animation - Diffusion - Ressources</i> _____	68

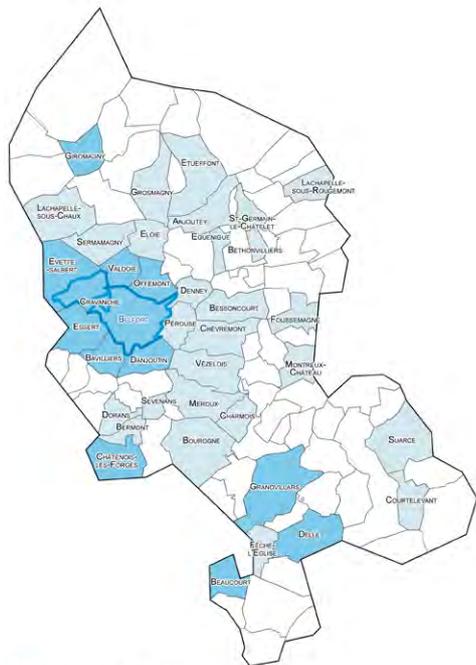
Intérêt partenarial et modalités de partage _____	70
---------------------------------------------------	----

L'équipe _____ 74

PARTENARIAT & GOUVERNANCE

DIMENSION LOCALE

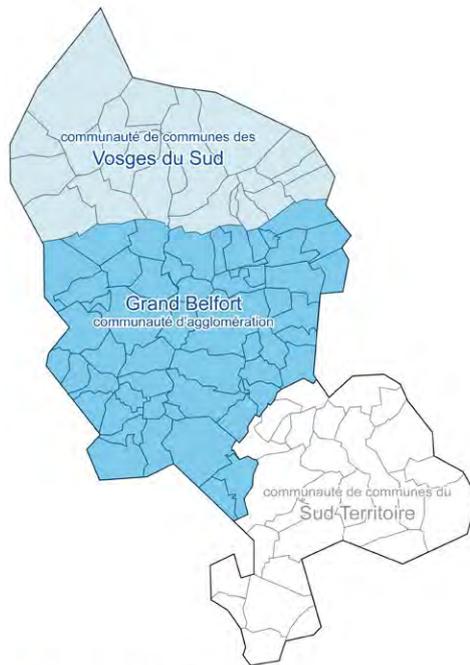
Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2017



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 hab.
- Communes membres < 2000 hab.

Fond SIG-AUTB 2018
Mars 2018

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2017



- 105 390 habitants
- 15 405 habitants

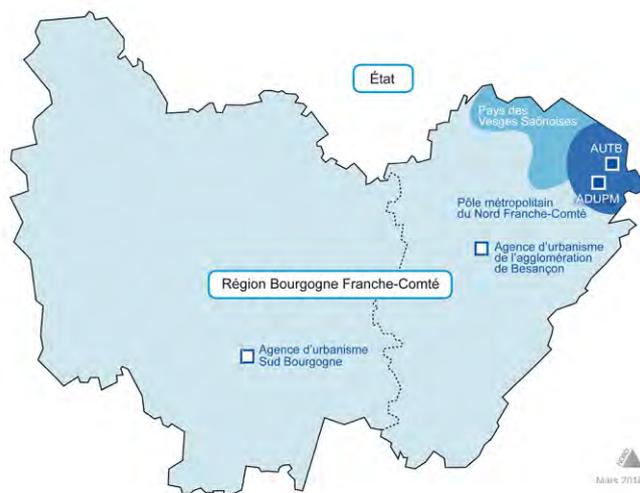
Sources : INSEE RPP 2017
Mars 2018

Les instances membres de l'AUTB en 2017



DIMENSIONS RÉGIONALE ET NATIONALE

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2017



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LES INSTANCES & LES MEMBRES

Le bureau

Président	MESLOT Damien
Vice-présidents	HERZOG Jean-Marie KOEBERLÉ Éric BONIGEN Jacques
Trésorier	PERRIN Cédric
Secrétaire	ANDERHUEBER Jean-Luc

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département	5
	Ville de Belfort	5
	Grand Belfort communauté d'agglomération	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	SMTC 90	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Communauté de communes des Vosges du Sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants 12 communes : 1 représentant/commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN - DELLE CRAVANCHE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants 26 communes : 1 représentant/commune		
	ANJOUTEY - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX - MONTREUX-CHÂTEAU PEROUSE - ST GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	26
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
TOTAL DES MEMBRES		70

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2018)

Membres de droit		20
ÉTAT	ELIZEON Sophie BONIGEN Jacques NOBLANC Gaël PESSAROSSO David BOURDOIS Arnaud	Préfète DDT 90 UDAP 90 DDFIP 90 DREAL BFC
DÉPARTEMENT 90	BOUQUET Florian IVOL Marie-Hélène ROUSSE Frédéric CHITRY-CLERC Marie-Claude DE BREZA Julie	Président Vice-Présidente Vice-Président Vice-Présidente Conseillère Départementale
VILLE DE BELFORT	MESLOT Damien HERZOG Jean-Marie VOLA Yves MENTRE Delphine LOPEZ Isabelle	Maire Adjoint Adjoint Adjointe Conseillère Municipale
GRAND BELFORT	MESLOT Damien REY Pierre BOUCARD Ian KOEBERLÉ Éric GUIOT Jacqueline	Président Vice-Président Vice-Président Conseiller Communautaire Conseillère Communautaire
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
SM SCoT	HERZOG Jean-Marie	Président
SMTc TB	GUILLEMET Bernard	Président
Conseil R. Bourgogne/FC	CLAVEQUIN Maude	Vice-Présidente Déléguée
Pôle métropolitain NFC	NORIS Jean-Louis	Vice-Président
Communes de plus de 2000 habitants*		4
BEAUCOURT	PERRIN Cédric	Maire
ESSERT	GAUME Yves	Maire
GIROMAGNY	CODDET Christian	Conseiller municipal
VALDOIE	MOUREAUX Alain	Adjoint
Communes de moins de 2000 habitants*		4
BERMONT	ROSSELOT Jean	Maire
DORANS	SCHNOEBELEN Daniel	Maire
MEROUX	MARTIN-GARCIA Chantal	Adjointe
ST GERMAIN-LE-CHÂTELET	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire
Autres organismes*		4
CIA 25/90	FLOTAT Georges	Vice-Président
CCI 90	ALBIZATI Alain	Trésorier
NEOLIA	FERRAND Jacques	Directeur Général
SODEB	CNUUDE Jean-Pierre	Président
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collègues à renouveler tous les 3 ans

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

LE PROGRAMME PARTENARIAL : FICHES DE SYNTHÈSE

Enjeux territoriaux - régionaux - locaux _____ 8

- L'engagement du SRADDET de Bourgogne Franche-Comté
- Appui au SRADDET de Bourgogne Franche-Comté
- CCVS : appui au montage du Contrat de ruralité
- Réseau régional d'observation des problématiques foncières
- Club PLUi Bourgogne Franche-Comté

Planification & Urbanisme réglementaire _____ 16

- Panorama des SCoT approuvés en Bourgogne Franche-Comté
- Animation du SCoT 90
- Bilan foncier SCoT 90 : observatoire de l'artificialisation
- AMO SCoT du Pays des Vosges Saônoises
- SCoT du Pays des Vosges Saônoises : analyse de l'artificialisation
- PLUi de la CCVS : organisation d'ateliers pour une co-construction du PADD
- Accompagner les communes dans les petites procédures
- PLU de Belfort : appui à la révision
- PLU de Belfort : élaboration d'un volet patrimonial
- PLU de Belfort : vers un nouveau 'cahier des prescriptions architecturales'

Socio-Démographie & Habitat _____ 27

- Observatoire socio-démographique
- L'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort
- Habitat et vieillissement de la population
- La répartition du parc social dans le Grand Belfort

Espace économique _____ 32

- Penser l'offre économique du Grand Belfort
- Atlas des sites à vocation d'activité

Mobilité 35

- Approche de l'accessibilité du nord du département
- Restructuration des équipements d'enseignement musical du Grand Belfort

Environnement 38

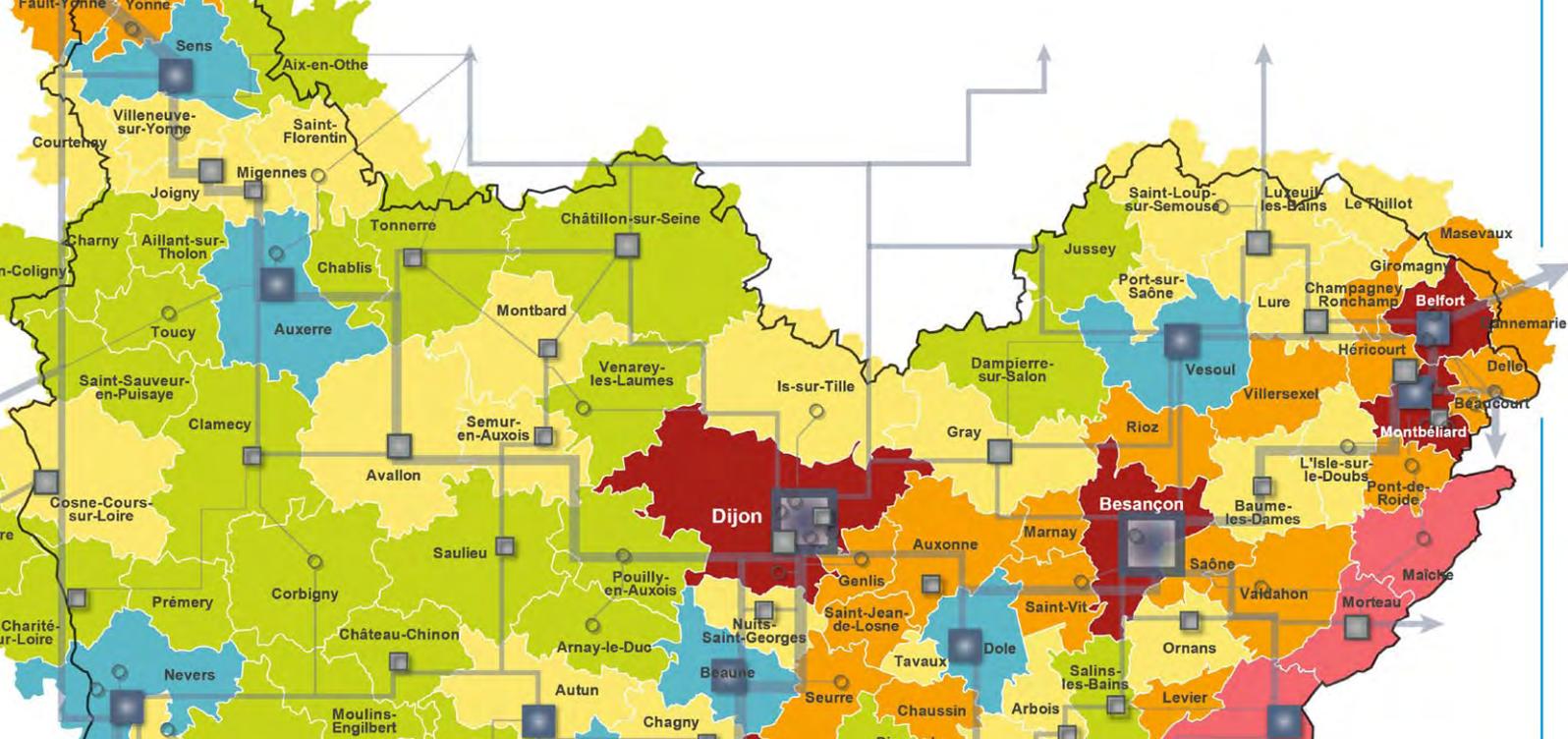
- Mise au point d'une méthode pour mesurer l'artificialisation
- L'eau valeur d'aménagement

Conception urbaine 41

- La démarche de labellisation des écoquartiers
- Projet d'urbanisation des anciens jardins ouvriers, rue Floréal à Belfort
- Projet d'urbanisation de l'ancienne caserne de pompiers Jean Moulin à Belfort

Animation - Diffusion - Ressources 46

- Exposition anniversaire 'Observer, comprendre, construire le Territoire'
- Atelier débat : le paysage des forts de la ceinture Séré de Rivières
- Participation à la 38^{ème} Rencontre FNAU
- Vers un meilleur traitement de l'information
- Le site internet autb.fr
- Les ressources photographiques en ligne
- Les archives et la documentation de l'AUTB



Enjeux territoriaux - régionaux - locaux

- L'engagement du SRADDET de Bourgogne Franche-Comté
- Appui au SRADDET de Bourgogne Franche-Comté
- CCVS : appui au montage de contrat de ruralité
- Réseau régional d'observation des problématiques foncières
- Club PLUi Bourgogne Franche-Comté



Deux temps forts pour l'engagement du SRADDET de BFC

Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

Programme partenarial 2017

Maître d'ouvrage

Région Bourgogne Franche Comté

Partenaires

Coopération transversale

ADUPM - AUDAB - AUSB - AUTB

Référent / Contact

Bruno Vidalie / contact@autb.fr

Accès

www.bourgognefranche-comte.fr



Le contexte

L'engagement du SRADDET fait suite au renouvellement des anciens SRADDT par la loi NOTRe, laquelle donne au schéma régional une nouvelle dimension, celle d'une organisation précise, prescriptible vis-à-vis des SCoT, PLUi et PNR, et aussi support de contractualisation entre les territoires.

La Région a mis en place une ingénierie d'étude associant à ses services les agences d'urbanisme et plusieurs consultants.

L'engagement public du SRADDET : Beaune, le 12 avril

La présidente de la Région a ouvert une séance publique à laquelle assistaient les représentants des territoires. Il s'agissait de marquer une nouvelle fois l'importance d'un chantier qui vise à conforter une région dont l'identité est encore jeune et à laquelle un projet est indispensable.

Les agences d'urbanisme sont intervenues pour dresser un portrait de territoire et les premières questions qu'il suscite.

Le SRADDET commence par le croisement analytique des documents existants. Ainsi il a été proposé de structurer une perspective de développement durable à partir de quatre grandes entrées :

La diversité des territoires, qui constitue une richesse à condition d'éviter un éclatement : les maillages doivent être confortés.

Le bien-être et l'épanouissement humain : donner de l'emploi et développer des services qui répondent aux nouvelles attentes.

La richesse des ressources, par l'engagement volontariste de la transition énergétique.

L'accessibilité, les échanges et les solidarités qui constituent l'indispensable ciment régional, comme le liaisonnement avec les territoires voisins.

Une table ronde a ensuite traité de plusieurs questions fondamentales : l'attractivité des territoires dans la région, les relations de complémentarité, la transition écologique et énergétique, les coopérations avec les territoires voisins.

Diversité des territoires une grande diversité et une image à construire



L'articulation avec les SCoT : Besançon, le 23 mars

Dans un cadre informel d'échange avec les SCoT, la Région a inauguré un temps de réflexion destiné à affirmer la posture d'un échange gagnant-gagnant dans la co-construction du schéma.

Par ailleurs, des ateliers animés et synthétisés par les agences d'urbanisme avaient pour but de définir concrètement les attentes des territoires, les modalités de production, la formulation des règles du schéma.

Appui au SRADDET de Bourgogne Franche-Comté

Co-construire avec les SCoT

Programme partenarial 2017

Partenaires principaux
Région / DREAL

Coopération
Agences d'urbanisme de BFC

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès public
www.scotbelfort.autb.fr



Le contexte

En synergie avec les travaux de prospective régionale, la Région s'est attachée à échanger avec les SCoT considérés comme des laboratoires locaux de planification. Une session de travail à ciblage méthodologique a été confiée aux agences d'urbanisme.

Le 6 octobre les agences co-animait le groupe de travail restreint avec les territoires de projet de la nouvelle Région pour des échanges méthodologiques sur l'élaboration du SRADDET. La matinée était consacrée à la prescriptivité des règles du schéma. Les SCoT de Besançon et Parayle-Monial ont présenté leur pédagogie de la règle négociée à travers deux questions : la limitation de l'urbanisation et le développement de la trame verte et bleue.

L'après-midi a permis d'aborder le référentiel territorial nécessaire à la construction progressive de la carte au 1/150 000^{ème}. Ce référentiel s'appuie sur une typologie des territoires de la Région, au regard des orientations du SRADDET (solidarité - ouverture - transition - attractivité). Il permettra de visualiser l'objectif de cohésion des territoires et de tester progressivement la prise en compte des objectifs du schéma, l'application de ses règles, la contractualisation avec les territoires et la programmation des politiques régionales. Il proposera également des «sous-ensembles stratégiques» pour le suivi de la mise en œuvre du schéma autour d'indicateurs territorialisés.

GRUPE RESTREINT SCoT – PLUi – PNR

Réunion du 06 octobre 2017

- Construire ensemble le référentiel territorial -



Les trois principaux chantiers

- référentiel territorial et cartographie
- prescriptivité et subsidiarité rédactionnelle
- fascicule des règles et dispositif d'évaluation

Dès les ateliers transversaux, il a été demandé aux territoires et aux différents acteurs de travailler à la fois sur les enjeux, les orientations et les engagements envisageables dans le cadre du SRADDET et en lien avec ses 12 domaines.

La première série d'ateliers a fait l'objet d'une restitution à l'occasion de l'atelier de synthèse le 14 septembre. Parallèlement les services de l'État ont transmis en juillet une note d'enjeux qui a fait l'objet d'un échange État-Région en septembre.

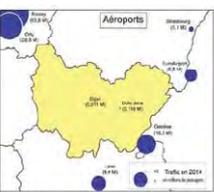
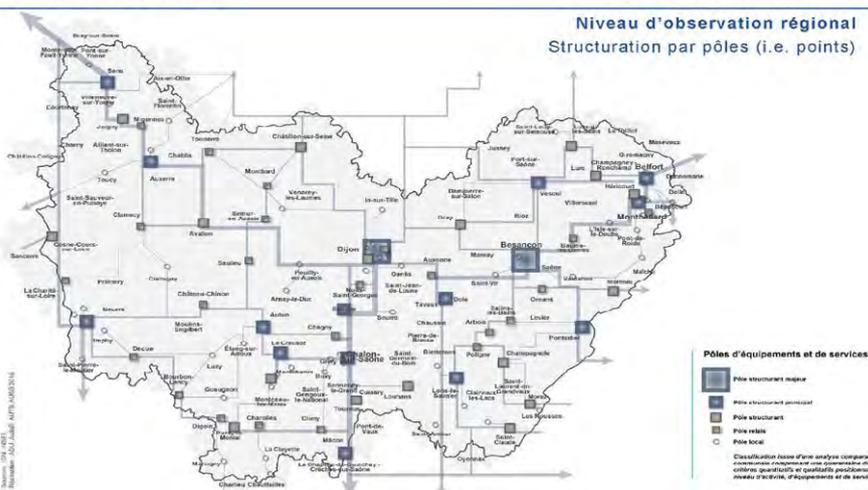
Le premier chantier identifié, celui du référentiel territorial et de la cartographie doit servir de socle pour les différentes déclinaisons thématiques. Il interpelle à la fois sur une vision d'ensemble à l'échelle de la grande région et à la fois sur son niveau de précision à l'échelle de sous-ensembles territoriaux.

Armature urbaine



Le référentiel territorial

Niveau d'observation régional
Structuration par pôles (i.e. points)



CCVS : Appui au montage de contrat de ruralité

Programme partenarial 2017

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du Sud
Réfèrent / Contact
Bruno Vidalie / contact@autb.fr



Les objectifs

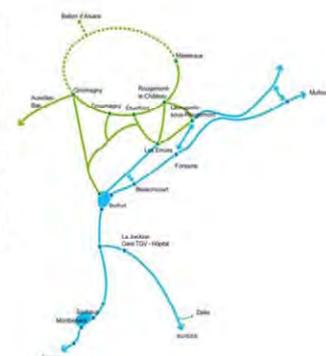
Suite à sa recomposition instaurée par le SDCI, la Communauté de communes des Vosges du Sud s'est engagée à l'élaboration d'un contrat de ruralité et a dû monter un dossier de candidature dans des délais particulièrement courts. Pour y parvenir elle s'est appuyée sur l'AUTB qui a assuré la rédaction de certains éléments et la maquette du rapport.

Le contrat de ruralité sanctionne les engagements de l'État à soutenir pour cinq ans les réalisations ayant pour but de contribuer au développement territorial. Il suppose la définition des besoins, des objectifs et des dispositifs de mise en œuvre. Validé par le CGET, il est signé par le préfet du département.

MOBILITE D'INTERDEPENDANCE

D km	Lachapelle-sa-Rougemont	Rougemont-le-C.	Esuefort	Gromagny	amplitude
Mulhouse	29	33	41	44	15
Fontaine (14,1)	8	12	16	19	11
Bessoncourt (14)	13	12	13	18	5
Belfort (13)	15	15	14	12	3
Gare TGV	27	28	25	24	4
Delle	38	38	37	35	3
Sochaux	32	34	31	29	5
Montbéliard	35	37	34	32	5

- * Avantage donné par accès A36 Fontaine (14.1) avec péage
- * Avantage donné par accès A36 Bessoncourt(14)
- * Avantage donné par transit via D83
- * Pénalisation due au transit par Belfort A36 (13)
- * Accès à Belfort ≤ 25'
- * Accès à Montbéliard ≤ 35'
- * Accès à Delle ≤ 38'
- * Accès à Mulhouse ≤ 41'



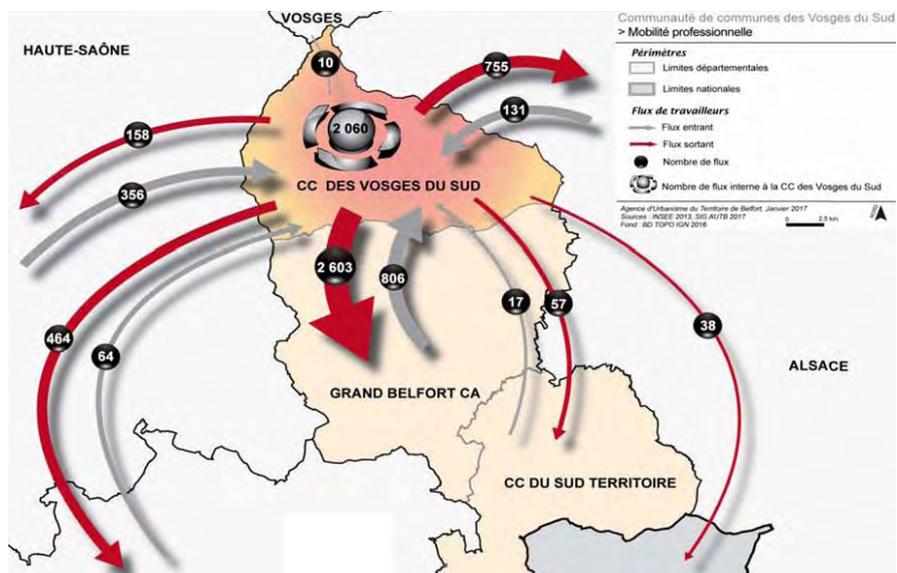
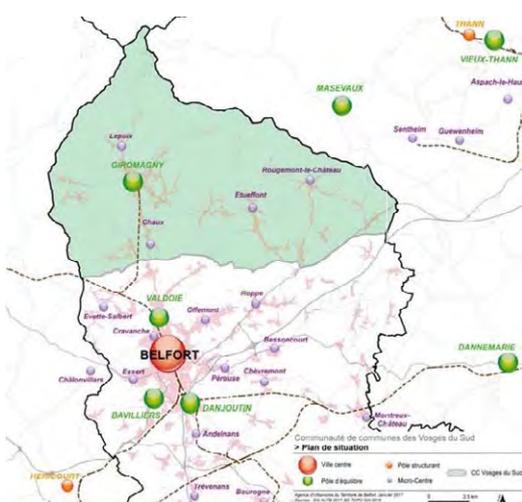
Le document contractuel

Il comporte une présentation générale de la Communauté de communes visant à identifier les axes de développement nécessaires à une action transversale.

Six thématiques ont été fixées :

- l'accès aux services publics et privés,
- la rénovation des bourgs-centres,
- l'attractivité économique et touristique,
- les mobilités et l'accessibilité,
- la transition écologique et énergétique,
- la cohésion sociale.

Pour chaque thème, un plan d'action est explicité, estimé et réparti en fonction des maîtrises d'ouvrages porteuses.



Réseau régional d'observation des problématiques foncières

Participation aux groupes de travail et au comité technique du ROCER

Programme partenarial, 2017

Partenaires

DREAL, IDEO-BFC, Région BFC

Référent / Contact

Caroline Petit/ cpetit@autb.fr



Les partenariats régionaux

L'AUTB entretient des relations avec ses partenaires régionaux (DREAL, Région BFC, IDEOBFC) qui s'inscrivent dans un contexte général d'*open data*, c'est à dire de partage des données, et par extension de partage des connaissances.

Avec les autres agences d'urbanisme régionales, elle est invitée à participer à des réflexions dans différentes thématiques et notamment concernant le foncier et la consommation d'espace.



Le comité technique du ROCER

L'AUTB fait partie du comité technique du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER).

Ce groupe se veut être un lieu d'échange et de partage, permettant d'informer et de sensibiliser les acteurs concernés mais surtout de développer les connaissances autour de la question de la consommation d'espace.

En s'additionnant aux observatoires départementaux et locaux, il met en réseau tous les acteurs, pour les accompagner et coordonner leurs démarches.

Concrètement cela passe par la présentation de diverses études relatives au sujet exposant ainsi différentes approches, mais aussi la mise à disposition de méthodes et de données, ou encore la création d'un centre de ressource.

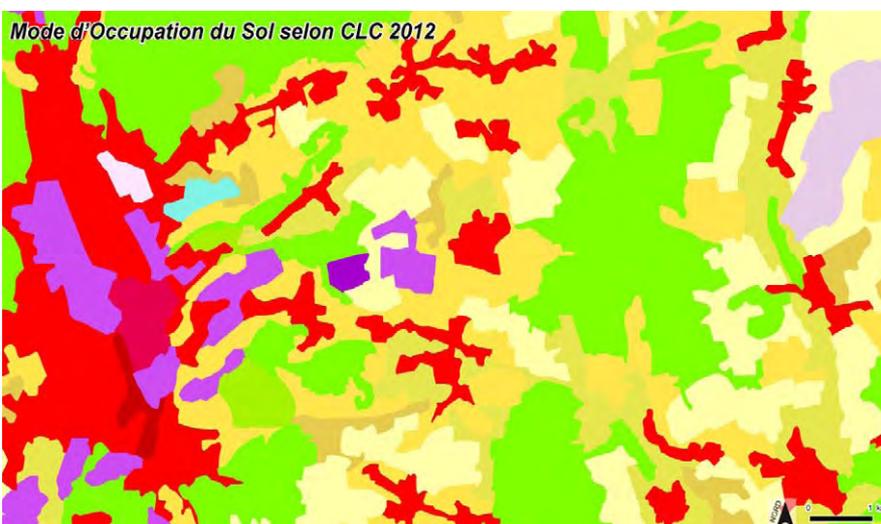
Le ROCER est à l'initiative du groupe de travail relatif à l'occupation du sol.



Le groupe de travail « Occupation du Sol »

Ce groupe se réunit périodiquement afin de travailler conjointement sur les méthodes d'élaboration d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS). Plus qu'une donnée, il s'agit de la construction d'un outil utilisable dans plusieurs thématiques.

Différents produits disponibles ont été exposés, il s'agit maintenant de choisir la méthode qui répondra le mieux aux exigences de chacun des acteurs régionaux. Le but étant de parvenir à un MOS dont l'emprise est régionale, déclinable à plusieurs échelles et reproductible sur plusieurs millésimes.



Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté

Participation à l'organisation
des différents clubs
par une équipe d'appui partenariale

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

DREAL Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires

Région Bourgogne Franche-Comté

Les DDT de la région

ADU, AUDAB, Agence Sud Bourgogne

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Un club PLUi national et des clubs PLUi territorialisés

Le Club PLUi est un réseau national piloté par le ministère du Logement et de l'Habitat durable qui a vocation à fédérer et à faire travailler ensemble des professionnels en charge de plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Les clubs territorialisés sont au nombre de 10 dont le club Bourgogne-Franche-Comté. Pour la région Franche-Comté, la première journée de sensibilisation a eu lieu en 2015 à laquelle avait participé l'ex CCHS en la personne de M. Jean-Claude Hunold.



Des journées «Club» sur un thème organisées en amont

Les journées d'échanges et de présentation sur une thématique sont organisées en amont par l'équipe d'appui territoriale.

L'équipe se rencontre à plusieurs reprises à Besançon ou à Dijon pour

- définir des sujets d'intérêts pour les collectivités ;
- organiser et planifier les clubs ;
- préparer des éléments de communication ou des enquêtes auprès des EPCI engagés dans les PLUi.



Concrètement, qu'apporte le Club....



Des **retours d'expérience** et **les bonnes pratiques** des EPCI du Club



Un **espace d'échange** et de **réflexion** à proximité de mon territoire



Une **panoplie d'outils** et de **guides méthodologiques** couvrant toutes les facettes du PLUi



Des **sources d'information** en prise directe avec l'actualité



Un accès direct à un **réseau d'experts** de l'urbanisme

Une équipe d'appui partenariale pour accompagner les EPCI engagés dans les PLUi

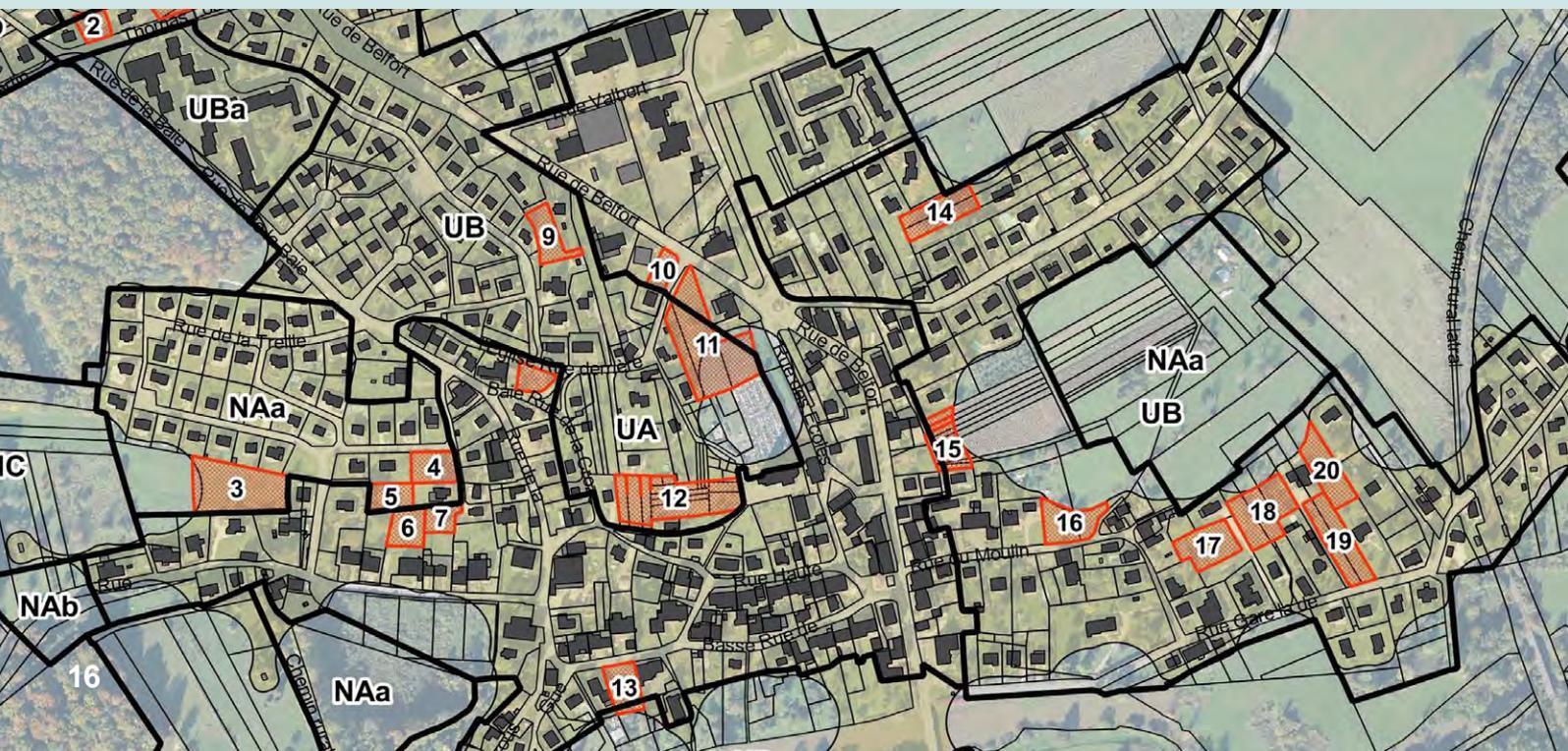
Les journées du Club PLUi de Bourgogne-Franche-Comté sont organisées par une équipe d'appui partenariale pilotée par la DREAL et composée des personnes suivantes :

- DREAL : Fabienne Perrigouard, Gilles Lemaire ;
- Région : Bertrand Courvoisier ;
- DDT de la Côte d'Or : Michel Chaillas ;
- DDT du Doubs : Geoffrey Heydorff ;
- DDT de la Nièvre : Francis Cluzel et Martine Bailly ;
- DDT de la Haute-Saône : Maria Gigandet, Xavier Curely ;
- DDT de la Saône-et-Loire : Martine Esturgie ;
- DDT du Jura : Pascal Nicot ;
- DDT de l'Yonne : Solène Piriou et Gérald Pardieu ;
- DDT du Territoire de Belfort : Sandrine Eglinger ;
- AudaB : Sophie Gauzente ADU Pays de Montbéliard : Isabelle Grivart ;
- AUTB : Anne Quenot ;
- AUSB (Sud Bourgogne) ;
- CEREMA : Laëtitia Boithias, Stéphane Lévêque.



Planification & Urbanisme réglementaire

- Panorama des SCoT approuvés en Bourgogne Franche-Comté
- Animation du SCoT 90
- Bilan foncier SCoT 90 : observatoire de l'artificialisation
- AMO SCoT du Pays des Vosges Saônoises
- SCoT du Pays des Vosges Saônoises : analyse de l'artificialisation
- PLUi de la CCVS : organisation d'ateliers pour une co-construction du PADD
- Accompagner les communes dans les petites procédures
- PLU de Belfort : appui à la révision
- PLU de Belfort : élaboration d'un volet patrimonial
- PLU de Belfort : vers un nouveau 'cahier des prescriptions architecturales'



Panorama des SCoT approuvés en Bourgogne Franche-Comté

Programme partenarial 2017

Maître d'ouvrage

DREAL

Coopération

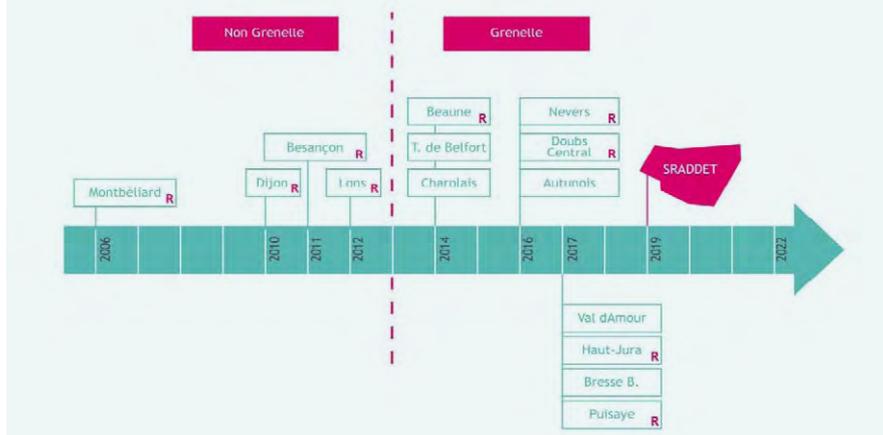
Agences d'urbanisme de BFC

Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès public

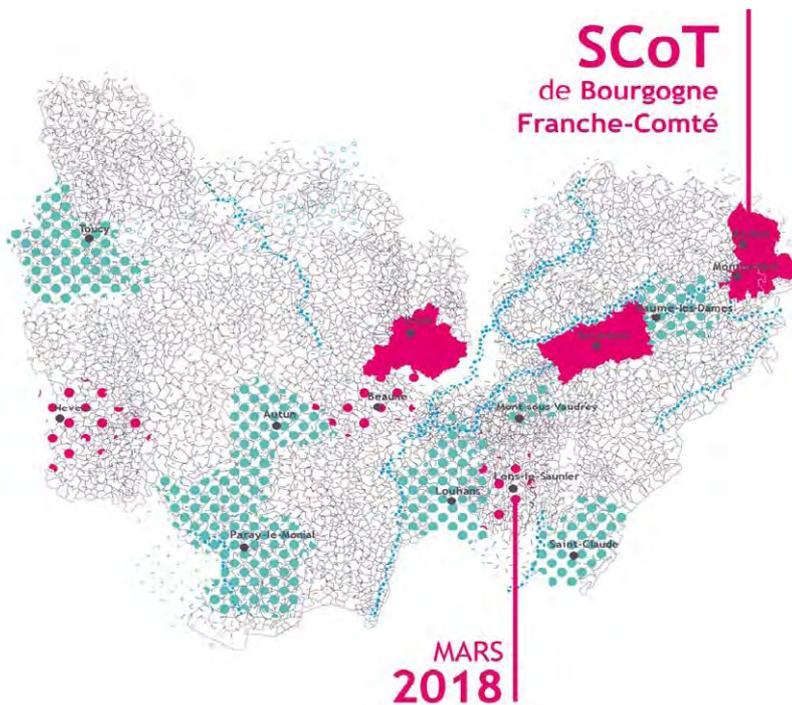
www.autb.fr



Le contexte

Il existe une expérience acquise dans les SCoT de Bourgogne Franche-Comté en matière de logique territoriale, de prospective, d'options de développement, d'engagement environnemental.

La mise en parallèle des quinze SCoT actuellement opposables permet d'étudier leurs points de convergence, la diversité des solutions orientantes mises en pratique, dans le but d'en tirer bénéfice dans la construction du SRADDET.



Un panorama des SCoT

La diversité des terrains et des époques apporte beaucoup d'informations sur la manière dont chaque structure porteuse s'est approprié – après s'être mobilisée – la question du territoire local comme bien commun assorti à une régulation commune.

Chaque SCoT est porteur d'un récit auto-produit. Cette dimension est développée dans le cadre du diagnostic et sa portée est loin d'être négligeable car elle a une indispensable fonction solidarisante qui n'est pas forcément évidente au lancement du projet.

* Des discours bien construits sur l'identité de chacun des « SCOT-territoires » Plusieurs profils identitaires : urbain et rayonnant, capitale régionale, territoire rural, montagnard, économique (industriel, serviciel, agricole)... assorti à des noms de pays fièrement répétés.

* Identité des SCoT du fait des problématiques géographiques associées à des trajectoires économiques : capitale associée à des fonctions supérieures, ville-centre dans un espace trop éloigné des moteurs métropolitains, ville moyenne et son système réticulaire, espaces compris dans un intervalle entre plusieurs villes moyennes mais disposant d'une spécificité, espaces frontaliers ou (et) limitrophes.

Le SRADDET est-il en mesure de construire l'identité des identités ?

	Diplôme	Agglomération Bourguignonne	Territoire de Belfort	Pays de Montbéliard	Grand Nevers	Cherelles Bourguignons	Bourguignons St Georges	Bresse Bourgogne	Pays Lédorien
Dates (création-arrêt-approb.)	05/2004 11/2009 11/2010	03/2004 10/2010 12/2011	2010 06/2013 02/2014	07/2003 05/2008	12/2010 04/2016 12/2016	12/2010 10/2013 03/2014	06/2009 07/2013 02/2014	10/2012 10/2016 06/2017	09/2004 ? 03/2012
Horizon	2020	2035	2020	2016	2025	2040	2030	2035	2030
Communes/EPCI	116/8	133/6	102/6	29/1	47/6	128/5	79/2	88/6	85/6
Révision engagée + neo périmètre	1	1	0	1	1	0	0	1	1
Grenelle	0	0	1	0	1	1	1	1	0
Population moyenne par commune	2613	1346	1415	4172	1962	108	835	747	614
Surface totale /km²	1121	878	609	180	984	2519	804	1378	555
Population	310 683	205 725	144 334	121 090	52 226	90 637	46 900	65 766	32 202
Densité habitant / km²	277	234	237	672	94	36	82	48	94
Tendance antérieure	+	+	+		-	-		+	+
Objectif projeté	+	+	+		-	-		+	+
Augmentation population horizon	25 000	27 000	3 600	?	5 600	4 400	3 500	11 644	?
Emploi	?	95 933	54 280	61 600	39 226	31 708	31 201	27 290	33 700
Parc logement	136 140	98 571	70 757	48 000	51 477	51 500	32 721	35 819	28 044
Logements projetés/an	2 600	1 300	650	800	360	350	280	?	175
% parc total	1,8	1,3	0,9	1,67	0,7	0,7	0,86		0,6
nb logements créés pour 1hab sup	1	1,2	1,8		0,7	2,1	1,3		
Artificialisation antérieure/an	28	?	65,5		42,7	23	52	84	?
Artificialisation antérieure logt/an	?	?	23		?	18	39	68	?
Objectif artificialisation/an	?	82	45		0	?	27	34,5	?
Objectif artificialisation logement	?	45	18		0	?	27	27	?
Artificialisation logement créé (ha)			4094						

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort 2017

Programme partenarial 2017

Maître d'ouvrage

SMSCoT

Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès public

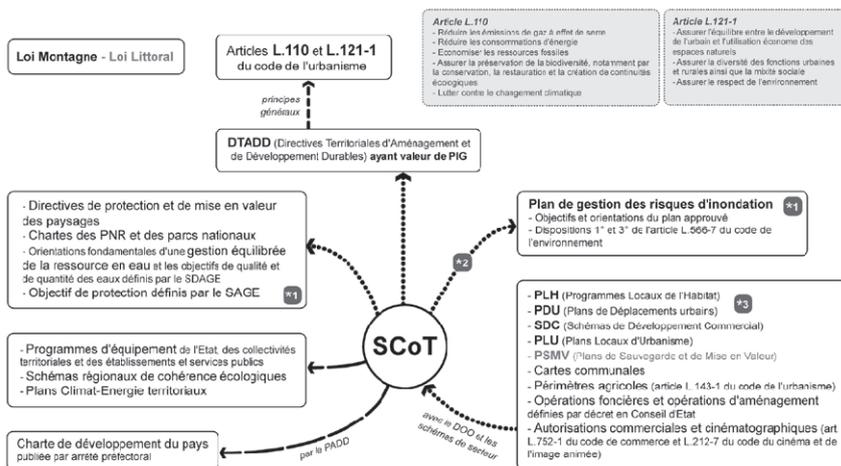
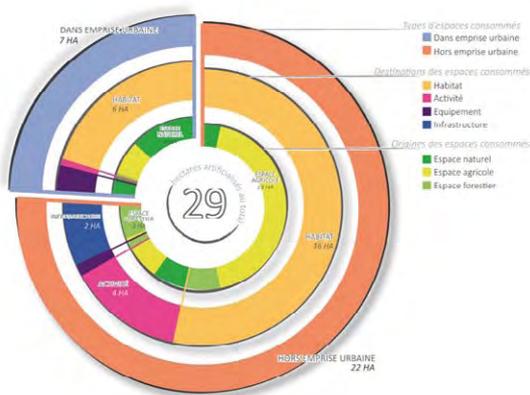
www.scotbelfort.autb.fr



Objet de l'activité

L'AUTB est la principale structure de support des activités du syndicat mixte ; ce dernier est membre de l'association. À ce titre les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparés les diverses questions sur lesquelles le SMSCoT est amené à se prononcer.

Un site internet assure une fonction d'information au public.



Les indicateurs du SCoT

2017 a donné les premiers résultats d'un travail à poursuivre sur trois ans. Ont été comparés aux estimations du SCoT, les chiffres constatés de population, d'emploi, de construction de logements, et des premières analyses d'artificialisation des sols.

Ces éléments ont été présentés en comité syndical puis en CDPENAF. Ils mettent surtout en relief l'importance du chantier qui a transformé le droit local des sols depuis cinq ans.

Que s'est-il passé en 2017 ?

Après avoir réinstallé les membres sur la base des statuts renouvelés (effet de la mise en application du SDCI et des nouvelles composantes intercommunales membres du syndicat), et donc en bon ordre de marche, le Syndicat Mixte du SCoT a tenu une activité normale :

- quatre comités syndicaux,
- deux CDAC,
- deux CDNPS,
- cinq CDPENAF,
- quinze PPA.

On retiendra particulièrement les avis sur les PLU de Vétrigne et Urcerey, la prise en considération du SDAGE, et l'engagement d'un travail sur les indicateurs du SCoT.

Le viaduc de la Savoureuse et l'hôpital Nord Franche-Comté (Observatoire photographique du paysage)



Suivi du SCoT du Territoire de Belfort

Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Programme partenarial, 2017

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
SCoT du Territoire de Belfort

Support / Format
PDF - 8 pages

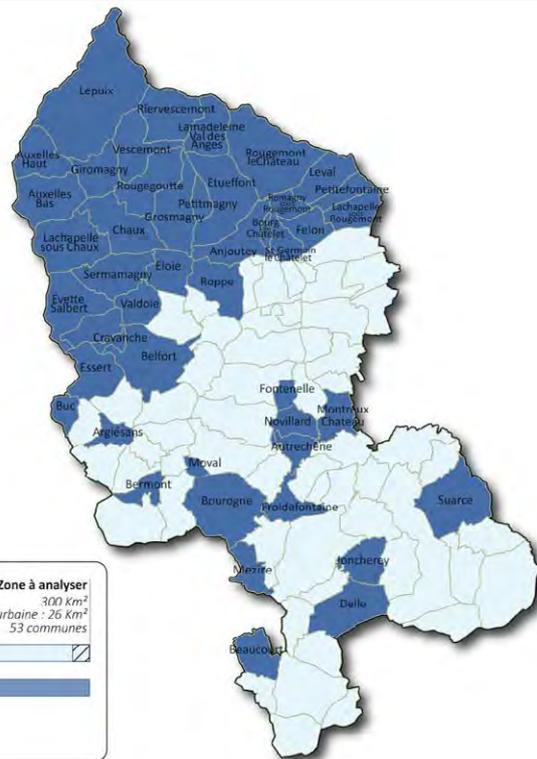
Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Accès public
www.scotbelfort.autb.fr

SCoT du Territoire de Belfort
> Mise à jour de la base de données artificialisation

- Communes pour lesquelles la réalisation du PLU(i) par l'AUTB a permis la mise à jour de la base de données artificialisation après 2013
- Communes pour lesquelles seules les données issues du bilan 2011-2013 sont disponibles

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Novembre 2017
Sources : 20176, 908



Évaluation intermédiaire 2014-2016

La consommation d'espace est un des indicateurs de suivi de l'application du SCoT, donnant lieu à des publications liées à l'observatoire de l'artificialisation.

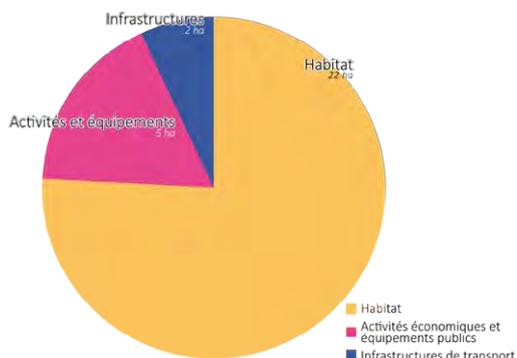
Un premier bilan, réalisé en 2015, faisait état de la période 2011-2013.

En l'absence de photographie aérienne postérieure à 2013 (non disponible au moment de la réalisation de cette étude), seules les données saisies dans le cadre de la réalisation de PLU(i) sont utilisées pour l'évaluation 2014-2016.

Ainsi, l'analyse de l'artificialisation a été réalisée pour 45 communes engagées dans l'élaboration d'un PLU(i).

Résultats généraux

Sur la moitié des communes du département, 29 hectares ont été artificialisés entre 2014 et 2016, dont 75 % hors de l'emprise urbaine. Les espaces agricoles sont majoritairement impactés, les espaces naturels et forestiers le sont moins. L'habitat, notamment individuel, est le principal poste d'artificialisation des terres.



	Habitat		Activité		Équipement		Infrastructure	
	22	4	0.8	2	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine
Espaces NAF	6	16	0.3	4	0.7	0.1	0	2
Espaces naturels et agricoles	6	14	0.2	4	0.7			0.2
Espaces forestiers		2				0.1		2

Valeurs arrondies exprimées en hectares

Conclusion

Les chiffres présentés dans cette analyse permettent de donner une tendance, mais au regard de la zone analysée par rapport au périmètre du SCoT, les chiffres obtenus sont potentiellement à multiplier par deux pour l'ensemble du territoire.

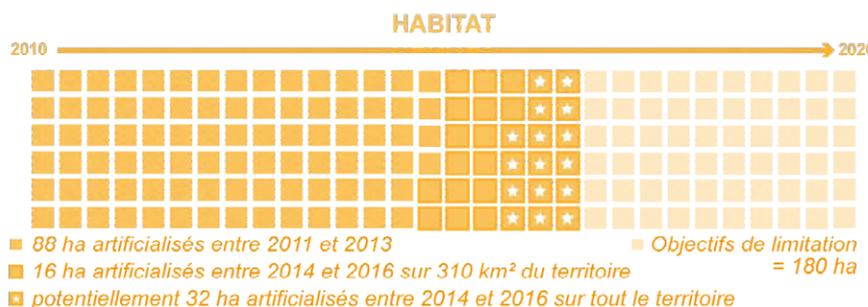
Les constats généraux sont similaires au premier bilan réalisé sur la période 2011-13. Cependant, quantitativement, la tendance semble être à la baisse.

Au regard des objectifs du SCoT

Pour la catégorie habitat, 67 % des objectifs de limitation ont été atteints. Cette catégorie est très consommatrice d'espace.

4 hectares ont été artificialisés hors de l'emprise urbaine pour des activités économiques et des équipements publics. 62 % de la réserve attribuée a potentiellement été utilisée

En revanche, pour la catégorie infrastructures de transport, 162 hectares restent disponibles, en prévision de la réalisation d'infrastructures d'envergure programmées.



SCoT du pays des Vosges Saônoises

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Programme partenarial, 2017

Maître d'ouvrage
 PETR des Vosges Saônoises
 Référent / Contact
 Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr
 Accès public
www.pays-vosges-saonoises.fr

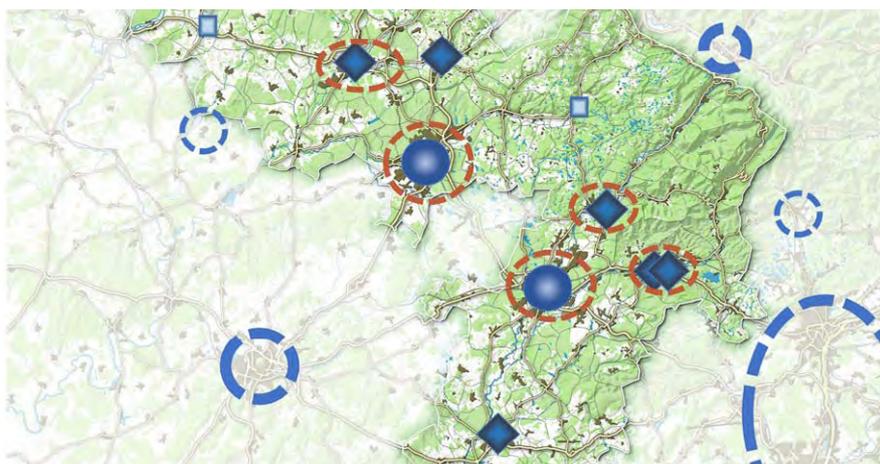


Objet

Le pays des Vosges Saônoises fédère 148 communes d'une population totale de 85 000 habitants. Les villes principales sont Lure et Luxeuil.

La compétence SCoT a été prise en 2014, mais le dispositif opérationnel s'est mis en place en 2016.

L'AUTB a été pressentie pour un appui à l'élaboration en termes de conseil et de production de certains éléments. Un partenariat a été mis en place sur la période 2016-2019.



Pôles extérieurs d'attractivité : Belfort-Montbéliard-Héricourt, Vesoul, Remiremont et Le Thillot et dans une moindre mesure Saint-Rémi Giromagny



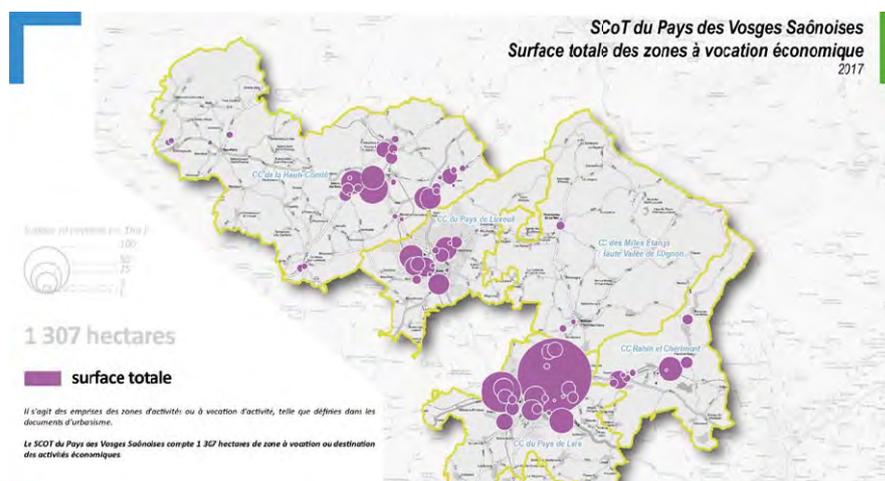
Pôles principaux : Lure et Luxeuil-les-Bains.



Bilan d'action 2017

En relation avec la chargée de mission SCoT du Pays des Vosges Saônoises, l'AUTB s'est investie principalement sur un lourd travail d'analyse de l'artificialisation (voir la fiche sur le sujet).

Par ailleurs l'AUTB s'est associée aux temps de travail internes, visant avec le groupement d'étude à préparer les orientations et les séquences de débat avec les élus et acteurs locaux. Deux temps forts ont ainsi été organisés en 2017 : le séminaire du 22 juin consacré à la prospective et celui du 16 novembre consacré aux scénarios.



SCoT Pays des Vosges Saônoises : Analyse de l'artificialisation

Résultats de l'analyse

Programme partenarial, 2017

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
SCoT Pays des Vosges Saônoises

Support / Format
PDF - 39 pages

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

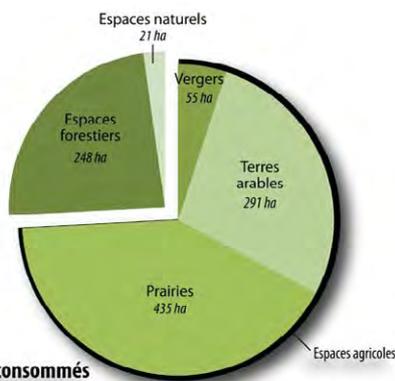
Conditions d'accès
Diffusion restreinte

Contexte de l'étude

Le rapport de présentation du SCoT doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

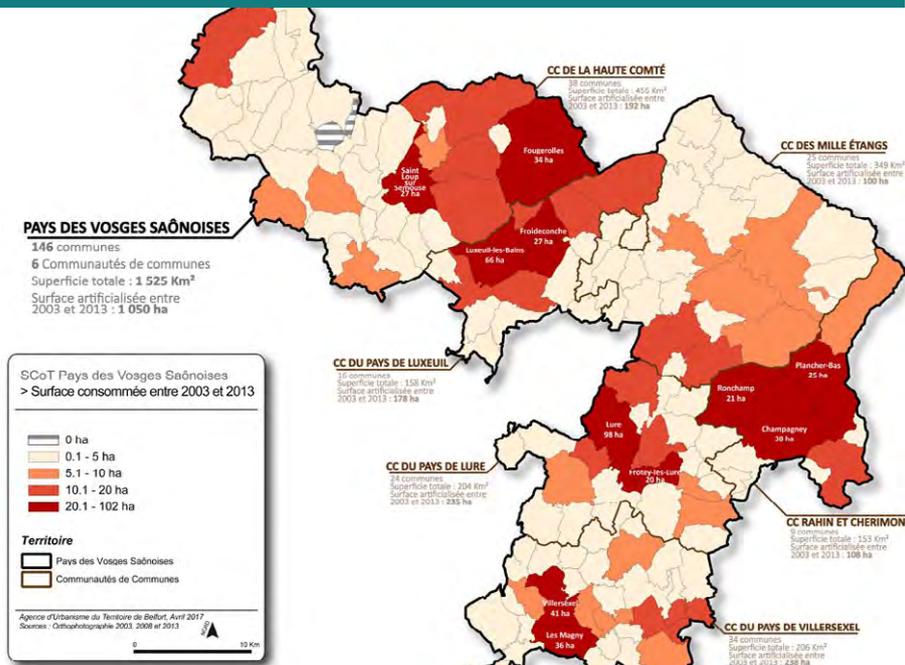
Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'AUTB réalise l'analyse de la consommation d'espaces par l'artificialisation sur le territoire du SCoT du Pays des Vosges Saônoises.

Cette étude se fait à partir de l'observation de 3 photos aériennes et d'un carroyage pour saisir les données.



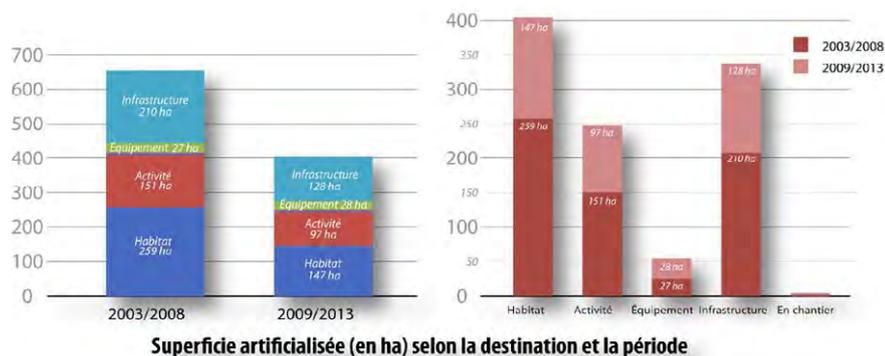
Exemples

- Les carrières créées ou agrandies consomment, sur la période, 30 hectares.
- Les bâtiments agricoles consomment 51 ha.
- La LGV qui traverse le Sud du territoire, consomme 90 ha, soit 9 % de la consommation totale.
- Les constructions d'infrastructures sont des opérations exceptionnelles mais très consommatrices d'espaces : contournements 68 ha, routes forestières 38 ha, autres infrastructures routières 124 ha.



Résultats généraux

La surface totale consommée par l'artificialisation, entre 2003 et 2013, est de 1 050 ha, soit 14 % de la superficie de la tache urbaine. Certaines communes sont plus touchées que d'autres, des gradients se dessinent alors des pôles vers les communes les plus périphériques.

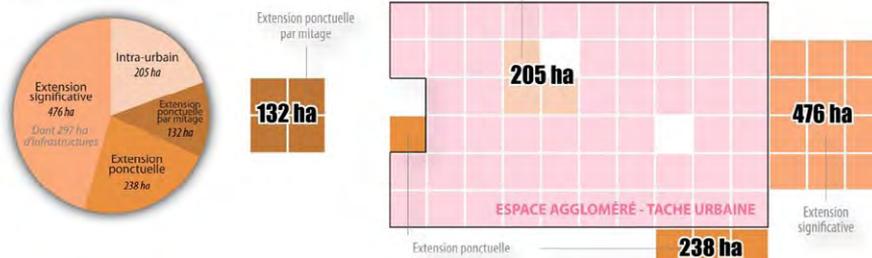


Un ralentissement de la consommation d'espace est notable sur la période 2009-2013. Cependant, les proportions des destinations des sols artificialisés restent identiques pour les deux périodes étudiées : l'habitat individuel, principale destination, suivi par les infrastructures et les activités.

Une grande part de l'artificialisation s'est faite hors de la tache urbaine.

75 % des espaces consommés sont des terres agricoles. L'habitat et les activités consomment plutôt des prairies, alors que les infrastructures consomment surtout des espaces forestiers.

TYPES D'ARTIFICIALISATION



PLUi de la CCVS : Organisation d'ateliers pour une co-construction du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, étape d'élaboration du PLUi

Programme partenarial 2017

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du Sud
Réfèrent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Les objectifs

Afin de co-construire les orientations du PADD, un travail collectif est organisé autour de thèmes ouverts à l'ensemble des élus des 22 communes, aux acteurs socio-professionnels locaux, aux services et aux associations.

L'objectif est d'enrichir le projet de territoire avec une meilleure connaissance des besoins spécifiques territoriaux ou sectoriels. Ces ateliers sont une occasion majeure de créer un dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux et d'améliorer la connaissance mutuelle des 22 communes.

La finalité des ateliers consiste à proposer au Comité de Pilotage des orientations et de les spatialiser dans l'optique d'un PADD partagé.

Les thèmes des ateliers

Sur la base des enjeux identifiés à l'issue du diagnostic, 9 thématiques sont traitées au travers de questions ciblées, faisant l'objet d'une fiche et d'éléments transmis aux participants.

Deux ateliers par thématique sont organisés, ce sont donc 18 ateliers mis en place sur 4 mois (septembre à décembre 2017).

Acteurs socio-professionnels présents aux différents groupes de travail

Logement	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / DDT • Territoire Habitat / EPF / Ste Atchoum 	Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / DDT 90 / CD90 • SMTC / Vclowygènc / Sté Atchoum / BEJ / CSCHS
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / CD90 / UDAP 90 • Ass. Fort Dorsner / Groupe d'études archéologiques 	Equipements et services	<ul style="list-style-type: none"> • (absence de PPA) • Service scolaire de la CCVS • CSCHS / Syndicat de la piscine d'Etueffont
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV • SMIBA / Maison du tourisme 	Eau	<ul style="list-style-type: none"> • DDT 90 • Service technique de la CCVS • Syndicat des eaux de la St Nicolas / EPTB Saône-Doubs
Economie Lieux d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / DDT 90 • CCI / Chambre des Métiers • Rencontre avec ADNFC hors atelier 	Agriculture et forêt / Paysages	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / DDT 90 / CD90 • Chambre d'Agriculture / CRPF / FNE 90 / Ecoscop
Economie Nouvelles filières	<ul style="list-style-type: none"> • PNRBV / DDT 90 • CRPF / Chambre d'agriculture / Ass. Communes forestières / CDFOR / CCI / Chambre des Métiers / 		

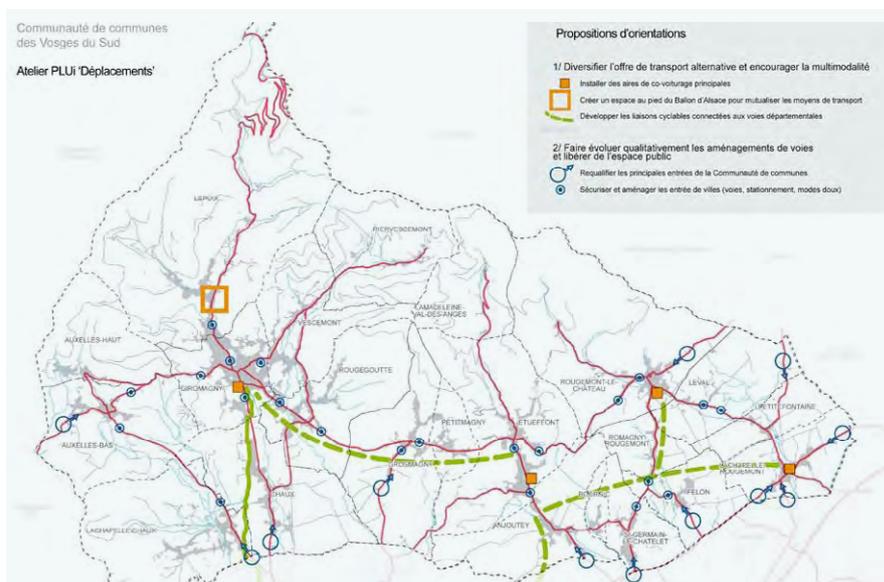
Participation et résultats

Chaque atelier est porté par un réfèrent, élu issu du COPIL. Aidé de l'AUTB pour la réalisation des documents et des questionnements, l'élu-réfèrent assure la synthèse et la présentation des orientations au COPIL.

La participation aux ateliers a été variable : on a compté entre 4 et 13 personnes au niveau des élus et entre 3 et 9 acteurs locaux représentés parfois par plusieurs personnes.

Les échanges ont été riches et productifs, permettant de proposer des pistes d'orientations et d'actions pragmatiques, favorisant un projet territorial ciblé sur les enjeux des Vosges du Sud.

Les élus référents ont présenté le résultat des ces ateliers lors de deux COPIL (novembre 2017 et janvier 2018), rassemblant les représentants des 22 communes.



Accompagner les communes dans les « petites procédures » d'urbanisme

Révision allégée
Mise en compatibilité
Modification
Modification simplifiée
Mise à jour
Abrogation

Programme partenarial, 2017

Maîtres d'ouvrage

Communes du Territoire de Belfort adhérentes

Référent / Contact

Anne-Sophie Peureux / aspeureux@autb.fr



L'impossible stabilité des PLU

La sécurité juridique implique que les PLU ne puissent être changés trop souvent et trop facilement une fois qu'ils ont été approuvés. À l'inverse, comme le disait A. Givaudan, ancien directeur de l'urbanisme au Ministère de l'Équipement, il faut qu'un document d'urbanisme « vive ».

Il est nécessaire que la règle puisse prendre en compte les évolutions de la politique urbaine et les nouvelles priorités, qui peuvent être successivement l'emploi, l'environnement, l'énergie, le numérique, etc.

Mener à bien les « petites procédures » en parallèle de l'élaboration du PLUi

Au cours de l'année 2017, dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), l'AUTB a assisté trois communes dans l'adaptation de leur document d'urbanisme.

Les trois procédures ont concerné des PLU 'non Grenelle'.

Hormis la commune de Rougemont-le-Château, où la modification simplifiée du PLU a concerné la réalisation d'un équipement public, l'accueil d'une nouvelle caserne des pompiers, par un changement de règles relatives à l'aspect extérieur des constructions, les adaptations dans les deux autres communes ont trait à des sujets régulièrement évoqués dans les PLU.

À Etueffont, il s'est agi des pentes de toiture, souvent trop restrictives dans les documents d'urbanisme actuels, avec l'interdiction des toitures-terrasses et des toits à quatre pans. Le règlement de cette commune a donc été adapté pour élargir le panel des choix en la matière.

À Saint-Germain-le-Châtelet, l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile en zone N, dans un espace boisé classé (EBC) a nécessité l'engagement d'une procédure de mise en compatibilité du PLU.

Pour permettre le déploiement des communications numériques sur leurs territoires ruraux, les élus sont prêts à adapter leur documents de planification.



L'enjeu environnemental au cœur des procédures d'évolution des documents d'urbanisme : l'allongement des délais de procédure

« Je peux supprimer la protection de ce boisement puisque je vais y installer une antenne de téléphonie »... ou encore « je peux supprimer ce corridor écologique puisque je vais construire des éoliennes à la place »... C'est certainement parce que le compromis n'est pas toujours facile à comprendre que le législateur a renforcé au fil des ans l'intégration de l'environnement dans le processus d'élaboration du projet de PLU, et ce dès la phase amont.

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments. L'évaluation environnementale doit être proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée ; à l'importance et à la nature des travaux, ouvrages ou interventions ; à leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine.

Si la modification simplifiée des PLU échappe le plus souvent à la procédure d'évaluation environnementale (précédée parfois d'une demande dite 'au cas par cas') car elle présente peu d'impact en termes environnemental, il n'en est pas de même des autres procédures.

C'est ainsi que le dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint-Germain-le-Châtelet avec une déclaration de projet a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) pendant un délai de trois mois avant de pouvoir être soumis à enquête publique.

Élaboration d'un volet patrimonial pour la révision du PLU de Belfort

Le sujet du patrimoine, développé et intégré dans le PLU en cours de révision

Programme partenarial 2017

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

Ville de Belfort - Service Urbanisme

Référent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation publique dès l'enquête publique (site internet, exemplaire papier)



1/ Un travail de terrain

Initiée à l'origine par un constat de renouvellement mal maîtrisé du tissu urbain de faubourg, donnant lieu à quelques stages étudiants, la problématique de ce patrimoine bâti est retenue dans le cadre de la révision du PLU. Sur cette base, une relecture de la ville par de nouvelles observations de terrain a permis d'identifier certains bâtiments, mais aussi d'éveiller à d'autres sujets. L'éventail du patrimoine bâti s'est alors élargi, allant jusqu'au patrimoine non-bâti.



2/ Un inventaire classifié

Le relevé de terrain aboutit à un inventaire photographique et cartographique, puis à une classification en plusieurs catégories de bâtiments, d'ensembles urbains homogènes, d'arbres remarquables et de points de vue caractéristiques marquants (patrimoine non-bâti participant au patrimoine paysager constituant l'image de la ville).

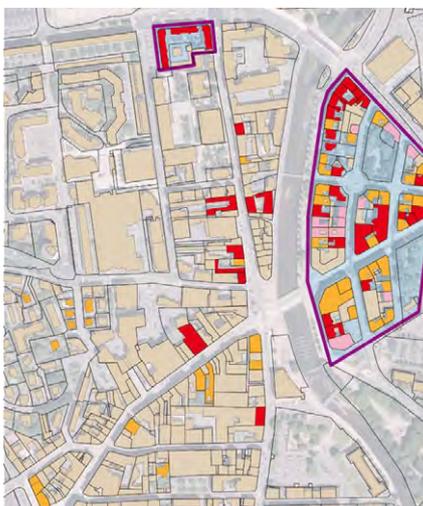
Le patrimoine identifié comme étant de grande valeur fait l'objet d'un inventaire renseigné et illustré. Le principe initial de fiches type Mérimée est abandonné au profit d'une forme plus compacte et adaptée au PLU : outre un repérage cartographique, un inventaire-tableau comporte illustrations et renseignements informatifs, descriptifs et argumentaire, ceci pour les premiers niveaux d'intérêt du patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine végétal remarquable et les vues caractéristiques.

Ce travail est le fruit d'une coopération entre l'AUTB et le service Urbanisme de la Ville de Belfort, qui est ensuite partagé et débattu en groupe de travail des élus lié au PLU, dans lequel sont invités le service Espaces Verts et l'UDAP.

3/ Un règlement adapté

L'inventaire patrimonial devient une base de connaissance et de justification aux prescriptions définies par la suite. Cet aspect réglementaire engagé en 2016 s'est poursuivi jusque fin 2017 après de nombreux échanges de travail visant à ajuster les mesures et adapter leur formulation. Deux grands principes sont retenus :

- Le patrimoine courant et de moindre valeur est traité via les règles générales du PLU portant sur les caractéristiques architecturales et urbaines.
- Le patrimoine des catégories de valeurs supérieures fait l'objet de règles spécifiques visant à préserver, voire rétablir, ses caractéristiques particulières (volume, détails de façade...). Ces règles sont cumulatives aux autres et s'imposent quelle que soit la zone du PLU.



PLU de Belfort : Vers un nouveau « Cahier des prescriptions architecturales »

Refonte et enrichissement d'une pièce maîtresse du PLU, dans le cadre de sa révision

Programme partenarial 2017

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ville de Belfort - Service Urbanisme

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

Conditions d'accès
Consultation publique dès l'enquête publique
(site internet, exemplaire papier)



1/ Une partie essentielle du règlement

Le long travail de révision du PLU de Belfort s'est poursuivi en 2017 en se concentrant notamment sur la refonte du CPA. Dans l'ancien PLU encore en vigueur, il s'agit d'un document qui constitue une extension au règlement des différentes zones, spécifique aux règles et recommandations en matière d'apparence des constructions. Il est donc essentiel non seulement au moment d'une nouvelle édification, mais aussi au quotidien pour tous travaux pouvant modifier ce que l'on voit d'une construction existante.

Belfort - proposition nouvelle nuancier 2017
gamme des Gris colorés

G1	G2	G3	G4	G5
G6	G7	G8	G9	G10
G11	G12	G13	G14	G15
G16	G17	G18	G19	G20
G21	G22	G23	G24	G25

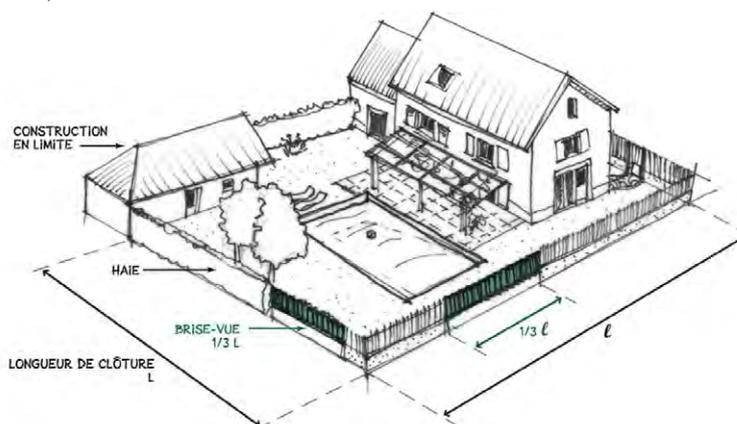
2/ Un document enrichi

Le nouveau document, par rapport à l'actuel, vise à être approfondi, plus illustré et plus clair. Plus que sur de nouvelles règles (bien qu'il y en ait quelques unes), sa nouveauté repose avant tout sur l'approche de son contenu. L'ensemble est restructuré selon une logique de présentation plus évidente. Des formulations sont corrigées, et des explications ou définitions ajoutées pour limiter le risque d'interprétation. De nouvelles illustrations viennent éclairer des prescriptions, en tant qu'exemples ou règle. Enfin des thèmes sont développés et adaptés aux attentes actuelles (les couleurs des façades par exemple) et de nouvelles rubriques créées, à l'exemple de ce qui concerne le patrimoine.

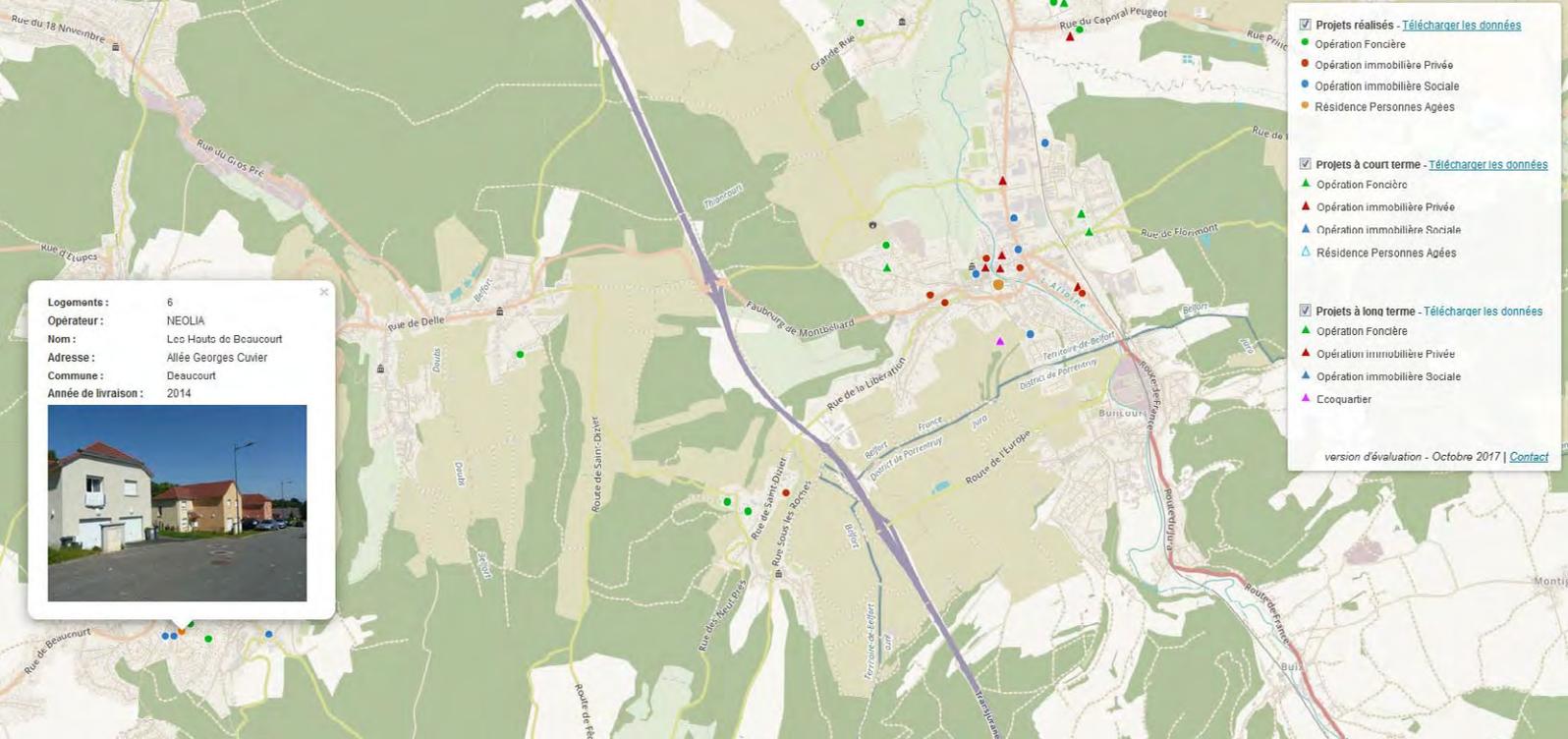
3/ Un nouvel accent sur le patrimoine

Le patrimoine est un des thèmes développé dans le cadre du nouveau PLU, et à ce titre, il bénéficie de prescriptions qui lui sont propres. Cela permet d'apporter plus de nuances par exemple entre des constructions contemporaines et d'anciens bâtiments présentant des caractéristiques patrimoniales, et pouvoir leur appliquer ainsi des règles plus adéquates pour chacun des cas. La partie traitant du patrimoine s'appuie sur un inventaire détaillé et illustré des éléments belfortains concernés (les plus essentiels issus d'un état des lieux plus large). Enfin, une distinction est faite entre différentes natures de patrimoine, pour lesquelles une réflexion spécifique a été développée : vues significatives, arbres remarquables, villas, immeubles et bâtiments industriels ou artisanaux remarquables et ensembles urbains. Chacune des prescriptions élaborées a pour objectif de préserver ce qui est jugé valorisant pour la ville et les quartiers, et d'orienter sur ce qui peut être fait ou ne doit pas être fait sur ces éléments inventoriés.

L'ensemble du travail a été construit avec une implication mutuelle forte de l'AUTB, du service Urbanisme de la Ville et de l'UDAP 90*.



* Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Territoire de Belfort, service de l'État dirigé par l'Architecte des Bâtiments de France.



Socio-démographie & Habitat

- Observatoire socio-démographique
- L'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort
- Habitat et vieillissement de la population
- La répartition du parc social dans le Grand Belfort



Observatoire socio-démographique

Analyse des données socio-démographiques

Programme partenarial, 2017

Partenaires

INSEE, DREAL, Grand Belfort, Ville de Belfort

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

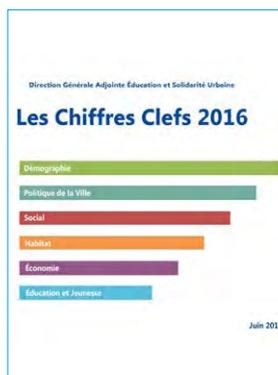
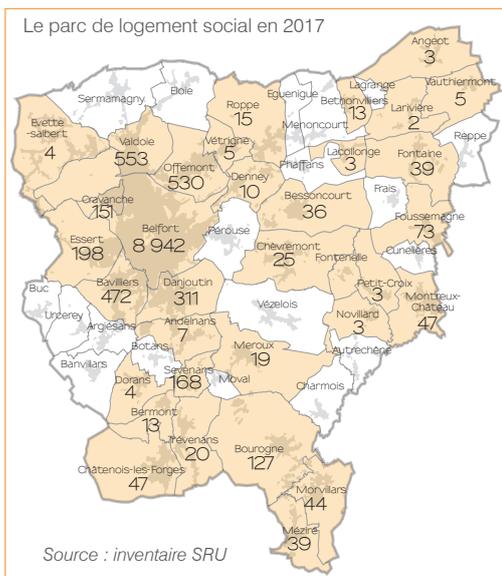
téléchargeable sur www.autb.fr



Objectif de l'activité

Les évolutions socio-démographiques locales sont l'objet d'un suivi permanent des données INSEE et autres sources et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées).

Ces éléments donnent lieu à des publications et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.



Les documents réalisés et les contributions

- Les populations légales 2014 : un document de 4 pages dans lequel l'AUTB fait le point sur les résultats des populations légales.
- Les Indicateurs de l'Habitat du Grand Belfort : un fascicule de 8 pages contenant les principaux indicateurs de l'habitat.
- Les Chiffres Clefs du Grand Belfort, avec en première partie des chiffres sur plusieurs thématiques (démographie, habitat, politique de la ville, social, économie, éducation-jeunesse) et des comparatifs (25 agglomérations françaises), et en seconde partie des chiffres d'activités 2016 de la Direction Générale Adjointe de l'Éducation et de la Solidarité Urbaine.
- La Carte scolaire de la Ville de Belfort, avec les prévisions d'effectifs scolaires.
- Une mise à disposition continue de données, analyses (graphiques, tableaux, cartes) pour les partenaires.

Les perspectives

En 2018, un portrait de territoire du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté sera réalisé avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

Avec le Conseil Départemental et la Préfecture, l'AUTB va participer à l'élaboration du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics).

De plus, les documents réalisés en 2017 seront reproduits au cours de l'année 2018.



Écoles maternelles	Prévision avec TAP (a)	Constat IA (b)	Différence (a-b)	Pourcentage (a-b)
Raymond AUBERT	108	110	+ 2	1.85%
CHAI EAUDIN	79	76	- 3	-3.86%
Jean JAURÈS	75	70	- 5	-6.67%
Pierre DREYFUS-SCHMIDT	129	132	+ 3	2.33%
Louis PERGAUD	97	104	+ 7	7.22%
HUBERT METZGER	135	141	+ 6	4.44%
Martin LUTHER KING	139	137	- 2	-1.44%
HUBERT METZGER	115	125	+ 10	8.70%
Victor HUGO	148	155	+ 7	4.70%
Sous total secteur IEN BI	1023	1040	+ 17	1.66%
Louis ARAGON	160	150	- 10	-6.25%
Emile GEHANT	79	77	- 2	-2.53%
Victor SCHÖLCHER	117	108	- 9	-7.69%
Pauline KERGOMARD	103	94	- 9	-8.74%
Sous total secteur IEN BI	259	257	- 2	-0.77%
Louis ARAGON	72	73	+ 1	1.39%
Antoine de SAINT-EXUPÉRY	86	83	- 3	-3.37%
Frédéric Auguste BARTHOLDI	92	88	- 4	-4.35%
Sous total secteur IEN BI	252	252	0	0%
Total	1714	1677	- 37	-2.16%

L'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort

Recensement des opérations livrées et en projet, de 3 lots et plus

Programme partenarial, 2017

Partenaires

Communes, opérateurs privés, bailleurs sociaux

Support / Format

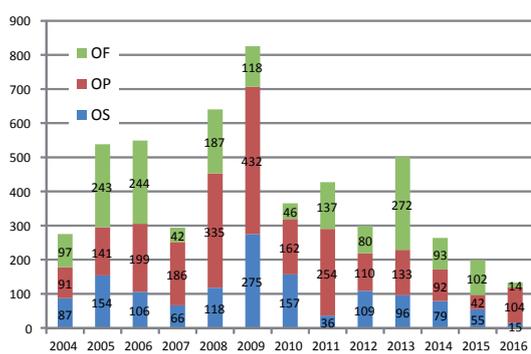
PDF en format A4

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr



Les opérations livrées depuis 2004

Contenu de l'étude

Ont été recensées et étudiées :

- les opérations de logements collectifs et les opérations de création de logements individuels (hors individuel diffus), publiques et privées, livrées au 1^{er} janvier 2017. Sont pris en compte dans la production de logements : les logements neufs et les réhabilitations privées ou publiques, créatrices de nouveaux logements. Seules les opérations de 3 logements et plus sont ici prises en compte.

- les opérations de lotissement ou de ZAC mises en vente en 2016. Seules les opérations foncières de 3 lots et plus ont été prises en compte. Les opérations de taille inférieure sont généralement le fait d'une division parcellaire réalisée par des particuliers.

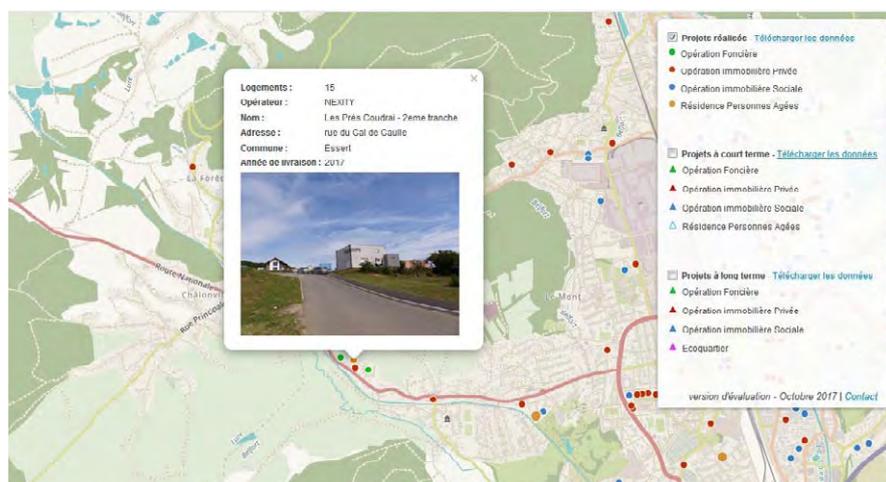
- les opérations immobilières et foncières en projet, dont la livraison est prévue pour 2017 ou les années suivantes.

Contexte et objectif de l'étude

Depuis 2004, ce travail d'enquête auprès des acteurs de l'immobilier a pour objectif de disposer d'une vision générale de l'activité immobilière et foncière à l'échelle du département. Il consiste en un recensement et un recueil d'informations des opérations de création de logements ou de lots de terrains à bâtir livrés au 01/01/2017, ainsi qu'un repérage exhaustif des projets à venir.

Cette année, une version en ligne du suivi de l'activité immobilière est disponible, ce qui facilitera la mise à jour et constituera une véritable veille continue :

www.autb.fr/habitat/actimmo2017/index.html



Ce qu'il faut retenir

2016 enregistre le volume le plus bas depuis 2004. La presque totalité des logements issus des opérations de 3 logements et plus sont situés dans le Grand Belfort, soit 92%. À Belfort c'est l'opération d'Immoorecht de 24 logements rue Philippe Grille qui a été mise sur le marché en 2016. Dans le reste du département, seuls 2 opérations sociales et un lotissement communal de 4 parcelles ont été livrés.

À court terme (2017-2018) 139 logements privés sont prévus, dont les 4/5 dans le Grand Belfort. L'opération la plus importante à venir est celle d'Atik les « Jardins du Mont » (34 logements).

35 logements sociaux sont prévus dans l'agglomération d'ici la fin de l'année 2018, tous issus d'opérations du bailleur social Territoire habitat.

Près de 195 parcelles pour 14 opérations de 3 lots ou plus devraient être livrées avant la fin de l'année 2018. Seule une opération foncière de 16 parcelles est prévue hors Grand Belfort, à St Germain le Chatelet, conduite par un particulier.



Habitat et vieillissement de la population

État des lieux et principaux enjeux

Programme partenarial, 2017

Partenaire

Grand Belfort

Support / Format

A4 it relié / PDF - 15 pages

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr



La thématique

L'accroissement de l'espérance de vie et l'arrivée massive en retraite des « baby-boomers », accélèrent le processus de vieillissement de la population. C'est l'un des enjeux principaux auxquels les acteurs territoriaux seront confrontés les prochaines années.

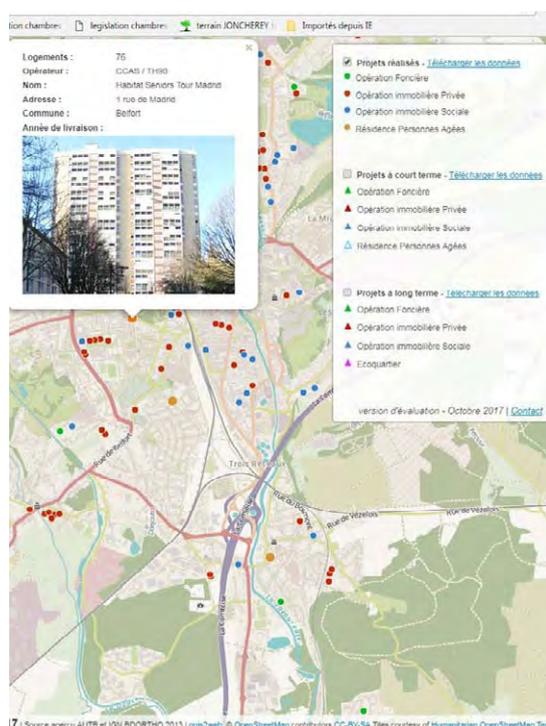
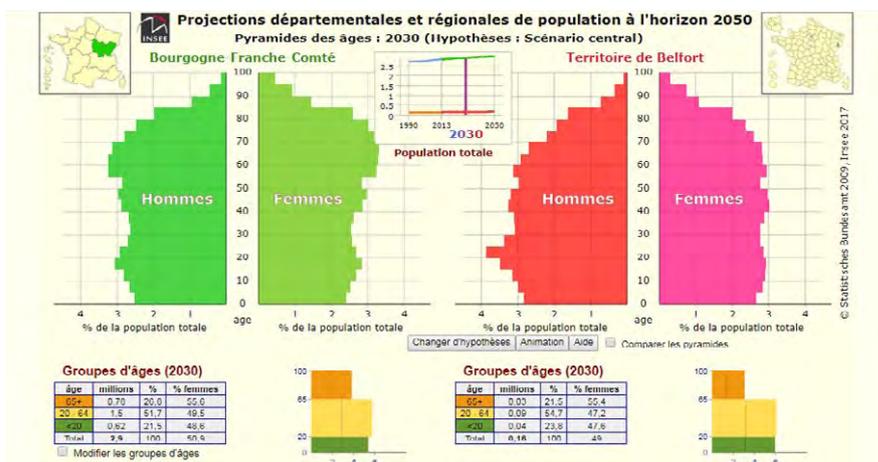
Grand Belfort s'est doté d'un Observatoire de l'Habitat depuis 2016 qui est mis en œuvre par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort. Une nouvelle étude spécifique au vieillissement vient enrichir cet Observatoire.

Une présentation a été effectuée lors des deuxièmes Rencontres des Acteurs de l'Habitat, qui se sont déroulées le 19 octobre, pour poser le contexte local en matière de démographie et de l'offre en habitat pour les personnes âgées.

Contenu de l'étude

Dans un premier temps il s'agit de définir ce qu'on entend par personnes âgées... à commencer par cerner cette tranche d'âge. Cette catégorie ne constitue pas un groupe homogène, puisqu'elle recouvre 4 décennies et a des comportements et des profils différents... dont les besoins varient.

En 2014, près d'1 personne sur 6 a plus de 65 ans dans le Territoire de Belfort, soit 20 000 habitants. Mais selon les projections de l'Insee, en 2030, cette tranche d'âge représentera 1 personne sur 5 (soit 30 000 habitants) pour atteindre un quart de la population du Territoire de Belfort en 2050, avec 40 000 habitants.



Cette demi-journée consacrée aux acteurs de l'habitat était l'occasion de présenter la nouvelle version du suivi de l'activité immobilière, enquête qui recense, depuis 2004, les opérations immobilières et foncières du Territoire de Belfort. En effet, pour faciliter la mise à jour et effectuer une véritable veille continue, une version en ligne est désormais disponible : www.autb.fr/habitat/actimmo2017/index.html

À l'occasion de ces Rencontres, les résidences pour personnes âgées ont également été géolocalisées. Elles sont au nombre de 9 et regroupent 320 logements dont 227 sont situés dans l'agglomération du Grand Belfort.



La répartition du parc social dans le Grand Belfort

Géolocalisation des opérations sociales

Programme partenarial, 2017

Partenaires

Grand Belfort, bailleurs sociaux, DDT 90

Support / Format

PDF en format A4

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Accès

téléchargeable sur www.autb.fr



Pourquoi géolocaliser le parc social

La diffusion des logements sociaux à travers le territoire participe à la mise en œuvre d'une mixité d'habitat et de population. Rendre cette politique plus lisible et croiser cette information avec d'autres éléments géographiques devient de plus en plus nécessaire. Cette intégration dans un système d'information géographique permet de la superposer à d'autres éléments territoriaux, de la cartographier et d'en faire un outil d'aide à la compréhension et à l'analyse des territoires, en vue d'adapter le renouvellement et la diversification de l'offre de logements.

Dans un premier temps, l'ensemble du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a été géoréférencé au bâtiment, en collaboration avec la DDT 90.

Dans un second temps, il s'agira d'élaborer l'outil de connaissance du patrimoine social et de sa composition sociale.

Sources et méthodologie

Ce document dressera une photographie de l'offre de logements sociaux et de son occupation au 1^{er} janvier 2017 et rassemblera les principales informations issues des sources suivantes :

- le nouveau Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) au 1^{er} janvier 2017, réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- les enquêtes OPS issues des bailleurs sociaux directement.

Le périmètre d'étude s'étend au département et les données seront détaillées à l'échelle du Grand Belfort, de ses communes, et dans la mesure du possible des Quartiers Politiques de la Ville.

Pourquoi représenter au carreau

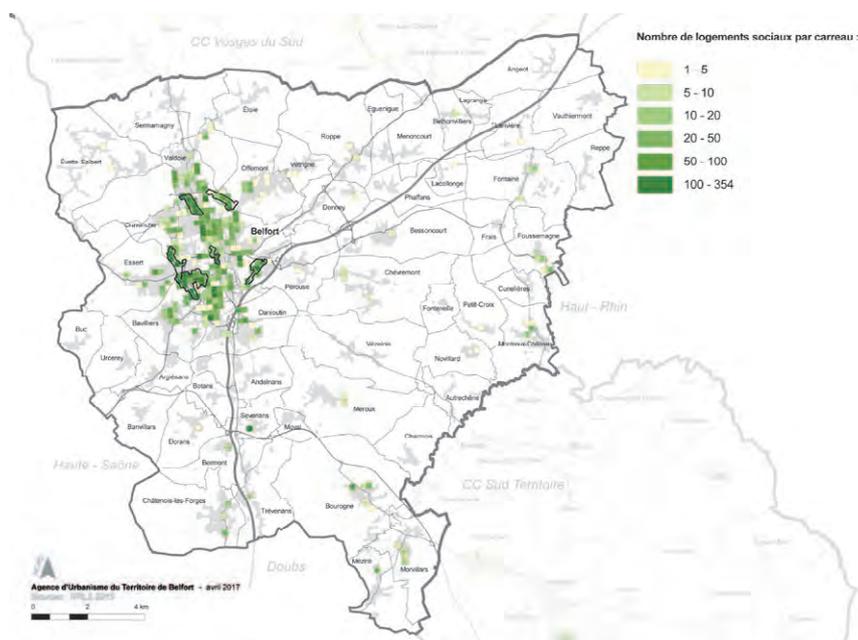
Le premier essai consistait à représenter les informations à l'immeuble mais « *aucun résultat statistique agrégé ne peut être diffusé publiquement s'il a été produit sur la base d'un échantillon inférieur à 11 logements, sauf s'il porte sur l'ensemble d'une commune.* » (source Direction des Affaires Juridiques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). Or sur les 14 500 logements sociaux que compte le Territoire de Belfort, seuls 4 430 logements sont issus d'immeubles de plus de 11 logements.

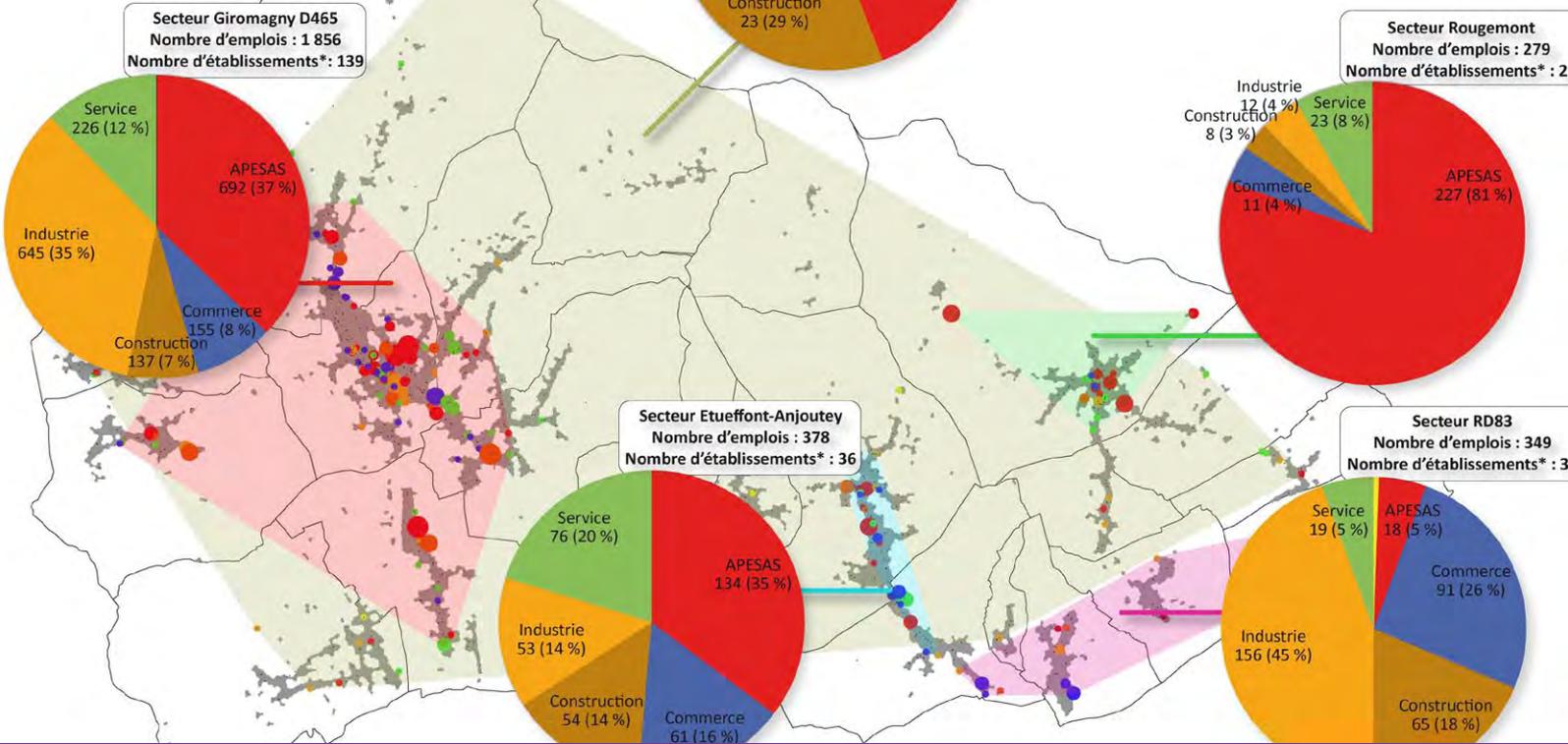
Et représenter ces données selon la maille communale ne serait pas assez détaillé.

L'avantage de représenter les données au carreau, en terme de cartographie, est double :

- s'affranchir de toute limite administrative qui peut être un découpage partiel et faire perdre de l'information avec des zones non homogènes,
- offrir une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des données infracommunales.

Aussi, l'année 2017 a été consacrée à la mise en place de la méthodologie pour effectuer la migration des variables du fichier RPLS vers les carreaux déterminés par l'INSEE. Une seconde phase consistera en 2018 à élaborer un Atlas du parc social.





Espace économique

- Penser l'offre économique du Grand Belfort
- Atlas des sites à vocation d'activité



Penser l'offre économique du Grand Belfort

Programme partenarial, 2017-2018

Partenaire principal
Grand Belfort

Autres partenaires
 Département / Sodeb / Tandem

Référent / Contact
 Bruno VIDALIE / contact@autb.fr



Un questionnement en cascade

Ce sont plusieurs éléments disjoints qui ont conduit à une réflexion globale sur la nécessité de reconstruire la cohérence d'ensemble de l'offre financière du Grand Belfort en termes économiques :

- un nouveau périmètre qui inclut à la communauté d'agglomération des zones comme l'Aéroparc de Fontaine ou la ZAC de Bessoncourt,
- la dynamique des programmes immobiliers de la Jonxion qui appelle une deuxième tranche,
- les transferts de compétence économique entre le Département et les EPCI,
- les zones existantes «anciennes», plus ou moins bien positionnées, avec des risques de concurrence interne ou de délaissement...

L'impossibilité de traiter ces sujets au cas par cas s'est avéré et a motivé un travail plus global, commençant par une prise de recul indispensable, pour reconstruire une cohérence générale.

Un collectif de réflexion

Tandem, SEM Patrimoniale, reconnue pour sa capacité de gestion de l'immobilier économique départemental, a regroupé les services du Grand Belfort, de la Sodeb et de l'AUTB. Un cabinet a été consulté en appui (Hank Territoire et usages).

La mise en œuvre du groupe de travail a nourri les échanges d'information et de réflexion au cours du deuxième semestre de 2017.



Une stratégie de l'offre

À ce jour, seul le SCoT établissait une logique en termes d'aménagement du territoire, mais sans portée opérationnelle. Les espaces structurants de l'offre économique sont Techn'Hom, l'Aéroparc, la Jonxion et la ZAC TGV, la ZAC des Plutons, la ZAC des Tourelles.

Compte tenu des cibles identifiées pour thématiser les sites, ceux-ci sont amenés à sortir de la logique du coup par coup, au profit d'une répartition qui définit les produits fonciers, immobiliers et les natures d'activités. La régulation de la stratégie introduit le facteur temps pour éviter un risque de saturation d'offre molle et coûteuse.

L'AUTB a contribué à éclairer le panorama territorial à l'échelle du Nord-Franche-Comté élargi.

Bourgogne et Morvillars Zone Industrielle Bourgogne-Morvillars

Dessertes	Distance	Délai	Nom
Autoroute	7	10	A35
Rout			RD 19
Train	6 km	7 min	Gare TGV Belfort-Montbéliard
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Les tourelles AP90 - L.M dir-Belfort, Revn(OAD)
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Les Forges et Collège - L.M dir-Belfort, Revn(OAD)
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Les tourelles AP90 - L.D obi dir. Fqce: 1h
Transport en commun	50m	1 min	arrêt z1 de bourgogne - L.M dir-Belfort, Revn(OAD)
Transport en commun	50m	1 min	arrêt Canal - L.M obi dir. Fqce: 30 min
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Les Forges - L.M dir-Morvillars. Fqce: 1h
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Collège - L.M dir-Morvillars. Fqce: 30 min
Transport en commun	300m	5 min	arrêt Les tourelles AP90 - L.M dir-Morvillars. Fqce: 1h
Transport en commun	50m	1 min	arrêt z1 de Bourgogne - L.M dir-Morvillars. Fqce: 30 min
Transport en commun	50m	1 min	arrêt Canal - L.J dir-Morvillars. 3 bus/jour
Voe navigable			Canal Rhin-Rhône

Plan de la zone

N° bâti	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Effectif
17	EI Antargaz	Dépôt de gaz	2
24	Garage CABELO	Garagiste	2

Source du Territoire de Belfort



Atlas des sites à vocation d'activités

Mutation et mutualisation

Programme partenarial

Partenaires principaux

Grand Belfort, CCST, CD90, DDT90, Région

Autres partenaires

ADNFC, CCI, TANDEM

Support

Fiches au format .pdf

Référent / Contact

Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Accès public

www.atlaseco.autb.fr



Le renouvellement du contenu

L'atlas regroupe l'ensemble des secteurs à vocation d'activités définis dans les documents d'urbanisme des communes du Territoire de Belfort. Cela concerne 172 zones.

En 2016, les fiches des 33 zones classées zones d'activités économiques (ZAE) ont été repensées afin d'intégrer de nouveaux indicateurs sur le foncier ou l'accessibilité. Une approche qualitative complète cette nouvelle fiche.



Organisation de la zone	Forces	Faiblesses
Aménagement voirie & stationnement 	✓	
Agencement du bâti & Architecture 	✓	
Qualité de l'environnement & Paysage 		✓
Qualité de services 	✓	
Environnement de la zone		
Situation & Accessibilité 	✓	
Interface de la zone avec son environnement, Traitement des limites 		✓

Une mutualisation des données amorcée à l'échelle régionale

Dans le cadre de son partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'agence participe à un groupe de travail dédié aux zones d'activités économiques.

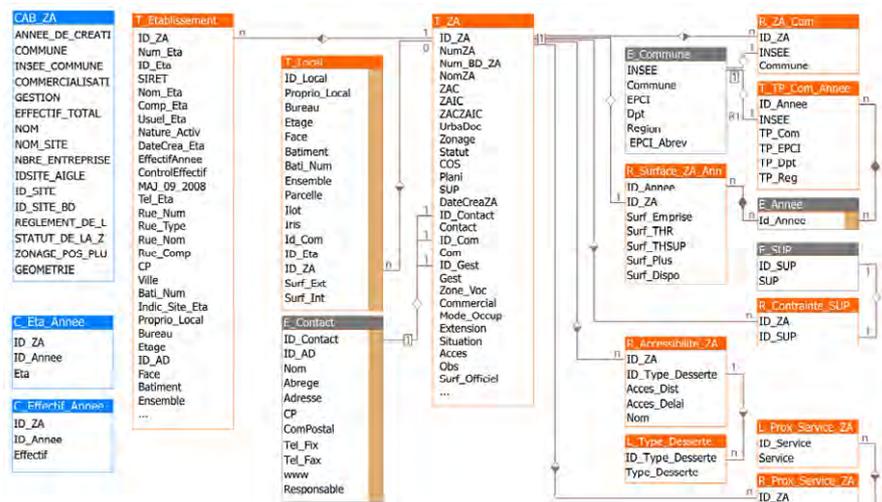
Animé par IDÉO BFC (structure régionale destinée à l'acquisition, la mutualisation et le partage de données) et l'ARD (Agence Régionale de Développement), ce groupe de travail s'attache actuellement à la mutualisation des modèles de données des différentes structures présentes : chambres consulaires, Directions Départementales des Territoires, agglomérations, départements, agences de développement et agences d'urbanisme.

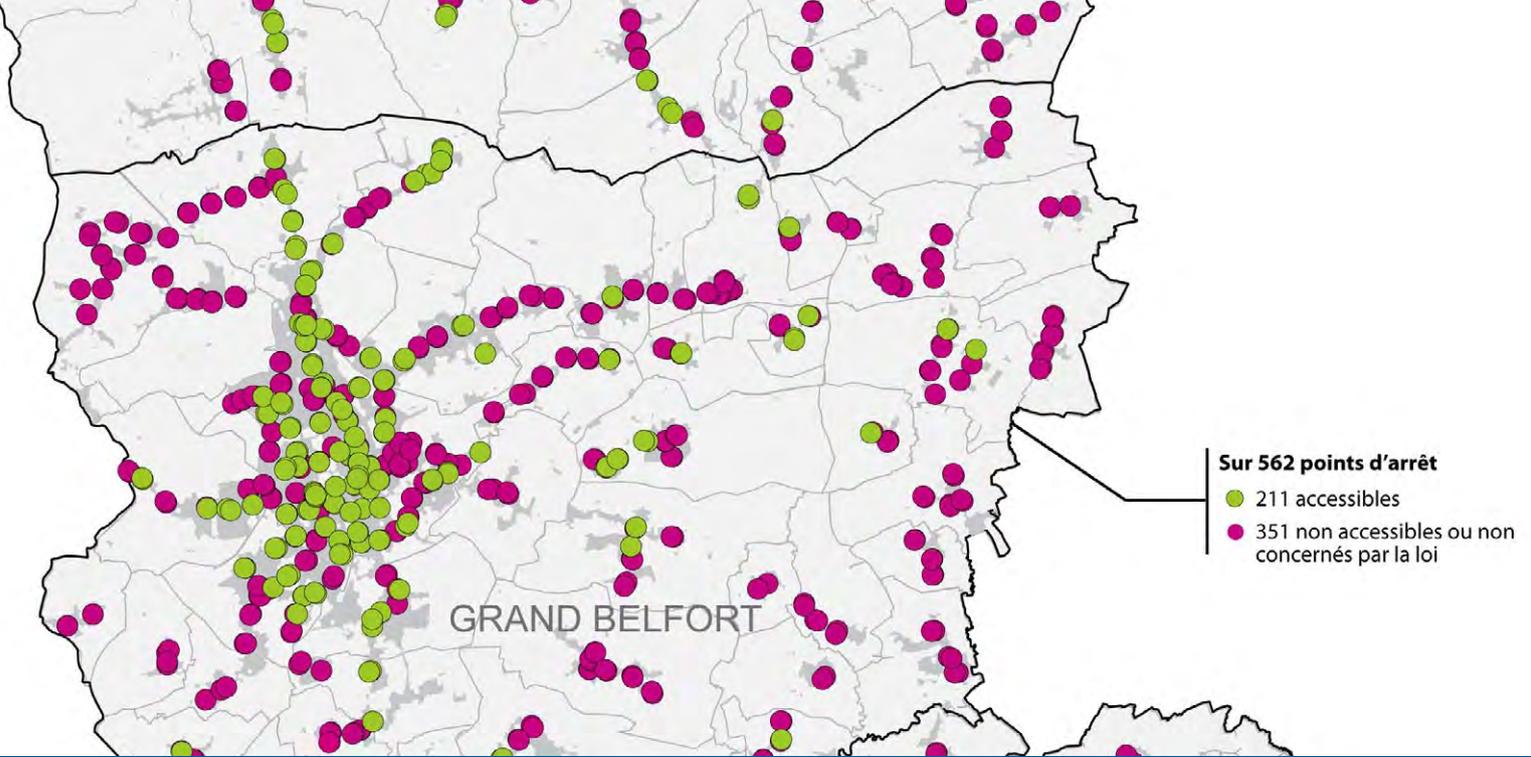
L'AUTB a ainsi mis à disposition ses travaux, déjà partagés par ailleurs avec l'ARD et l'ADU depuis plusieurs années. Ce partenariat technique permettra de mieux appréhender les usages liés aux atlas existants et fera ainsi évoluer l'atlas des sites à vocation d'activités du Territoire de Belfort.

Une actualisation en continu

L'agence effectue des mises à jour issues de nos partenaires, d'appels téléphoniques à destination des entreprises et de relevés d'informations effectués dans chaque zone. Cette actualisation s'effectue sur plusieurs mois avant d'être regroupée et restituée dans l'édition annuelle.

À partir de 2017, les fiches actualisées sont disponibles dès l'intégration des données terminée.





Mobilité

- Approche de l'accessibilité du nord du département
- Restructuration des équipements d'enseignement musical du Grand Belfort



Approche de l'accessibilité du Nord du Département

Programme partenarial, 2017

Maître d'ouvrage
Grand Belfort

Support / Format
Document PDF - 46 pages

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès
En téléchargement sur www.autb.fr



Le contexte

Le département est un des principaux gestionnaires du réseau routier, ce qui a créé une forte relation historique entre les communes et cette collectivité. Dans ce cadre, l'égalité des territoires en matière d'accessibilité est une préoccupation forte. Concernant le Nord du Territoire de Belfort, dont le caractère montagneux est avéré, plusieurs questions sont posées, notamment la poursuite d'infrastructures engagées antérieurement, comme la "desserte du pays sous vosgien". Celle-ci ayant donné lieu à une première tranche, l'opportunité d'un prolongement revient. Il a été demandé à l'AUTB d'objectiver la notion d'accessibilité de ce secteur et de quantifier les flux d'échanges interterritoriaux qui le concernent.

Volume de flux et temps de parcours vers Belfort, Sochaux et Montbéliard

Commune ayant des flux d'actifs vers BELFORT	Volume des flux	Temps d'accès à Belfort (min)	Commune ayant des flux d'actifs vers SOCHAUX	Volume des flux	Temps d'accès à Sochaux (min)	Commune ayant des flux d'actifs vers MONTBELIARD	Volume des flux	Temps d'accès à Montbéliard (min)
Giromagny	258	20	Giromagny	50	36	Lepuix	24	42
Chaux	175	13	Lachapelle-R	21	27	St-Germain	20	27
Lepuix	175	23	Lachapelle-C	16	31	Etueffont	15	33
Etueffont	168	20	Lepuix	15	33	Lachapelle-C	12	34
Rougegoutte	123	20	Felon	12	25	Grosagny	12	39
Vescemont	120	23	Rougemont-C	10	30	Giromagny	10	39
Lachapelle-C	88	15	Rougegoutte	10	35	Rougemont-C	10	43
Anjoutey	79	16	Chaux	8	29	Rougegoutte	10	40
Rougemont-C	68	20	Anjoutey	8	26	Auxelles-bas	5	38
St-Germain	65	15	Etueffont	5	30	Romagny-R	5	31
Grosagny	59	19	Leval	4	30	Anjoutey	4	29
Auxelles Bas	47	20	Bourg C	1	28			
Lachapelle-R	42	18						
Petitmagny	40	20						
Felon	24	16						
Auxelles-Haut	20	22						
Romagny-R	19	18						
Bourg-C	16	17						
Riersvemont	12	37						
Petitefontaine	8	19						
Durée moyenne :		20	Durée moyenne :		30	Durée moyenne :		36

Les autres communes de la CCVS n'ont pas d'actifs en direction de Sochaux.

Les autres communes de la CCVS n'ont pas d'actifs en direction de Montbéliard.

L'étude des usages

Les usages justifient des motifs de déplacement et des fonctions relationnelles. Le lien domicile-travail intéresse fortement pour l'accès à Belfort, premier pôle d'emploi du département. Les déplacements scolaires, autre flux majeur, sont internes au territoire jusqu'au collège, mais exclusivement externes pour l'accès aux lycées situés à Belfort. L'étude des pratiques de mobilité révèle une évolution des attentes du territoire sur les aspects de plus en plus diversifiés : co-voiturage, transport en commun locaux et de proximité, modes doux, intermodalité, services de transports spécifiques, sécurité...

En conclusion

Un glissement du débat s'opère consistant à reconnaître que la solution passe plus par une dynamique cohérente de micro-aménagements et de mobilité concertée, plutôt qu'une création d'infrastructure traditionnelle.

L'analyse du fonctionnement du réseau

Le réseau départemental est analysé à travers les flux qu'il supporte et les échanges qu'il permet en interne et vis à vis des destinations majeures hors périmètre (Belfort-centre, Espace médian, Pays de Montbéliard).

Il s'avère qu'en dépit de difficultés ponctuelles, le territoire ne souffre pas – globalement – d'un grave problème d'enclavement. Toutefois des différences existent entre la Haute vallée de la Savoureuse et la partie Est de la communauté de communes, car l'usage de la RD465 induit la traversée de Belfort pour aller au-delà.



Restructuration des équipements d'enseignement musical du Grand Belfort

Répartition géographique des effectifs et temps d'accès aux sites

Programme partenarial, 2017

Maître d'ouvrage
Grand Belfort

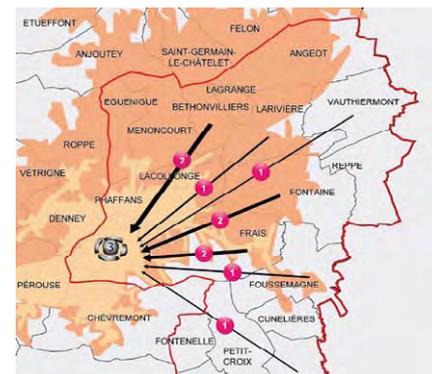
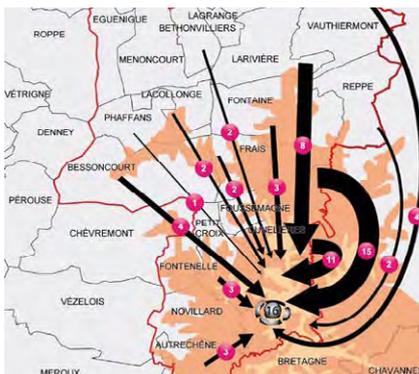
Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



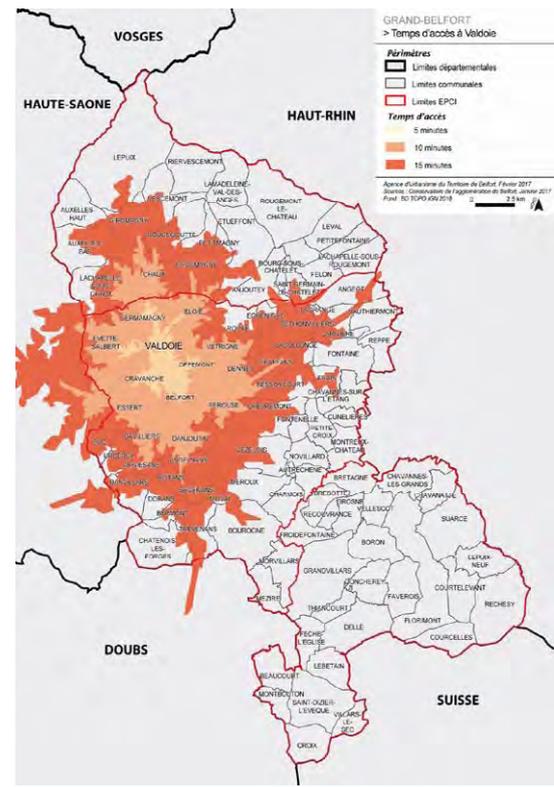
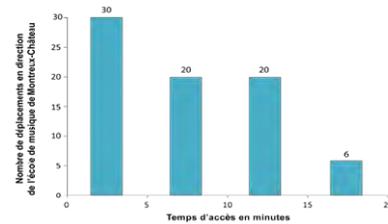
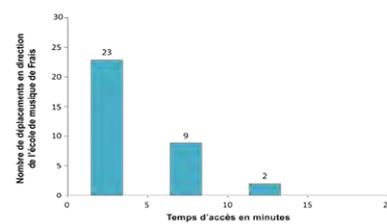
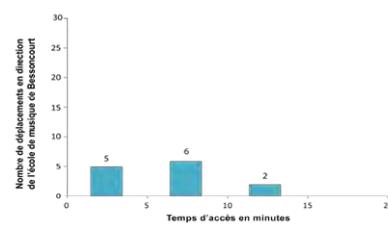
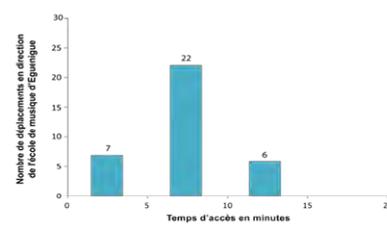
Objet de l'étude

Suite à la mise en application du SDCI début 2017, le Grand Belfort se doit de rationaliser un ensemble d'équipements, d'infrastructures et de personnels engagés pour l'enseignement musical. Cette activité très appréciée était déjà mise en place dans les communautés de communes (Tilleul et Bourbeuse). Il est alors demandé à l'AUTB de cartographier les flux d'utilisateurs observés et de justifier une rationalisation des lieux d'enseignement.



Eguenigue, Bessoncourt, Frais, Montreux-Château

La cartographie est fondée sur les distances-temps entre les écoles de musiques et leurs usagers. Les flux d'élèves inscrits dans chaque établissement sont localisés pour optimiser la proximité des lieux d'habitation et d'enseignement musical. Le classement des effectifs en fonction de leur temps d'accès permet un comparatif entre les sites.





Environnement

- Mise au point d'une méthode pour mesurer l'artificialisation
- L'eau valeur d'aménagement



Mise au point d'une méthode pour mesurer l'artificialisation

Recensement à partir d'un carroyage

Programme partenarial, 2017

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
SCoT Pays des Vosges Saônoises

Support / Format
PDF - 39 pages

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr
Boris Loichot / bloichot@autb.fr



Contexte de l'étude

L'AUTB réalise, pour le SCoT du Pays des Vosges Saônoises, l'évaluation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, par artificialisation des sols.

L'absence de données géographiques homogènes sur le territoire et la période réglementaire, justifie l'emploi d'une méthode d'évaluation non automatique, basée sur l'utilisation de photos aériennes. De plus, l'emprise importante du territoire d'étude (1 525 Km²) guide l'usage d'un carroyage pour un recensement optimal des informations.

Consommation d'espaces agricoles (vergers)

☐ zones artificialisées entre 2003 et 2013



Utilisation d'un carroyage pour la saisie des informations

L'analyse se fait à partir de l'observation de 3 photos aériennes et d'un carroyage pour saisir les données. Ici, le logiciel Geoconcept est préféré pour ses capacités d'affichage multiple.

Un carroyage couvrant tout le territoire est constitué de carreaux de 20 mètres de côté. Cette maille de 400 m² est adaptée, puisqu'elle conserve une précision importante à l'échelle du SCoT (territoire de 146 communes).

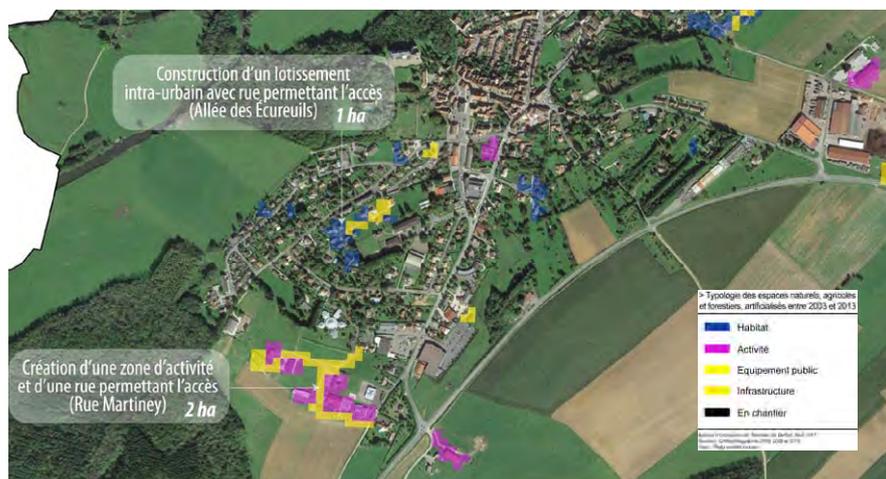
Les carreaux affectés par un changement d'occupation du sol sont manuellement sélectionnés et codés par des valeurs attributaires : période de changement, occupation du sol initiale, état après artificialisation et type d'artificialisation (intra-urbain ou en extension).



Avantages de la méthode

Cette méthode, aisément reproductible, limite l'interprétation des opérateurs de saisie, dans la création des zones, pour garantir des résultats comparables. Elle permet également de diminuer le temps de saisie.

Les changements d'occupation du sol, tels que la construction de bâtiments ou d'infrastructures sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers, sont ainsi répertoriés et peuvent être analysés grâce à la statistique et la cartographie.



L'eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté

Typologie et potentialités des espaces liés aux cours d'eau et plans d'eau

Programme partenarial, 2016-2017
En partenariat avec l'ADU Pays de Montbéliard

Maître d'ouvrage
DREAL Franche-Comté

Partenaires
SMSCoT Nord Doubs, SMSCoT Territoire de Belfort, CCPH, EPCI du Nord Franche-Comté.

Support / Format
A4 it relié / PDF - 90 pages

Référent / Contact à l'AUTB
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

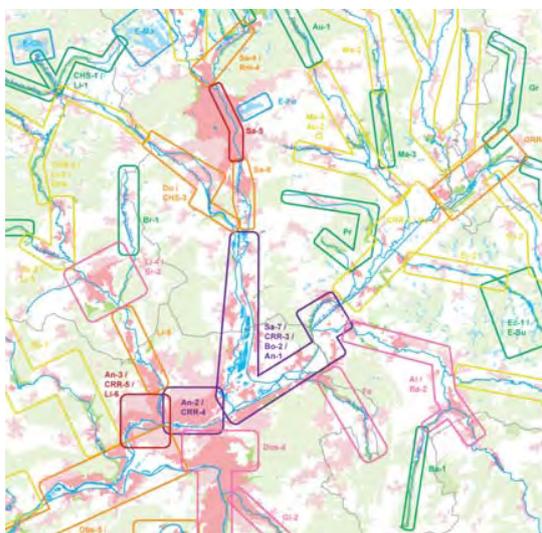


ADU / C. Nardin

L'eau, un bien commun

En complément des divers travaux engagés dans le cadre des problématiques liées à l'eau (SAGE, SLGRI...), l'étude commandée par la DREAL porte sur la valeur ajoutée de l'eau en matière d'aménagement.

Afin de définir le territoire dans son rapport à l'eau, le travail conjoint de l'AUTB et de l'ADU s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques générales de la zone d'étude (environ 570 km de linéaire de cours d'eau, canaux et zones mixtes d'étangs, répartis en 8 bassins versants), selon une double approche : géographique et paysagère d'une part, historique d'autre part.



À suivre

À partir de l'analyse typologique des séquences liées à l'eau, des exemples locaux (opérations réalisées, projets en cours ou à l'étude, opportunités identifiées) permettront dans un second temps d'illustrer la prise en compte de l'eau dans les stratégies territoriales en matière d'attractivité, de paysage, et d'aménagement.

Do / CHS-2 La Douce et le canal de la Haute-Saône d'Essert à Botans
[cours d'eau des espaces investis par le développement périurbain]

TOPOGRAPHIE
Vallée alluviale, fond plat : espace de mobilité du cours d'eau, avec anciens méandres modifiés.
Resserrement dans la partie sud entre les collines du Moramont et du Fays, avant le débouché dans la vallée de la Savoureuse.

OCCUPATION DU SOL
Prairies, quelques cultures, zone d'activités avec stockage de matériaux.
Puis abords boisés, près humides au contact immédiat du cours d'eau.

PAYSAGE / VUES
Espace ouvert de la plaine de la Douce au nord.
Espace fermé au sud, avec des vues limitées aux abords immédiats de la coulée verte.

HISTOIRE
Les travaux du canal de la Haute-Saône débutent en 1883. Une première section est ouverte en 1925 jusqu'à Frahier, le reste du tracé étant abandonné.

INFRASTRUCTURES
Ancien chemin de halage du canal aujourd'hui support de la voie douce.
Ponts et passerelles, en particulier pour accéder au parc de la Douce (communes de Belfort, Bavilliers et Essert).

USAGES
Promenade.

ACCÈS À L'EAU
Berges mises en valeur dans le centre de Bavilliers près de la médiathèque.
En dehors du secteur urbanisé, l'eau est visible mais son accessibilité très limitée (quelques chemins d'exploitation).

PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

- > Arrêt de l'artificialisation des terres sur le pourtour de la plaine de la Douce.
- > Renaturation du cours d'eau dans son espace de mobilité.

La typologie retenue pour l'analyse des espaces liés à l'eau

- 1/ Cours d'eau des espaces de centralité des pôles urbains
- 2/ Cours d'eau des espaces marqués par l'histoire industrielle
- 3/ Cours d'eau des espaces investis par le développement périurbain
- 4/ Cours d'eau et plans d'eau des espaces supports d'infrastructures et d'activités
- 5/ Cours d'eau des espaces ruraux ouverts à dominante agricole et résidentielle
- 6/ Cours d'eau des espaces à dominante naturelle, forestière ou agricole
- 7/ Plans d'eau aménagés à vocation de loisirs

Pour chacun de ces sept types d'espaces proches de cours d'eau ou plans d'eau, la liste des séquences partageant les mêmes caractéristiques (de deux à vingt selon le type) est accompagnée d'une description générale et de l'énoncé d'enjeux communs.

Puis chaque séquence fait l'objet d'une fiche détaillée. Cartographie et photographies viennent à l'appui des caractéristiques principales (topographie, occupation du sol, paysage et vues, histoire, infrastructures, usages, accès à l'eau).

Le tout permet la mise en évidence de problématiques spécifiques en matière d'aménagement (par exemple gestion hydraulique, maîtrise de l'artificialisation, préservation des milieux naturels, entretien du paysage par l'activité agricole, attractivité touristique, valorisation du patrimoine industriel, renouvellement urbain, projet d'espace public...).



La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial 2014 et suivants

Maître d'ouvrage

DREAL BFC

Partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Les Prairies du Canal - Illkirch Graffenstaden - Bas-Rhin

Lancé en 2012, le label EcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Ce label a été construit dans la continuité des différentes démarches engagées en France dans les années 2000 et en particulier les premiers appels à projets de 2009.

Le label est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement climat. Son objectif est de garantir la qualité des projets sur la base d'un socle d'exigences essentielles, tant du point de vue de l'aménagement et l'urbanisation proposée que de la gouvernance ou de la dynamique économique insufflée. Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.

Les 20 engagements de la charte coQuartier



Dimension « Démarche et Processus »

- ▶ **Engagement 1 :** Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire
- ▶ **Engagement 2 :** Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne
- ▶ **Engagement 3 :** Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global
- ▶ **Engagement 4 :** Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet
- ▶ **Engagement 5 :** Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

Dimension « Cadre de Vie et Usages »

- ▶ **Engagement 6 :** Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain
- ▶ **Engagement 7 :** Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité
- ▶ **Engagement 8 :** Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air
- ▶ **Engagement 9 :** Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale
- ▶ **Engagement 10 :** Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

Dimension « Développement territorial »

- ▶ **Engagement 11 :** Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire
- ▶ **Engagement 12 :** Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité
- ▶ **Engagement 13 :** Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
- ▶ **Engagement 14 :** Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement
- ▶ **Engagement 15 :** Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

Dimension « Environnement et Climat »

- ▶ **Engagement 16 :** Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
- ▶ **Engagement 17 :** Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération
- ▶ **Engagement 18 :** Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire
- ▶ **Engagement 19 :** Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économique

La démarche comprend 4 étapes :

• L'étape 1 – en projet :

Signature de la Charte EcoQuartier par les élus et leurs partenaires concernés par le projet (démarrage de la phase d'étude du projet). Les signataires de la démarche intègrent le Club National Ecoquartier, réseau d'échanges des acteurs de la démarche.

• L'étape 2 – en chantier :

Cette étape marque l'engagement du chantier. Elle fait l'objet d'une expertise dont les conclusions sont débattues avec la collectivité et ses partenaires. Cette étape est délivrée par la commission nationale sur proposition des différentes commissions régionales concernées, après présentation des conclusions des experts.

• L'étape 3 – écoquartier livré :

Lorsque le projet est livré (ou quasi livré), une expertise est à nouveau menée pour mesurer son état d'avancement. Elle permet à la commission régionale de proposer le projet à la commission nationale pour une validation de cette étape. Le projet peut également être labellisé par tranche, pourvu que celle-ci présente une certaine cohérence d'ensemble.

• L'étape 4 – écoquartier confirmé :

Trois ans après l'obtention de l'étape 3, une mesure de la tenue des engagements de la collectivité dans le temps et de l'appropriation du projet par les habitants est réalisée au moyen d'une démarche d'auto-évaluation. Celle-ci est réalisée avec le concours des habitants et usagers du quartier et tournée vers une amélioration continue. Cette étape est validée en commission nationale.

L'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

L'AUTB intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets de ces régions.

Les équipes d'experts sont composées de 2 à 3 professionnels, issus des services de l'Etat, du CEREMA, des Agences d'urbanisme, des PNR ou CAUE. Quatre projets présentés pour l'étape 2 ont été ainsi expertisés par l'agence :

- Vandoeuvre les Nancy (54), Biancamaria.
- Besançon (25), Quartier Viotte.
- Chantraine (88), Parc de l'Arsenal.
- Illkirch-Graffenstaden (67), Les Prairies du Canal.

Ces quatre quartiers affichent tous des ambitions différentes, par leur composition et leur dimension. Tous cependant répondent à des objectifs de développement urbain ou de reconquête urbaine.

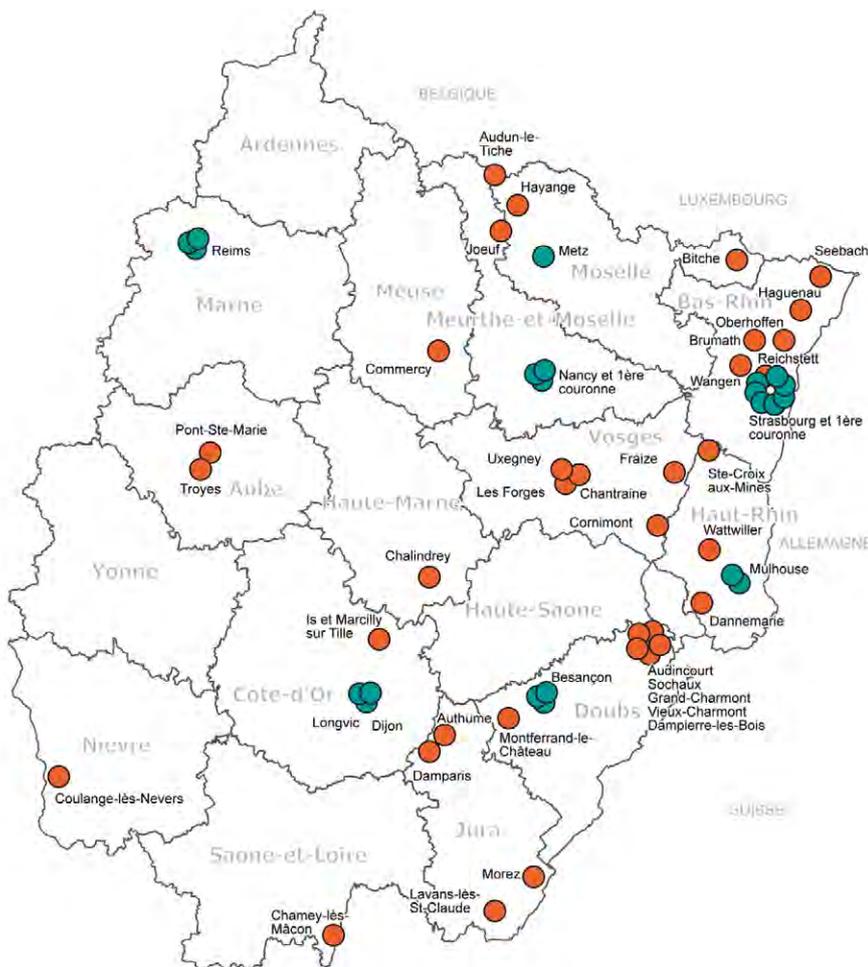
L'agence est en outre membre de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016.



Parc de l'Arsenal à Chantraine, Vosges (DR)



Les Courtils à Hédé-Bazouges (L. Mignaux, MLETR)



Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté > Ecoquartiers en cours de labellisation

- Ecoquartiers situés en agglomérations > 100 000 hab
- Ecoquartiers situés en dehors de ces agglomérations



Les projets labellisés en France et dans les régions proches

Après les attributions de fin 2017, la France compte 506 «EcoQuartiers» dûment labellisés par l'État. Suite à la redéfinition en quatre stades d'avancement, ils se répartissent en :

- 300 labellisations en étape 1,
- 141 en étape 2,
- 60 en étape 3,
- 5 en étape 4, dont 1 en Bourgogne-Franche-Comté, à Longvic.

Parmi les 201 projets labellisés en étape 2 ou 3, 75% sont des opérations de renouvellement urbain et 30% sont situés dans des zones rurales.

174 864 logements ont été construits ou rénovés dans ces écoquartiers, dont 38 % de logements sociaux.

Dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, les projets labellisés sont au nombre de 57 (29 en étape 1, 21 en étape 2, 6 en étape 3 et 1 en étape 4).

38 % seulement des écoquartiers sont situés dans des agglomérations dont la commune principale comprend plus de 100 000 habitants (cf. carte ci-contre). Le développement des projets d'écoquartiers n'est donc pas une spécificité des grandes agglomérations du quart Nord-Est de la France.

Belfort, anciens jardins ouvriers rue Floréal

Hypothèses d'urbanisation et potentiel constructible

Programme partenarial, 2017

Partenaire

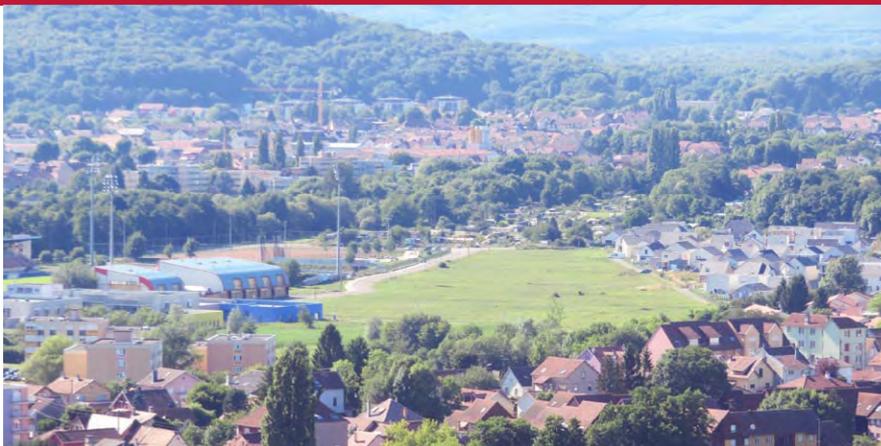
Ville de Belfort

Support / Format

A4 it relié / PDF - 20 pages

Référent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

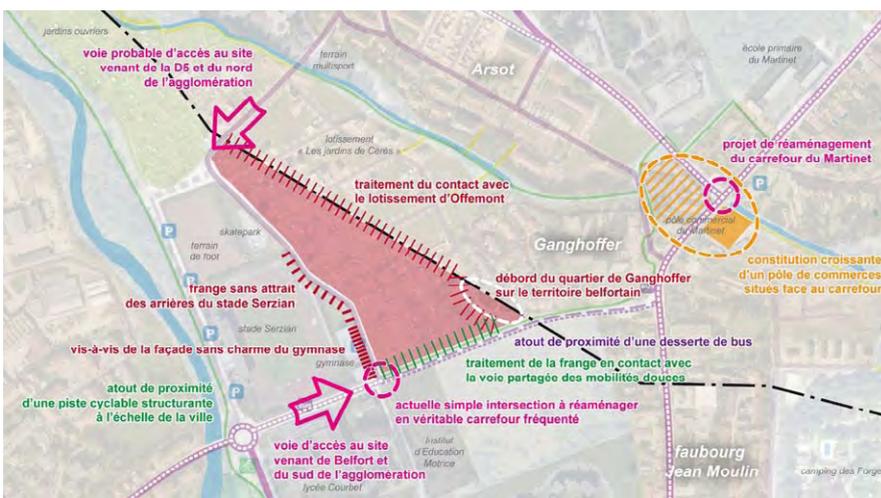


Objet de l'étude

Le terrain sur lequel porte l'étude est localisé au Champ de Mars, entre la limite communale et l'arrière du complexe sportif Serzian.

Ce site d'une superficie d'environ 3,8 hectares correspond à un ancien ensemble de jardins ouvriers, pour partie déjà urbanisé sous la forme d'un lotissement pavillonnaire sur la commune d'Offemont.

À la demande de la Ville de Belfort, l'éclairage de l'AUTB vise à poser des principes et conditions pour l'aménagement de ce secteur à vocation principalement résidentielle.



Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C
Accès		
Plusieurs accès depuis la rue Floréal	- Une entrée depuis la rue Floréal - Une autre depuis la rue Germain prolongée sur le TCSP	- Plusieurs accès depuis la rue Floréal - une depuis la rue Germain prolongée sur le TCSP
Principe de desserte		
Plusieurs impasses perpendiculaires à la rue Floréal	Une rue de desserte au milieu du site	- trois impasses - une voie nouvelle desservant le cœur de la partie sud du terrain
Occupation du sol		
- Maisons individuelles 1,15 ha (30%) - Petits immeubles collectifs 0,75 ha (20%) - Vergers et jardins collectifs ou familiaux 1,45 ha (38%) - Voirie 0,45 ha (12%)	- Maisons individuelles 1,45 ha (38%) - Petits immeubles collectifs 0,75 ha (20%) - Vergers et jardins collectifs + un petit espace public 1,15 ha (30%) - Voirie 0,45 ha (12%)	- Maisons individuelles 1,1 ha (29%) - Petits immeubles collectifs 1,2 ha (32%) - Un espace public face au gymnase et un espace de jardins au centre 0,9 ha (23%) - Voirie + parking sud 0,6 ha (16%)
Espace public		
Non	- Placette (par ex. face au skatepark) - Vergers	- Poche de stationnement - Square paysager
Potentiel constructible estimé (densité basse/moyenne/haute)		
Habitat individuel : 16 / 21 / 32 logements Habitat collectif : 27 / 41 / 53 logements Total : 43 / 62 / 85 logements	Habitat individuel : 20 / 26 / 40 logements Habitat collectif : 27 / 41 / 53 logements Total : 47 / 67 / 93 logements	Habitat individuel : 15 / 20 / 31 logements Habitat collectif : 45 / 68 / 89 logements Total : 60 / 88 / 120 logements

Un exercice de préfiguration pour aider à la décision

Une phase de diagnostic préliminaire permet dans un premier temps une identification des atouts et faiblesses du site.

Des scénarios d'aménagement sont ensuite déclinés à trois échelles : le site par rapport à son environnement ; l'opération dans son ensemble ; l'organisation des parcelles. Une esquisse de plan de composition fait apparaître les principes de fonctionnement et l'intégration du projet par rapport à l'existant, ainsi que le dimensionnement et le traitement des voies et des éventuels espaces publics.

Enfin, une proposition de typologie de logements à réaliser s'accompagne d'une estimation de la capacité en lots de l'opération et de la surface de plancher possible.



Belfort, ancienne caserne Jean Moulin

Projet d'urbanisation et propositions d'aménagement

Programme partenarial, 2017

Partenaire
 Ville de Belfort
 Support / Format
 A4 it relié / PDF - 18 pages
 Réfèrent / Contact
 Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Une opportunité foncière

L'ancienne caserne des pompiers des Forges occupe un large cœur d'îlot (1,7 hectare) entre l'avenue Jean Moulin et la rue de Marseille.

Depuis une précédente étude de reconversion (C. Dormoy, 2002), la plupart des anciens bâtiments ont été démolis, une halle en partie réhabilitée pour accueillir la maison de quartier, et une nouvelle voie créée en traversée d'îlot.

À la demande de la Ville de Belfort, l'éclairage de l'AUTB vise à poser des principes et conditions pour l'aménagement de ce site.

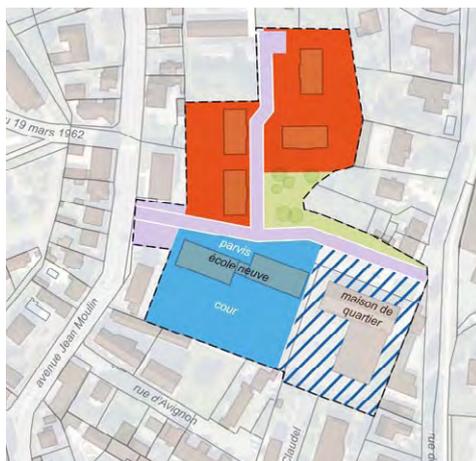


Vers un schéma d'aménagement

Suite à un rapide état des lieux (caractéristiques du terrain et de son environnement proche), plusieurs hypothèses de travail cherchent à exprimer le potentiel du site en termes d'urbanisation, l'insertion d'une opération résidentielle dans le tissu existant, les principes de desserte, ou encore la possibilité d'associer de nouveaux espaces publics à un programme mixte d'habitat et d'équipement.

En parallèle, une estimation de la capacité constructible (en fonction du choix des types bâtis et de leur répartition) permet d'apprécier le potentiel de ce terrain en lien avec deux autres sites à enjeux en périphérie immédiate : l'ERM / Parc-à-Ballons (environ 4,1 ha restant à urbaniser) et l'ancienne laiterie des Forges en reconversion (2,8 ha).

Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Accès et desserte		
- Nouvelle voie en impasse desservant la partie Nord du site depuis la rue Simone Veil. - Nouvelle voie reliant la rue d'Avignon à la rue Simone Veil. - Liaison douce avec la rue Steiner.	- Nouvelle voie en impasse desservant la partie Nord du site depuis la rue Simone Veil. - Liaison douce avec la rue Steiner.	- Nouvelle voie en impasse desservant la partie Nord du site depuis la rue Simone Veil. - Liaison douce avec la rue Steiner. - Liaison douce avec la rue d'Avignon.
Occupation du sol		
- Équipements publics (école, gymnase) - Maisons individuelles - Maisons groupées - Habitat intermédiaire (Carré de l'Habitat) - Petit immeuble collectif	- Équipement public (école) - Petits immeubles collectifs	- Équipement public (école) - Jardin public - Maisons individuelles - Habitat intermédiaire - Petits immeubles collectifs
Espace public		
- Parvis aux équipements publics	- Square / espace vert collectif - Parvis de l'école et poche de stationnement	- Placette - Jardin public - Parvis de l'école
Possibilité de stationnement public		
Relation avec la rue d'Avignon		
Longitudinal rue Simone Veil + poche de stationnement aux abords de l'école	Aucune	Liaison piétonne
Rue reliant la rue d'Avignon et la rue Simone Veil.	Aucune	Liaison piétonne
Aménagements paysagers		
Abords de voie et parvis de l'école Espace vert au Nord-Est de l'intersection des voies de desserte	- Abords de voie et parvis de l'école - Jardin public entre l'école et la maison de quartier - Ilot planté en bord de desserte résidentielle	- Abords de voie et parvis de l'école - Jardin public entre l'école et la maison de quartier - Ilot planté en bord de desserte résidentielle





Animation - Diffusion - Ressources

- Exposition anniversaire 'Observer, comprendre, construire le Territoire'
- Atelier débat : le paysage des forts de la ceinture Séré de Rivières
- Participation à la 38^{ème} Rencontre FNAU
- Vers un meilleur traitement de l'information
- Le site internet autb.fr
- Les ressources photographiques en ligne
- Les archives et la documentation de l'AUTB



Observer, comprendre, construire le Territoire

Exposition anniversaire 1978 > 2018



Maîtrise d'ouvrage

En interne

Partenaires

UBFC, BU, musées de Belfort, communes de Beaucourt et Delle, Archives départementales, Tandem, Territoire habitat, Carrés de l'habitat

Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Ressources

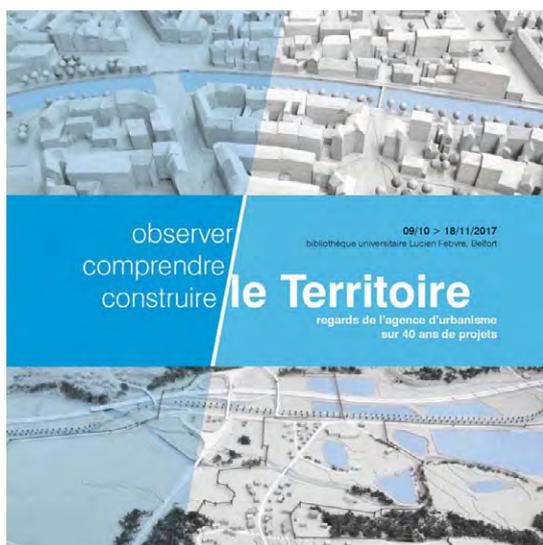
Catalogue de l'exposition (52 pages) et albums photos accessibles sur autb.fr



Un large éventail de situations locales mises en lumière

Au point d'équilibre entre les nécessités, les possibilités et les volontés, l'urbanisme est par essence projet et proposition. Il résulte d'un travail collectif qui implique les citoyens et leurs représentants, dans le but de dessiner des lieux en évolution et d'écrire les règles qui vont s'y appliquer. Afin de rendre palpables les questions d'aménagement du territoire et leur inscription dans la durée, l'exposition et son catalogue présentent une dizaine de thèmes :

- Les espaces de nature, du grand paysage à l'espace domestique.
- Les transformations urbaines à partir de terrains délaissés.
- Les faubourgs : ces quartiers qui ont fait de Belfort une ville.
- Les grands ensembles, de la production à l'humanisation.
- Les entrées d'agglomération : des dynamiques à encadrer.
- L'habitat individuel, une forme de logement plébiscitée qui se réinvente.
- L'espace économique : penser l'espace comme fait compétitif.
- L'espace médian, portail du Nord Franche-Comté.
- Les bourgs-centres et le rôle d'équilibre territorial des petites villes.
- L'Inter-territorialité : astronomie régionale ou tricotage territorial ?



Regards de l'agence d'urbanisme sur 40 ans de projets

À l'heure de célébrer quarante années d'activité, l'AUTB revient sur les questions d'aménagement qui ont marqué cette période. Sous la forme d'une exposition composée de panneaux thématiques et d'une collection de maquettes, elle s'attache à rendre accessible l'approche des professionnels et des décideurs sur le vaste sujet du territoire habité, ainsi qu'à en montrer les constantes et les évolutions au fil du temps.



	1970	1980	1990	2000	2010	2020
Lois & institutions		1982 Premières lois de décentralisation	1984 Association Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle	1992 Réseau de Villes Rhin Sud	1999 Création de la CAB 2000 Loi SRU	2002 Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine 2003 Création de l'ANRU 2014 Loi ALUR 2014 Approbation du SCoT du T. de B. 2015 Loi NOTRe 2016 Création du Pôle Métropolitain 2017 Nouvelles intercommunalités : Grand Belfort CA, CCVS et CCST
Infrastructures	1975 Autoroute A36	1986 Plan de Déplacements Urbain	1992 Fermeture de la ligne SNCF Belfort-Delle	2002 Avant-projet TGV Rhin-Rhône	2003 DUP de la RN 1019 2007 Lancement d'Optymo	2011 Ouverture de la LGV (Bus / Vélo / Voiture) 2013/2014 Optymo phase II Offre Triple Play (Bus / Vélo / Voiture) 2018 Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, avec desserte gare TGV
Activités économiques	1977 Fermeture Forge d'Étueffort	1980 Fermeture Ets Japy à Beaucourt	1992 Fermeture Bull	1993 Création du Technopôle à Belfort	2002 - Aéroport de Fontaines - Siège social G.E. à Belfort - CNRT Pile à combustible	2014 Centre d'affaires Jonxion 1
Équipements	1975 Centre commercial des 4 As	1985 UTBM de Sevenans	1989 Création des Euroclimats	1995 Centre de congrès ATRIA	2002 Cinéma des Quais	2017 Ouverture de l'Hôpital Nord Franche-Comté
Projets urbains	1981 Faubourg de France pionnier	1982 Programme Habitat et Vie Sociale Résidences-Globes	1986 Plan couleur à Belfort	1994 Concours Européen 4 (Abattoirs de Belfort)	2000 Charte de l'Aire urbaine 2004 Choix du site pour l'Hôpital NFC	2006 Elaboration du Programme Local de l'Habitat (2008 > 2013) 2017 Création de la ZAC de l'Hôpital à Belfort
AUTB	1978 Création de l'Agence d'urbanisme	1979 Création de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)	1997 Rencontre nationale FNAU à Belfort : « Commerce & Modes de vie »		2010 Charte des agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône	2018 40 ans d'existence au service des collectivités

Le paysage des forts de la ceinture Séré de Rivières

Atelier-débat

27 mars 2017

Partenaires

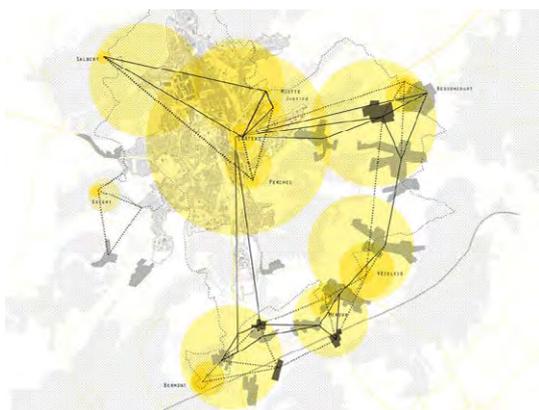
Sophie Ruyer architecte DE & paysagiste CESP
Fédération La Caponnière
Département du Territoire de Belfort
Communes et EPCI membres de l'AUTB
Région Bourgogne Franche-Comté

Supports

Diaporamas et compte-rendu des interventions
Albums photo en ligne sur autb.fr

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Trois éclairages sur la ceinture de Belfort et sa mise en valeur

Jean Rosselot (maire de Bermont, vice-président du Grand Belfort, président de La Caponnière) expose les principes du **système de fortifications Séré de Rivières**, bâti à partir de 1874 pour la défense du territoire.

Sophie Ruyer présente son projet de fin d'études à l'École Nationale Supérieure de Paysage, intitulé '**Ancrer un héritage dans le paysage d'aujourd'hui**', avec des stratégies d'aménagement pour trois forts (Bessoncourt, Vézelois, Bermont) en fonction de leur écosystème rural et urbain.

Laurent Sarazin (chargé d'opérations au Département du Territoire de Belfort) décrit **la Randonnée des forts**, itinéraire labellisé GR de Pays, qui offre l'opportunité de découvrir les ouvrages principaux, mais aussi une grande diversité de paysages, de sites naturels et de panoramas.

Le patrimoine fortifié, bien commun et ressource locale

Au-delà de sa nécessaire préservation, comment tirer pleinement profit du patrimoine légué par l'histoire du Territoire de Belfort ?

Héritage local de la grande histoire nationale, les ouvrages de la ceinture fortifiée ont depuis longtemps perdu leur vocation militaire.

Implantés sur les points hauts mais enterrés, conçus pour contrôler un territoire sans se montrer, ils souffrent aujourd'hui à la fois de désordres structurels et d'un déficit d'interactions avec leur environnement.

Plutôt qu'une restauration architecturale lourde – bien hypothétique au vu des moyens qu'elle impliquerait –, peut-on imaginer une stratégie de valorisation de ces forts par un projet de paysage, capable de les ancrer dans leur territoire contemporain ?



Une base pour des actions coordonnées à venir

Conscients de la nécessité d'un projet d'ensemble, les acteurs locaux s'organisent. Suite à ces présentations, plusieurs pistes de réflexion sont évoquées, qui devront être approfondies :

- affirmer la pertinence de l'échelle du pôle métropolitain ;
- lier les itinéraires de découverte au-delà des frontières administratives ;
- trouver des axes de dynamisation via une programmation culturelle ;
- prospecter de nouvelles activités adaptées aux ouvrages ;
- mobiliser des moyens permettant d'aller au-delà de la seule sauvegarde ;
- faire appel aux associations d'insertion qui possèdent un vrai savoir-faire dans les métiers de réhabilitation ;
- organiser une journée commune pour l'ensemble des forts...



38^{ème} Rencontre FNAU

Participation au colloque annuel de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

8, 9, 10 novembre 2017 - Strasbourg

Partenaires

FNAU et réseau des agences d'urbanisme

Supports

Documentation à l'AUTB

Infos sur <http://38eme-rencontre.adeus.org>

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr



La centrale de géothermie profonde de Rittershoffen (DR)



Programme et teneur des visites

La première journée était consacrée aux visites. Maryline Labattut a choisi de se rendre dans l'agglomération mulhousienne pour une présentation des enjeux transfrontaliers et de projets concrets comme l'EuroAirport, suivie d'une visite du quartier gare, de la cité numérique KMO et du centre-ville. Laurence Ducommun a quant à elle découvert plusieurs réalisations d'EDF et sa filiale ES (électricité de Strasbourg) : la centrale biomasse la plus importante de l'Eurométropole (qui alimente les réseaux de chaleur urbains des quartiers de l'Esplanade et de l'Elsau, soit 10 000 logements), la centrale hydroélectrique de Strasbourg et la centrale de géothermie profonde de Rittershoffen, première au monde à alimenter directement un site industriel à partir de la chaleur de l'eau géothermale.

La deuxième journée a débuté par la plénière d'ouverture avec la participation de Roland Ries (maire de Strasbourg), Robert Hermann (Président de l'ADEUS et de l'Eurométropole de Strasbourg) et Jean Rottner (Président du Grand Est, de la FNAU et de l'AURM).

Trois tables rondes se sont succédées pour questionner l'existence d'une identité culturelle européenne et sa traduction en termes d'aménagement et de politiques publiques. L'après-midi était consacré à dix ateliers qui s'articulaient autour de trois thématiques : les individus en tant que créateurs d'Europe, les villes et les inter-territorialités européennes, et la recherche de bien commun européen.

En parallèle des ateliers, quatre visites au choix ont été proposées. Maryline Labattut et Laurence Ducommun sont allées à la découverte du quartier de la Neustadt, construit sous la direction de l'empire allemand entre 1880 et 1918 et classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis l'été 2017. L'extension à la Neustadt du périmètre du centre-ville de Strasbourg est un symbole de la réconciliation franco-allemande.

Construire l'Europe des lieux et des liens

Chaque année la FNAU réunit plusieurs centaines de participants (élus, urbanistes, techniciens) intéressés par les questions que posent le fonctionnement et l'évolution des villes et des territoires.

Cette 38^{ème} rencontre a été l'occasion de se questionner sur le croisement des questions d'identité et d'appartenance avec les thématiques d'aménagement européennes et locales.

Deux plénières pour réfléchir à la nature du défi européen pour les territoires, et dix ateliers (sur les individus créateurs d'Europe, les spécificités des approches urbaines et métropolitaines européennes, le bien commun européen...) étaient complétés par des visites, une conférence, un campus urbain...



Le palais du Rhin, ancien palais impérial (DR)

Vers un meilleur traitement de l'information

L'agence fait le point sur une année d'utilisation du logiciel FME (Safe Software)

Maîtrise d'ouvrage

En interne

Référent / Contact

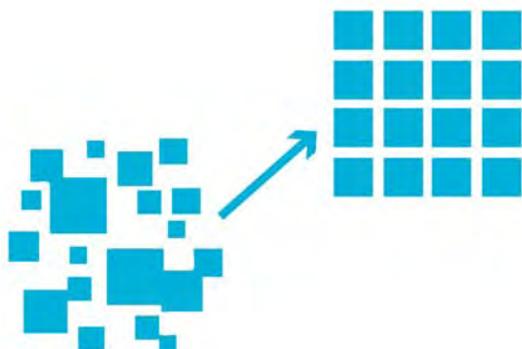
Boris Loichot / bloichot@autb.fr



Les conséquences de l'Open Data

En quelques années, les plateformes de données se sont développées avec notamment le site opendata.gouv.fr qui regroupe des données ouvertes issues de collectivités locales, de l'État et de tout établissement assurant une mission de service public. Cette impulsion est consécutive aux diverses obligations réglementaires que présente en détail le site www.opendatafrance.net.

Par cette action, des jeux de données essentiels à notre activité ont été rendus publics comme le fichier Sirène de l'INSEE entraînant de fait un volume de données sans commune mesure avec la masse d'information traitée auparavant.

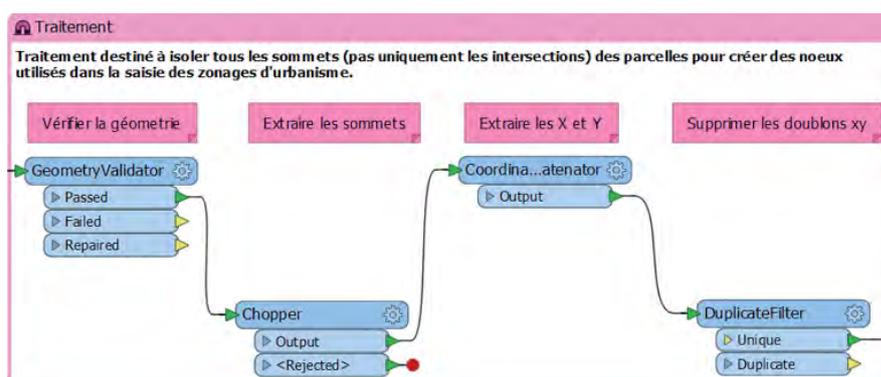


Le choix d'un ETL

Très répandu dans les grandes collectivités et les agences d'urbanisme, un ETL (Extract, Transform, Load) est utilisé pour gérer les données – géographiques ou non.

Il repose sur trois fonctions :

- *Charger (Load)* des fichiers de multiples formats pour en exploiter les contenus, quelle que soit la taille du fichier ;
- *Transformer* les données en croisant plusieurs sources et plusieurs formats afin de les enrichir et de les structurer ;
- *Extraire* les données dans plus de 400 formats issus du dessin, de l'information géographique ou des bases de données.



Traiter plus d'informations, de meilleure qualité, pour plus d'usages

Au-delà de sa capacité à gérer de grands volumes, l'ETL permet de contrôler la qualité de la donnée grâce à des règles qui analysent les attributs et la géométrie. L'objectif est de passer d'une donnée brute à une donnée structurée et enrichie afin de l'exploiter au mieux.

C'est le cas pour réaliser la tâche urbaine (emprise du bâti), et en son sein les espaces non bâtis afin d'identifier les capacités de densification. Dans cet exemple, en partant des bâtiments du fichier cadastral disponible, une succession d'opérations corrige, structure, enrichit la donnée en la croisant avec d'autres informations.

Cette chaîne de transformation permet d'obtenir une nouvelle donnée que l'on peut extraire sous différents formats et scinder en fonction de la valeur d'un attribut comme le nom de commune ou même un seuil de surface minimum souhaité.

L'usage d'un ETL favorise la mise en relation de l'information, son traitement et son analyse, mais il permet surtout de reproduire la même chaîne de transformation à chaque nouveau millésime. Un avantage capital en terme de temps.



Le site internet autb.fr

Les usages du site internet de l'agence

Maîtrise d'ouvrage

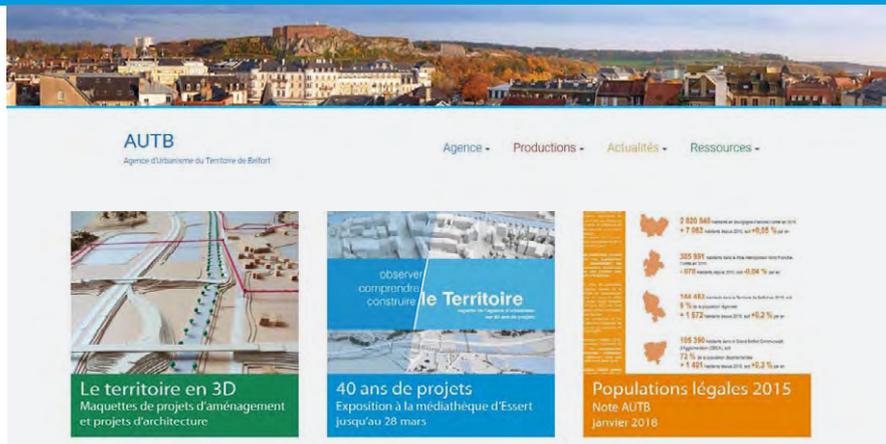
interne

Référent / Contact

Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Accès public

www.autb.fr



Un nom de domaine pour plusieurs sites

En plus du site autb.fr, destiné à communiquer sur l'agence et ses productions, deux autres sites basés sur le même nom de domaine ont été réalisés : l'atlas des sites à vocation d'activités (atlaseco.autb.fr) et le SCoT du Territoire de Belfort (scotbelfort.autb.fr). Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence a proposé à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment des PLU et PLUi.

Le site de l'agence

Présenté en assemblée générale en 2016, le nouveau site internet a été réalisé en interne.

L'ergonomie du site se base sur les modes de consultation dits multi-supports (smartphone, tablette, ordinateur, TV connectée...). Pour cela, le site est adaptatif (ou 'responsive') et offre une ergonomie appropriée quel que soit le support.

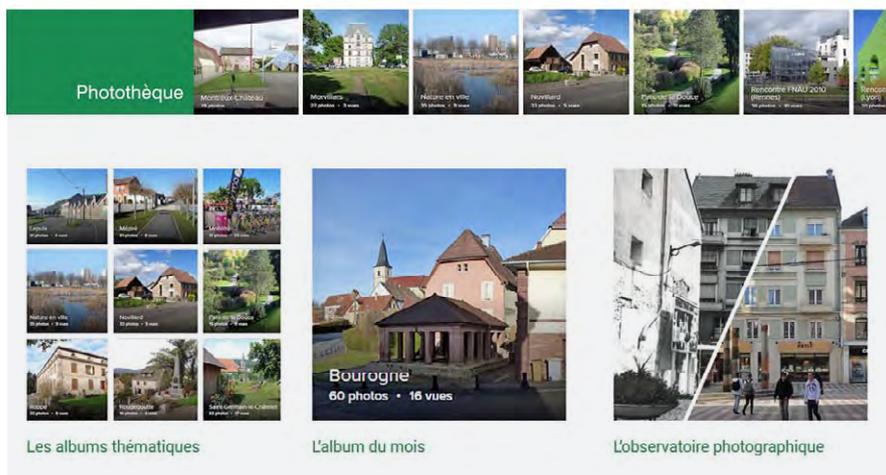
L'aspect visuel évolue également. Epuré et clair, le site valorise ses actualités.

Dans son contenu, des rubriques font leur apparition comme la photothèque qui propose à l'utilisateur différents liens vers les albums de l'agence. Les autres rubriques restent identiques avec la présentation de l'agence et de son équipe, les travaux, rapports et fiches études, et enfin des ressources comme le fonds documentaire ou les chiffres clés.



Une palette d'outils à disposition

Ce qui devait être à l'origine un outil de communication a évolué sur l'appliquatif avec la réalisation de questionnaires en ligne, de cartographies mais également d'applications internes à l'agence. L'usage du FTP, protocole permettant de transférer des fichiers, est devenu fréquent, notamment pour simplifier l'envoi de fichiers de grande taille. Progressivement, les usages vont se diversifier, aussi bien pour le partage des travaux de l'agence que pour des besoins internes.



Être acteur de sa communication

La refonte du site s'est accompagnée d'une nouvelle organisation interne destinée à favoriser l'actualisation régulière du contenu. Ainsi, des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

Depuis la fin d'année 2016, l'AUTB met également à jour ses publications sur le site internet de la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme).

Les ressources photographiques en ligne sur autb.fr

- les albums thématiques
- l'album du mois
- l'observatoire photographique

Programme partenarial depuis 2014

Maîtrise d'ouvrage

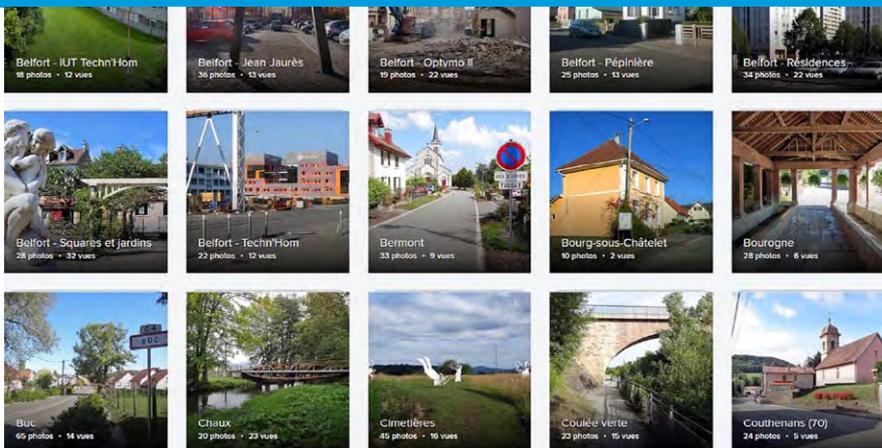
En interne

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Accès

www.autb.fr



Une banque de données photographiques

La photothèque de l'AUTB porte sur toutes les dimensions de l'aménagement du territoire. Elle s'enrichit au gré des études réalisées dans le cadre du programme de travail.

Les ressources photographiques accessibles en ligne constituent une petite partie du fonds total. Elles sont présentées sous forme d'albums par thème ou par lieu, dans l'ordre alphabétique. Régulièrement, une thématique liée à l'actualité de l'AUTB ou du Territoire est mise en lumière via 'l'album du mois'.

Un observatoire pour remonter le temps

L'observatoire photographique fait l'objet d'une photothèque dédiée. Il est fondé sur le suivi chronologique de sites en évolution, à des fins d'analyse des paysages urbains et ruraux et de leurs mutations.

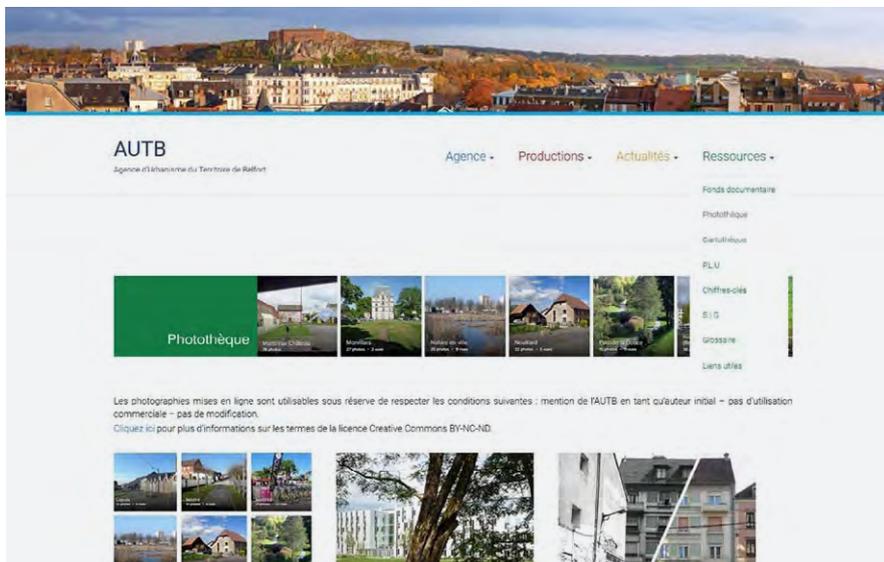
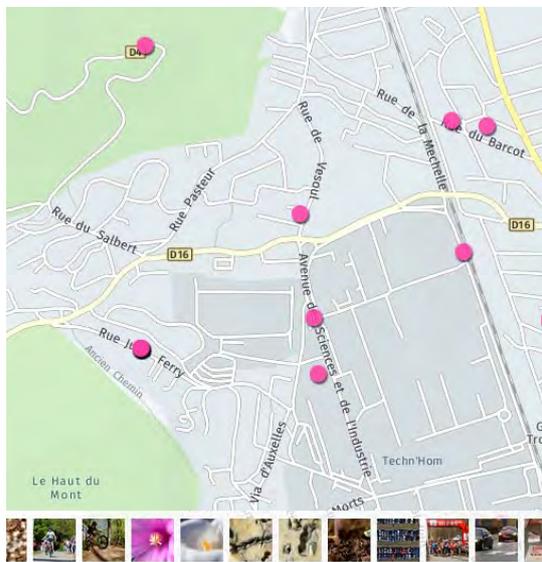
Les séries photographiques 'avant-après' constituent progressivement une mémoire des paysages. Elles sont présentées sous forme d'albums par lieu.

Des ressources à partager

Toutes les prises de vue sont légendées et datées. Une partie est en outre géolocalisée et par conséquent accessible via une carte.

Le corpus est aussi bien à usage interne qu'à destination des partenaires, ou encore d'un public d'étudiants, enseignants...

Les images disponibles en ligne sont libres de droits pour une utilisation non commerciale, sans modification, avec mention de l'AUTB en tant qu'auteur initial (Creative Commons BY-NC-ND).



Les archives et la documentation de l'AUTB

Structuration et partage des ressources documentaires

Maîtrise d'ouvrage

En interne

Partenaires

Archives départementales

Référent / Contact

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr

Conditions d'accès

Sur place / www.autb.fr



40 années d'archives

Depuis 1977, date de la création de l'agence, les études de l'AUTB ont été enregistrées et conservées, constituant aujourd'hui un ensemble de grand intérêt.

En 2016, un travail de tri et de catalogage a été mis en place dans une volonté de valoriser ce fonds.

La documentation au quotidien

En plus de ses propres archives, l'AUTB gère un arrivage documentaire quotidien.

Trois principales ressources sont traitées :

- la presse quotidienne, qui est gérée au jour le jour avec la création d'une revue de presse interne en version numérique destinée aux collaborateurs ;
- les envois des publications du milieu professionnel ainsi que des autres agences d'urbanisme du réseau FNAU ;
- les revues et magazines auxquels l'agence est abonnée comme « le Moniteur », « Urbanisme », « Construction Urbanisme », etc.

Régulièrement, et à la demande des collaborateurs, l'AUTB se porte également acquéreuse d'ouvrages sur tous les thèmes qui lui sont utiles, tels que l'environnement, l'aménagement, la mobilité, l'habitat...

Les moyens d'accès et de consultation

Les travaux de l'agence – qui regroupent les études, les dossiers, les notes et les documents intermédiaires de travail ou encore des cartes – ont été triés et classés. Une partie est aujourd'hui exposée dans les locaux de l'Agence, et consultable sur place.

Toutefois, dans un souci de restructuration de la documentation et surtout de gain de place, l'AUTB a fait le choix de délocaliser une partie de son fonds documentaire aux Archives départementales, auprès desquelles elle a fait un dépôt. 82 boîtes d'archives représentant des centaines d'études sont ainsi délocalisées, mais restent accessibles et consultables sur demande préalable.

L'AUTB a également extrait de sa documentation plusieurs milliers de diapositives, photographies et négatifs couvrant la période 1978-1989 sur Belfort et son Territoire. Un premier tri a été effectué par l'Agence puis déposé aux Archives départementales. Ce fonds a été pris en charge par une personne spécialisée dans la photographie, qui a réalisé un inventaire exhaustif et détaillé de chaque versement. Ainsi, à chaque reportage de l'AUTB correspond un classeur consultable aujourd'hui aux Archives départementales.

Des demandes de consultation de la part d'étudiants encouragent aujourd'hui l'AUTB à faire connaître ses archives en passant notamment par le biais du nouveau site internet de l'agence.



Observations : les articles 1-5, 8-14, 18-21, 25-26, 31, 41, 44 et 54 contiennent des photographies.

Numéros des articles	Description sommaire et dates extrêmes	Indexation
	Etude et suivi de projets d'urbanisme et d'équipement.	
1	Dorans, Offemont, Menoncourt, Meroux, 1991-2000.	
2	Offemont, Beaucourt, 1983-1997.	
3-5	Delle, 1989-1997.	
6	Sévénans, Bavilliers, 1977-1998.	
7	Essert, Chaux, 1973-1997.	
8	Valdoie, 1991-1994.	
9-10	Bourogne, Danjoutin, 1973-1995.	
11	Morvillars, Bavilliers, 1983-1993.	
12	Valdoie (ZAC de la Rosemontoise et de l'Arsoit), 1982-1995.	
13	Essert, Belfort (ZAC du Port, ZAC d'Altkirch), 1979-1997.	
14	Pérouse, Belfort, 1978-1996.	
15-16	Belfort (ZAC), 1976-1980.	
17	District d'agglomération, 1997-1999.	
18	Delle (ZAC), Evette (POS), Danjoutin (POS), 1983-1998.	
19-34	Belfort (Glacis, les Hauts, emprises militaires, théâtre, pistes cyclables), Malsaucy, Savoureuse, 1980-1999.	

Deux nouvelles rubriques ont ainsi fait leur apparition sur le site internet de l'AUTB :

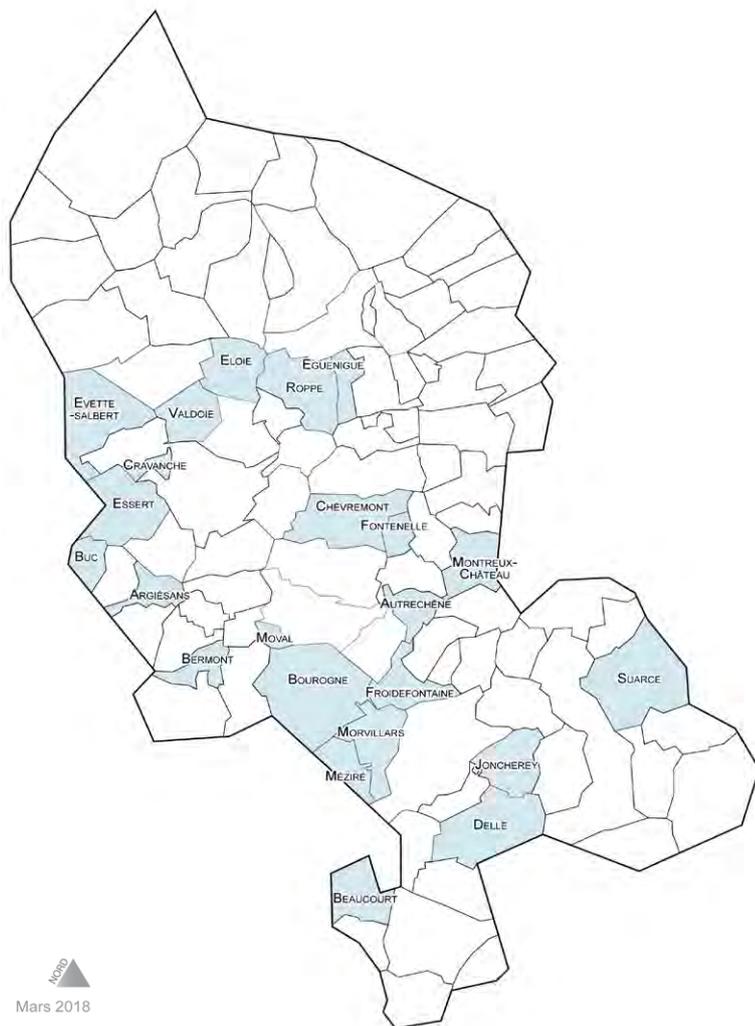
- la première présente une sélection d'ouvrages de référence portant sur l'aménagement du territoire ;
- la deuxième propose une fois par mois un nouvel album photos sur une commune ou un thème d'actualité.

L'AUTB encourage tous ses partenaires et membres à consulter son fonds documentaire et ses archives.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

LES CONTRATS EXTÉRIEURS

Les contrats extérieurs en cours en 2017



Élaborations de PLU

- Argiésans
- Autrechêne
- Beaucourt
- Bermont
- Bourogne
- Buc
- Chèvremont
- Cravanche
- Delle
- Éguenigue
- Éloie
- Essert
- Évette-Salbert
- Fontenelle
- Froidefontaine
- Joncherey
- Méziré
- Montreux-Château
- Moval
- Roppe
- Suarce
- Valdoie

Modification simplifiée de POS

- Morvillars



PROGRAMME DE TRAVAIL 2018

1 Enjeux territoriaux - régionaux - locaux

2 Planification & Urbanisme réglementaire

3 Socio-démographie & Habitat

4 Espace économique

5 Mobilité

6 Environnement

7 Conception urbaine

8 Animation - Diffusion - Ressources

+ Intérêt partenarial et modalités de partage

1

ENJEUX TERRITORIAUX - RÉGIONAUX - LOCAUX

À travers plusieurs réformes successives plus ou moins coordonnées et aussi sous la pression de la demande des élus locaux, un grand chantier s'est ouvert : celui de l'articulation des territoires et de leurs besoins de repères en matière de développement.

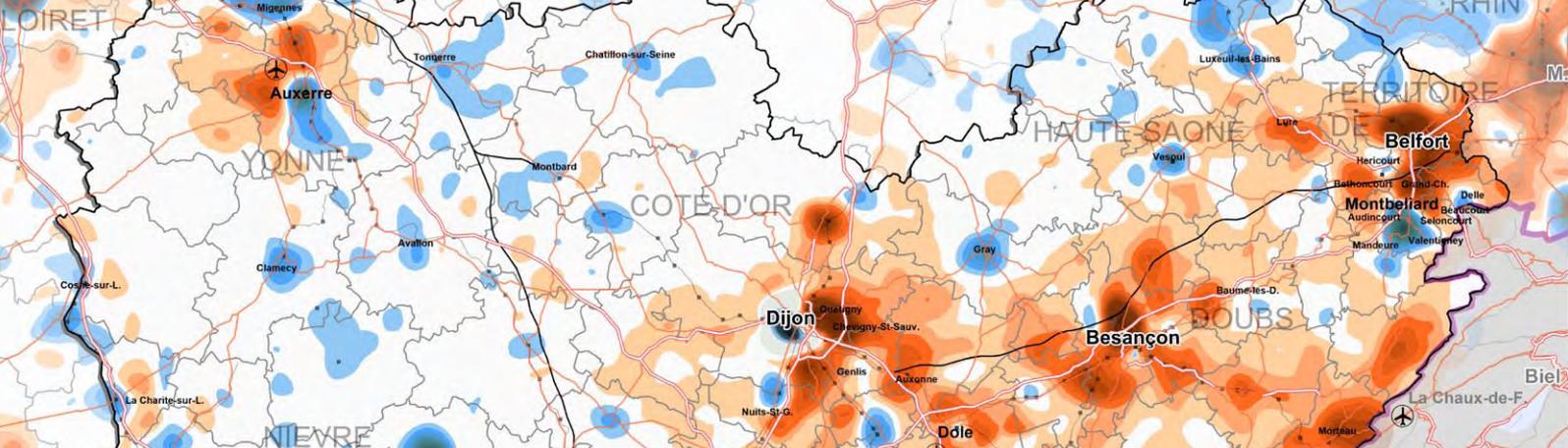
Tout cela doit se construire maintenant : les grandes préoccupations génériques de la lutte contre le réchauffement climatique et de la gestion raisonnée des ressources naturelles, se recoupent avec les effets de la loi du 7 août 2017 (NOTRe) qui a transformé l'architecture intercommunale, et avec un besoin de reconstruction des repères venant des territoires, obligés de se transformer pour affronter avec peu de moyens, les difficiles réalités socio-économiques qui sont les leurs.

Même si cela n'est pas totalement explicite, l'aménagement du territoire est devenu à nouveau, comme dans un moment historique de reconstruction nationale, un sujet central pour notre pays.

Cela se ressent parfaitement dans le champ d'activité local de l'agence d'urbanisme, avec :

- *l'élaboration de projets structurants : le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté, les orientations stratégiques du Pôle Métropolitain du Nord Franche-Comté ;*
- *la 'montée en pression' de questions qui interrogent tous les espaces : la fonction fondamentale des villes moyennes (négligées par la logique du 'tout métropolitain') dans le territoire, le besoin de renouvellement des cœurs d'agglomérations dont les fonctions tertiaires sont menacées, le sujet de la santé...*
- *un considérable besoin de connaissance dans le cadre d'un réseau de coopération : les sols, les populations, les activités...*





1.1 – Le chantier régional

La Région est fortement focalisée sur la construction du SRADDET. Les agences d'urbanisme coopèrent dans un partenariat à quatre, avec pour mission un accompagnement des temps de travail et d'échange organisés par la Région, un travail d'étude de la trame territoriale régionale visant à décrire l'ensemble des liens susceptibles de fédérer les composantes locales dans une dynamique générale, la contribution à l'investissement co-piloté par l'État et la Région en matière de connaissance des territoires (projet dit de « stratégie régionale de la connaissance », incluant, entre autres, l'observation des marchés fonciers, du tissu économique, de l'occupation dynamique des sols).

1.2 – Le Nord Franche-Comté

Le Pôle Métropolitain a été interpellé en 2017 sur plusieurs questions très concrètes provenant de l'extérieur comme de l'intérieur : transports en commun, ressources en eau, traitement des déchets, développement économique, partenariat sur les fonctions supérieures...

Après une période de latence de plusieurs années sur ce terrain, les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard sont de nouveau sollicitées pour apporter un appui à la construction des dossiers du Pôle Métropolitain (positionnement local dans le schéma régional, contrat de territoire), à l'animation de temps d'échanges et de réflexion entre élus pour 'cadre' les objectifs ou arbitrages dont le Pôle a besoin pour devenir opérationnel, et à rafraîchir le « Portrait de Territoire » anciennement réalisé dans le cadre du SMAU (population – économie – transport – environnement – fonctions supérieures – qualité de vie).

Le Pôle Métropolitain est en outre ouvert à des échanges avec les territoires voisins, tels les contacts avec le Doubs Central, la Haute-Saône, le Haut-Rhin, le Canton Suisse du Jura. Cet environnement donne lieu à des approches complémentaires et à des partenariats potentiels.

1.3 – Des dossiers du Territoire de Belfort

Nombre de ces travaux se retrouveront dans les rubriques suivantes, mais il faut bien noter que le département existe encore avec une grande force locale, en tant qu'espace pertinent, faisant transition entre les EPCI et les territoires de grande dimension.

2

PLANIFICATION & URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Plus que la production du droit du sol, l'élaboration des documents d'urbanisme est porteuse de la mise en œuvre d'un modèle de développement renouvelé pour atteindre les objectifs du développement durable. L'équilibre d'un urbanisme en harmonie avec les risques naturels et les enjeux environnementaux implique un véritable changement culturel, même si la finalité reste de créer de bonnes dynamiques locales.

Le SCoT a été pensé comme un dispositif encadrant les PLU communaux ou intercommunaux. Celui-ci est en place. C'est encore un document jeune. Restent aux documents locaux à se reconstruire dans le cadre donné... Ce chantier est en cours depuis 2016 et se poursuit en dépit d'une grande complexité technique et procédurale.

2.1 – Le SCoT du Territoire de Belfort

Le SCoT est un document réglementaire et une référence pour structurer l'aménagement du territoire départemental. Il est aussi une structure d'échange entre élus sur ces sujets sensibles parce que toujours confrontés aux particularités locales.

Le SCoT est donc un cadre à conforter, depuis son approbation le 27 février 2014, à travers une observation qui permettra de confronter la trajectoire réelle du département à celle du « scénario » envisagé. Cela doit donner lieu à un échange, car la mise en œuvre concrète de l'urbanisme ne peut se limiter à une application aveugle de la norme.

Le SCoT devra en outre travailler à sa mise en compatibilité avec le SDAGE de Rhône-Méditerranée, voire avec d'autres documents supérieurs, si nécessaire.

L'AUTB, en tant que cellule technique du Syndicat Mixte du SCoT, effectue le suivi des documents locaux et prépare les contributions aux différentes commissions.





2.2 – Une AMO pour le SCoT des Vosges Saônoises

L'AUTB poursuit son appui au PETR du Pays des Vosges Saônoises, notamment en apportant son expertise sur les suivis fonciers.

2.3 – Le PLUi des Vosges du Sud

Les vingt-deux communes de la CCVS sont engagées dans un processus commun. Travail important et passionnant qui suscite la construction d'une vision collective des scénarios de développement, des intérêts et des transversalités du territoire.

Cette approche concerne tous les domaines de l'aménagement : environnement, logement, économie, services, mobilité, de même que tous les enjeux spécifiques : accès aux services, zone de montagne, inclusion dans le bassin de vie belfortain, proximité de l'Alsace, etc.

Après le temps du projet, viendra celui de sa mise en place zonale et réglementaire, le tout étant construit dans un échange permanent entre élus et avec une concertation avec le public.

2.4 – La poursuite de l'appui à l'élaboration du PLU de Belfort

En appui du service Urbanisme de la Ville de Belfort, l'AUTB apporte une contribution technique sur les différents aspects du dossier : patrimoine, analyse urbaine, mise au point des pièces du rapport de présentation, PADD et pièces réglementaires.

2.5 – Le conseil aux communes

L'AUTB assure auprès des communes membres un conseil en procédure pour tout ce qui a trait aux aspects juridiques, qu'il s'agisse de nouvelles demandes ou d'évolution des documents opposables.

2.6 – Le volet d'activité contractuel

Dans le cadre de contrats de prestations de services soumis à concurrence et à fiscalité commerciale, l'AUTB intervient pour l'élaboration de documents d'urbanisme d'une vingtaine de communes.

3

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

La finalité de l'aménagement reste au service de la cohésion sociale et à la recherche de dynamiques positives. C'est pourquoi la connaissance des habitants, de leurs conditions de vie, d'habitat, d'emploi et d'accès aux services, tient de longue date une grande importance dans l'activité de l'AUTB.

3.1 – Les politiques de l'habitat

Ces domaines sont déjà inscrits dans une grande continuité, mais justifient un travail permanent d'actualisation.

- Le PLH du Grand Belfort doit être remanié au regard de son nouveau périmètre et recadré dans ses objectifs. L'AUTB a déjà coopéré avec les services pour actualiser et compléter les éléments de diagnostic, d'analyse et d'évaluation à mi-parcours. L'AUTB contribue activement aux Rencontres annuelles de l'habitat du Grand Belfort, temps fort d'échange avec les acteurs locaux pour un débat renouvelé, source d'enrichissement réciproque entre élus et société civile.
- Il en va de même pour la politique de la ville, dans la mesure où le NPNRU induit annuellement un suivi opérationnel et des indicateurs en rapport avec les objectifs de renouvellement urbain de désenclavement et de mixité sociale.
- La démarche de réhabilitation du bâti ancien OPAH-RU engagée à Belfort pour lutter contre la précarisation du parc ancien privé, met en œuvre un collectif d'acteurs locaux piloté par le Grand Belfort auquel l'AUTB apporte son expertise de connaissance du terrain et des marchés immobiliers.





3.2 – Les services, une question sans cesse reformulée

Sans des services marchands et non marchands bien répartis et accessibles, aucune vie locale n'est possible. Mais on sait que les équilibres anciennement acquis sont en prise à des évolutions plus ou moins rapides, qui finissent par nécessiter des orientations politiques majeures.

Parmi celles-ci, plusieurs sujets sont présents : le renouvellement du commerce 'traditionnel' au centre des villes et des bourgs, la santé, l'accès aux services publics, et, comme toujours, la pérennité scolaire.

- Un groupe de réflexion sur le centre-ville de Belfort est mis en place pour définir des objectifs d'intervention sur le commerce, dans la perspective de créer des moyens d'intervention publics dynamiques (SEM patrimoniale). L'AUTB est associé à cette étude.
- Le Contrat Local de Santé, qui sera négocié cette année, devra trouver une transcription opérationnelle au niveau du Grand Belfort. Il est prévu que l'AUTB contribue à la description des éléments de diagnostic et à la proposition d'actions équilibrantes pour répondre aux besoins de renouvellement de l'offre vis-à-vis des professionnels et des populations.
- Le Département et l'État s'appuient sur l'AUTB pour réaliser le diagnostic territorial du futur Schéma d'Accessibilité aux services publics (SDAASP), tant en contexte urbain que rural.
- Le suivi des objectifs scolaires est à mettre en rapport avec les mouvements divers de population des communes et des quartiers. Ceux-ci sont impactés par des créations de logements et par des processus de variations démographiques. L'AUTB effectue, pour la Ville de Belfort, des prévisions d'effectifs scolaires pour anticiper les politiques d'éducation et de gestion du patrimoine de la Ville.

3.3 – Populations, stratégies résidentielles et contexte immobilier

- Le suivi des indicateurs sociodémographiques, dès leur publication par l'INSEE, est réalisé et publié par l'AUTB, dans le but de connaître les évolutions sociales des territoires. Ce travail permet une comparaison des constats locaux avec des territoires proches de la Région.
- La connaissance du marché immobilier donne lieu à un suivi déjà ancien. Il permet de visualiser l'offre émergente en logements et terrains à bâtir, d'en comprendre le flux et d'apprécier un potentiel à court et à moyen termes. L'AUTB a toujours modernisé cet observatoire, prochainement en ligne dans une version interactive.

4

ESPACE ÉCONOMIQUE

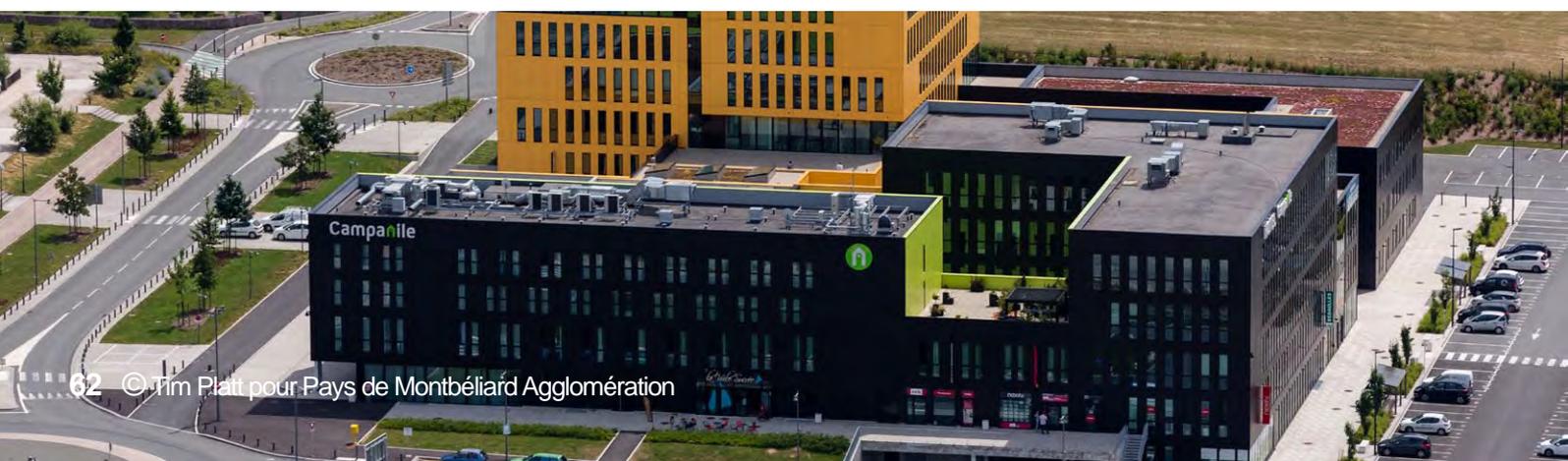
L'AUTB apporte aux décideurs locaux du développement économique une compétence essentiellement spatiale : connaissance et évaluation du foncier, avec une approche de la cohérence fonctionnelle du territoire. La mise en place de l'activité se structure en symbiose avec le bassin de vie et s'appuie sur les réseaux de transport, d'énergie, d'eau... L'économie est, par ailleurs, fortement impliquée dans la qualité des espaces qu'elle occupe.

4.1 – Les évolutions du commerce

Cette question est devenue vive du fait de la fragilisation croissante des espaces commerciaux. Hérité des 'Trente Glorieuses', le commerce mutant sous l'effet des nouvelles technologies soulève nombre d'incertitudes pour les territoires. Les centres villes, comme les zones commerciales de périphérie, doivent impérativement se régénérer. La Ville de Belfort a établi un groupe prospectif, incluant l'AUTB, pour recadrer les bases de la fonction commerciale.

4.2 – Les sites d'activité : une offre recadrée de niveau départemental

La gestion de la compétence de développement économique et de portage des zones d'activités a été redistribuée par la loi NOTRe. Beaucoup de sites, souvent de grande dimension, qui ont été anciennement engagés par les collectivités locales dans le Territoire de Belfort ont perdu de leur lisibilité. Leur niveau de commercialisation est plutôt faible, avec cependant des dynamiques contrastées et de véritables succès.





À ce stade, un travail de réflexion est engagé pour recadrer les objectifs stratégiques à moyen et long termes, et tendre à une diversification pertinente des sites. Cibler les produits pour répondre à l'offre, se positionner face à la concurrence externe, éviter la confusion des produits locaux, maîtriser le facteur temps... tels sont les objectifs du travail engagé et qui devrait déboucher sur un nouveau dispositif opérationnel. L'AUTB est associé par le Grand Belfort au groupe de travail animé par TANDEM.

4.3 – L'Atlas des Sites d'Activité du Département

Ce travail de suivi des sites économiques est en place depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, il s'agit d'une source d'information en ligne et interactive. Il présente les sites et les entreprises qui y sont installées avec des entrées par EPCI ou par commune.

4.4 – L'AUTB en appui aux études de prospection

L'AUTB intervient en appui des acteurs publics lors de recherches d'implantations d'activités à instruire au cas par cas, sur mesure et souvent dans des délais très courts. L'AUTB apporte sa connaissance du terrain, des possibilités réglementaires, et sa maîtrise des documents graphiques, pour appuyer les montages qui seront portés par les responsables locaux.

5

MOBILITÉ

Le domaine des déplacements est en évolution sous de nombreux aspects et reste une préoccupation centrale pour le fonctionnement du territoire. De nouvelles infrastructures dans le Territoire de Belfort, des questions environnementales, des usages évolutifs, beaucoup d'innovations à venir, font de la mobilité une question omniprésente. Là encore, l'AUTB ne se positionne pas en spécialiste du transport, mais en approfondissant la mobilité dans sa relation au territoire et aux choix d'aménagement.

5.1 – La ligne Belfort - Delle et le transport scolaire

Historiquement assuré par le bus, le transport scolaire va devoir se combiner avec le rail pour rentabiliser au mieux le service TER ouvert sur la ligne Belfort - Delle. Concernant le rabattement sur les gares TER, peut-il permettre un service meilleur et une optimisation des deux modes ? L'AUTB doit coopérer avec le SMTC sur ce domaine en apportant des éléments socio-démographiques et territoriaux fins sur les territoires proches des gares et sur les besoins de déplacements susceptibles d'être drainés par la ligne.

5.2 – La mise en accessibilité du réseau des bus

L'AUTB prolonge un travail déjà amorcé il y a deux ans pour la mise en accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite.

5.3 – Un tableau de bord local

La publication de documents généraux sur le trafic, les usages, les temps d'accès, donne lieu à des notes d'information à partager pour une sensibilisation large des décideurs et usagers.



6

ENVIRONNEMENT

Le patrimoine naturel est désormais au premier plan des politiques publiques, comme il est pris en considération en amont de chaque geste d'aménagement. On le retrouve donc dans tout le domaine d'action de l'AUTB. Il forme toutefois un bloc de travail spécifique, avec des sujets particulièrement sensibles : l'eau, les paysages, les impacts sur les milieux naturels dus aux différentes formes d'urbanisation.

6.1 – L'eau, enjeu majeur de l'aménagement

Nous avons vu que le SDAGE Rhône-Méditerranée, cadre général, ainsi que ses déclinaisons locales (SAGE Allan) concernent le Territoire de Belfort. Le SCoT devra en 2018 se mettre en compatibilité avec leurs préconisations.

L'AUTB est par ailleurs régulièrement confrontée à des situations impliquant les cours d'eau et les zones humides. Au-delà de la cartographie précise de ces espaces –qui n'est pas évidente– il est indispensable de trouver les aménagements qui s'équilibrent avec les milieux naturels. Une étude est envisagée, en tandem avec l'ADUPM, sur des enjeux-types : traversées urbaines, proximités de friches, espaces agricoles, vallées en montagne...

6.2 – La traçabilité des consommations foncières

Le sujet médiatique de la transformation de terres agricoles, naturelles ou forestières a assurément conduit à des abus lors des décennies précédentes. Suite à la prise de conscience de ce qui pourrait être une atteinte à l'économie agricole, il convient d'objectiver la réalité du phénomène –localement et concrètement– pour en faire une analyse véritablement fondée.

Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT (Territoire de Belfort et Vosges Saônoises) dont une des vocations est bien de maîtriser, via les PLU, les processus d'artificialisation. L'AUTB met en œuvre ses compétences en SIG pour assurer la traçabilité des changements d'affectation des sols et publier les constats réalisés.



6.3 – Les paysages, reflets vivants de la relation à l'espace

Consécutivement aux évolutions des usages des sols, les paysages évoluent. Ils sont par nature vivants, avec les saisons et avec les événements qui marquent le territoire.

S'il existe des paysages emblématiques ou manifestement intéressants, tout fait paysage, y compris là où on n'a pas établi une référence : paysage urbain ou rural, infrastructures, quartiers ordinaires ou espaces désaffectés... Parfois le paysage peut être porteur de valeur négative et appeler réparation.

L'AUTB a développé une expertise paysagère liée à la pratique du terrain : le diagnostic paysager est une brique élémentaire de toute approche locale et il faut savoir l'apprécier comme en prévoir l'évolution. Fort de cette pratique, un observatoire permanent des évolutions par comparaison photographique, a été patiemment construit et est régulièrement enrichi. Celui-ci est ouvert au public via Internet.

L'expertise paysagère est aussi une compétence de projet consistant à mettre en place des actions de valorisation (de type 'plan paysage') ou d'aménagement de lieux d'aménités : parcs, itinéraires piétons ou cyclables, mise en scène de site, là où la qualité paysagère sera source de bien-être.

6.4 – L'éco-urbanisme

La mission Ville durable de la DREAL associe l'AUTB à la labellisation des éco-quartiers en Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'un groupe d'experts en éco-aménagement. Un récapitulatif des dossiers instruits servira de cahier de références destiné à favoriser les initiatives locales encore très timides.

La mise en application, dans les documents réglementaires, des mesures d'aménagement durable occasionne un certain nombre de réflexions débouchant sur des innovations. Les outils traditionnels de protection doivent évoluer pour traiter de nature en ville, de biodiversité, de continuité biologique, de maîtrise de l'imperméabilisation... La mise en place d'un 'coefficient de biotope' en est l'exemple.

Dans un domaine proche, on doit s'interroger sur le fait que les mesures réglementaires concernant les enjeux environnementaux ne se suffisent pas en elles-mêmes. Si une protection n'est pas suivie des actes sur le terrain, celle-ci reste vaine. Dans quelles conditions les orientations de préservation-valorisation environnementales engagent-elles des moyens de gestion et lesquels ? Il serait intéressant de consolider les acquis en la matière par des échanges avec les acteurs concernés.

7

CONCEPTION URBAINE

En matière d'urbanisme, il est courant de partir d'un lieu appelé à muter, ou de la recherche d'un lieu pour une fonction particulière. C'est la question de la faisabilité qui se pose : où, comment, pourquoi faire, quand, dans quel contexte ?

L'urbanisme tel que le pratique l'AUTB reste une activité créative qui traite du devenir des lieux, de leurs transformations et de la conception des nouvelles formes à envisager.

7.1 – L'accompagnement des opérations d'urbanisme

L'Espace Médian, le site Techn'Hom, la ZAC de l'Hôpital, le renouvellement urbain dans les QPV, sont l'objet de la vigilance et de l'implication multiforme de l'AUTB auprès des collectivités : veille sur les évolutions, contribution aux réflexions, élaboration de tout ou partie de documents d'étude, démarches de concertation...

7.2 – Études de potentialités

Dans le même esprit, mais plus en amont et sur des terrains de tailles ou d'enjeux sensibles, il est très important de cadrer le potentiel d'un espace mutable. La ville se reconstruit beaucoup sur elle-même par transformation. Le potentiel foncier lié à ces évolutions est très précieux. Toutefois, le fait de disposer d'un environnement habité impose, d'une part, que les nombreux usages restent tolérables, et, d'autre part, que la logique d'ensemble soit organisée.



8

ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES

L'AUTB s'attache à relayer localement l'actualité de l'urbanisme, les débats nationaux, les nouvelles dispositions juridiques. Elle organise sous des formes diverses des échanges avec ses partenaires, dans le but de stimuler la compréhension générale des questions actuelles d'aménagement.

Enfin, l'AUTB veille comme toujours au développement des compétences en interne. Une partie de son activité est ainsi consacrée, en plus des tâches de gestion, à l'acquisition de techniques et à l'organisation des outils de production.

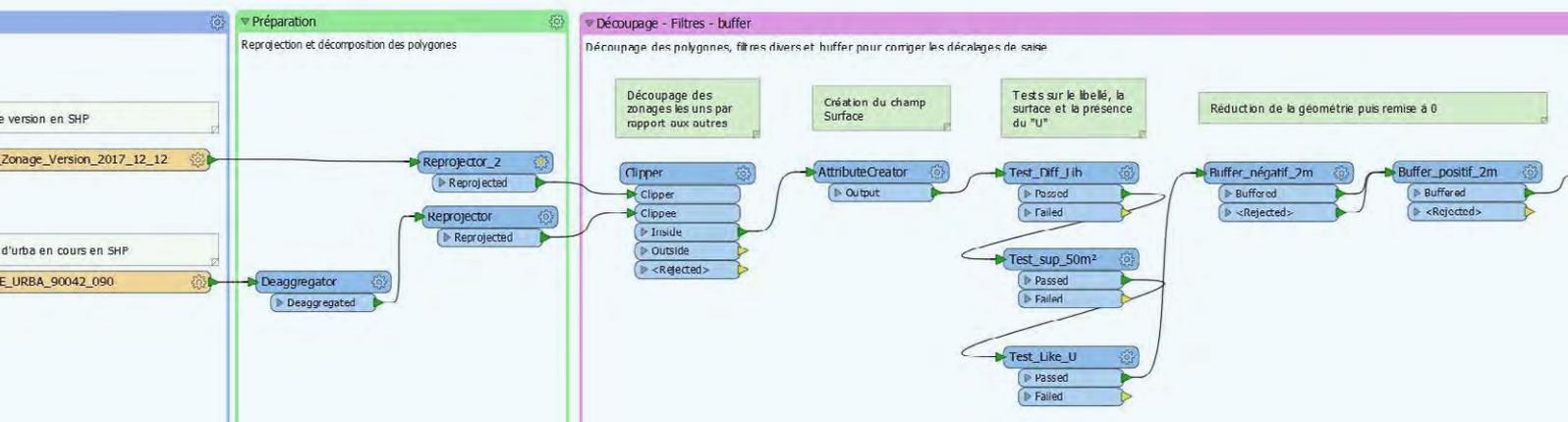
8.1 – Une exposition itinérante

L'exposition organisée pour commémorer la création de l'AUTB en 1977 (« *Observer, comprendre, construire le Territoire : regards de l'agence d'urbanisme sur 40 ans de projets* » du 9 octobre au 18 novembre 2017 à la Bibliothèque Universitaire Marc Bloch) existe dans une présentation légère et transportable. Elle est destinée à circuler de manière décentralisée. Les présentations locales sont l'occasion de rencontres pour échanger 'hors les murs', sur les problèmes d'aménagement et d'urbanisme.

8.2 – Des ateliers et débats thématiques

L'AUTB poursuit son objectif de vulgarisation et de partage avec les acteurs de l'aménagement, élus, professionnels ou autres. Des rencontres thématiques –logement, transports, modes de vie, patrimoine– sont organisées dans cet esprit, à partir de sujets locaux concrets.





8.3 – La diffusion via Internet

L'AUTB s'appuie sur un site Internet rénové. Celui-ci est devenu un support de diffusion fréquenté. L'agence y présente ses travaux et les projets auxquels elle participe. Trois sites sont administrés par l'AUTB : le site de l'agence, l'Atlas des zones d'activités, le site du SM SCoT. Par ailleurs des espaces de téléchargement – à usage interne ou à destination du public – sont mis à disposition des communes et EPCI, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

8.4 – Une documentation ouverte

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et revues professionnelles sur tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire. Il comprend aussi l'historique des études et travaux réalisés à l'AUTB depuis quarante ans. Ces documents sont tenus dans nos locaux. Un versement a déjà été fait aux archives départementales.

8.5 – Le centre de données

Les études d'aménagement nécessitent la maîtrise d'outils et de données. Le SIG est devenu majeur pour la représentation de toutes les données géo-référencées. Il est complété par les applications cartographiques, de dessin, de simulations diverses. De plus l'AUTB est toujours en recherche de techniques pour répondre à la difficulté des études. On prendra pour exemple les observatoires interactifs ou les analyses des artificialisations. L'acquisition des données territoriales dans des quantités exponentielles, leur exploitation – notamment grâce à l'analyse statistique – et leur mise à jour constituent un autre chantier de taille. Tout ce travail est peu visible, mais il fonde l'ensemble de l'expertise.

INTÉRÊT PARTENARIAL

Le programme partenarial couvre une diversité de domaines qui intéressent à des niveaux divers les partenaires de l'AUTB. Les modalités de travail s'adaptent à chaque sujet. Il en va de même de la diffusion de ces travaux.

Ces tableaux donnent une vision d'ensemble des liens de coopération construits par le programme.

	Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Département	PETRVS	Pôle Métropolitain	Adhérents
Poursuite de l'accompagnement du SRADDET			•	•		•				•	
Étude de la trame territoriale BFC			•			•					
Stratégie de la connaissance au niveau régional			•			•					
Observatoire des marchés fonciers	•		•	•		•					•
Pôle Métropolitain : appui au débat stratégique	•				•					•	
Pôle Métropolitain : portrait de territoire										•	
Dossier ville moyenne : appui au Grand Belfort	•										
Contrat local de santé : appui au Grand Belfort	•										
SDAASP : appui au CD90/Préfecture			•					•			
Structuration offre espace économique du Grand Belfort	•										
Accessibilité du nord du département								•			
Ligne TER Belfort-Delle : rabattement scolaire							•	•			
SCoT : animation, avis				•							
SCoT : indicateurs de suivi				•							
SCoT : mise en compatibilité			•	•							
AMO SCoT Vosges Saônoises									•		
PLUi Vosges du Sud					•						
Conseil aux EPCI et communes membres	•	•			•						•
PLH du Grand Belfort	•										

	Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Département	PETRVS	Pôle Métropolitain	Adhérents
Rencontres de l'habitat du Grand Belfort	•										
Marché immobilier interactif	•	•	•	•	•			•			•
Appui OPAH-RU		•									
Cartographie des DIA		•									
Indicateurs soci-démo, habitat et suivi PLH	•										
Suivi NPNRU	•										
Groupe de travail commerce et centre-ville		•									
Suivi des effectifs scolaires à Belfort		•									
Atlas des sites d'activité du territoire de Belfort	•		•	•				•			•
Suite SDAAP réseau bus							•				
Tableau de bord local mobilité							•				
Eau et aménagement (en attente d'engagement)											
Observatoire des paysages			•	•							
Éco-urbanisme : Habilitation des éco-quartiers			•			•					
Suivi des projets urbains	•										
Étude d'orientation PàB		•									
Études urbaines de potentialités	•										
Exposition itinérante et 40ème anniversaire											•
Magasin de données	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gestion du SIG	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Documentation et site web	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

MODALITÉS DE PARTAGE

Production

L'AUTB adopte différentes modalités de travail vis-à-vis des partenaires :

- Association des partenaires concernés à l'étude ou au projet au fur et à mesure de son déroulement ;
- Participation à des comités techniques et de pilotage initiés par les partenaires et réunissant d'autres participants ;
- Échange bilatéral dans le cadre de consultations diverses provenant des partenaires.

Restitution

Les travaux de l'AUTB peuvent prendre différentes formes :

- Rapports diffusables sur support papier et numérique ;
- Notes de synthèse ou document court ;
- Réalisation de bases de données quantitatives ou cartographiques.

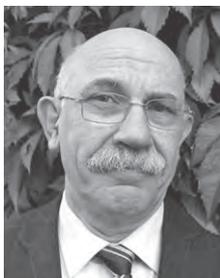
	PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
	Association	COTECH COFIL	Appui Conseil	Rapport	Note	Données	Partenaires	Web	Ateliers Débats
Poursuite de l'accompagnement du SRADDET	•		•		•	•	•	•	
Étude de la trame territoriale BFC		•		•			•	•	
Stratégie de la connaissance au niveau régional	•		•		•		•		
Observatoire des marchés fonciers	•				•		•		
Pôle Métropolitain : appui au débat stratégique			•	•			•	•	
Pôle Métropolitain : portrait de territoire			•	•			•	•	
Dossier ville moyenne : appui au Grand Belfort			•			•	•		
Contrat local de santé : appui au Grand Belfort			•			•	•		
SDAASP : appui au CD90/Préfecture			•	•			•		
Structuration offre espace économique du Grand Belfort	•				•		•		
Accessibilité du nord du département		•		•			•	•	
Ligne TER Belfort-Delle : rabattement scolaire		•		•			•	•	
SCoT : animation, avis			•		•		•	•	
SCoT : indicateurs de suivi			•	•			•	•	
SCoT : mise en compatibilité			•	•			•	•	
AMO SCoT Vosges Saônoises			•	•			•		
PLUi Vosges du Sud			•	•			•		
Conseil aux EPCI et communes membres			•		•		•		
PLH du Grand Belfort			•	•			•		

Diffusion

Trois modalités de diffusion sont pratiquées :

- Mise à disposition des partenaires de l'AUTB : ceux-ci sont informés ou rendus destinataires des documents produits ;
- Mise en ligne sur le site de l'AUTB pour accès du grand public : les documents mis en ligne sont consultables en version intégrale ou abrégée ;
- Organisation d'ateliers-débats avec des partenaires conviés pour un échange faisant suite à la présentation des travaux.

	PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
	Association	COTECH COFIL	Appui Conseil	Rapport	Note	Données	Partenaires	Web	Ateliers Débats
Rencontres de l'habitat du Grand Belfort			•			•	•	•	•
Marché immobilier interactif			•	•			•	•	
Appui OPAH-RU	•		•			•	•		
Cartographie des DIA			•	•			•	•	
Indicateurs soci-démo, habitat et suivi PLH			•		•	•	•	•	•
Suivi NPNRU	•		•			•	•		
Groupe de travail commerce et centre-ville	•					•	•		
Suivi des effectifs scolaires à Belfort			•	•		•	•		
Atlas des sites d'activité du territoire de Belfort			•	•			•	•	
Suite SDAAP réseau bus			•			•	•		
Tableau de bord local mobilité			•	•			•	•	
Eau et aménagement (en attente d'engagement)	•			•			•	•	
Observatoire des paysages			•	•			•	•	
Éco-urbanisme : Habilitation des éco-quartiers	•				•		•		
Suivi des projets urbains	•				•	•	•		
Étude d'orientation PàB			•	•			•		
Études urbaines de potentialités			•	•			•		
Exposition itinérante et 40ème anniversaire			•		•				•
Magasin de données			•			•	•		
Gestion du SIG			•			•	•		
Documentation et site web			•			•	•	•	



Bruno Vidalie

Directeur

03 84 46 51 66 / bvidalie@autb.fr

Il est responsable de l'animation et du développement de l'AUTB.



Anne-Sophie Peureux

Directrice d'études – Planification, Droit de l'urbanisme

03 84 46 51 59 / aspeureux@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur les questions juridiques et réglementaires, elle étudie les questions procédurales provenant des collectivités et supervise le déroulement opérationnel des dossiers. Elle est impliquée dans le suivi du SCoT et veille sur l'actualité juridique dans un but d'information.

Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Anne Quenot

Directrice d'études – Planification, Environnement

03 84 46 51 56 / aquenot@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur la thématique environnementale, elle suit les dossiers et procédures en vigueur dans le territoire, notamment dans les domaines du patrimoine naturel, de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets, des risques.

Elle œuvre à la sensibilisation des acteurs à une meilleure pratique de l'aménagement durable.

Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Dominique Brigand

Directeur d'études – Éco-aménagement

03 84 46 51 72 / dbrigand@autb.fr

Il intervient en tant qu'animateur sur des projets de développement locaux transversaux dans le cadre de politiques de territoires, de projets urbains durables et de documents d'urbanisme.



Laurence Ducommun

Chargée d'études principale – Politiques de l'habitat

03 84 46 51 70 / lducommun@autb.fr

Référente pour les politiques de l'habitat, elle réalise des études et analyses dans ce domaine et participe avec les partenaires locaux à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre : Programme Local de l'Habitat, politique de la ville, actions de réhabilitation de logements à l'échelle des quartiers ou de territoires plus larges.



Boris Loichot

Chargé d'études principal – Géomatique, Espace économique

03 84 46 51 67 / bloichot@autb.fr

Il est chargé de structurer et d'exploiter les bases de données géographiques dont l'application est indispensable dans la totalité des domaines d'action de l'AUTB. Cette compétence l'amène à superviser l'équipement numérique de l'Agence et à être en lien avec les services informatiques et géomatiques des partenaires. Il suit particulièrement l'activité économique du Territoire de Belfort, du point de vue de son rapport à l'espace.



Pedro Hermenegildo

Chargé d'études principal – Habitat et modes de vie

03 84 46 51 68 / phermenegildo@autb.fr

Il est spécialisé dans l'analyse des modes de vie des habitants : démographie, habitat, pratique des équipements et des services... et auteur de publications périodiques d'observation et de suivi de ces sujets.

Il intervient dans le cadre des politiques de l'habitat et en appui sur les documents d'urbanisme et projets locaux.



Robin Serrecourt

Chargé d'études principal – Projet urbain, Paysage

03 84 46 51 65 / rserrecourt@autb.fr

Il ajoute à sa compétence d'architecte – mise en valeur dans de nombreuses études d'aménagement et de documents d'urbanisme – une spécialité d'analyse des paysages. Cette compétence se trouve utilisée de manière transversale, dans les projets où le paysage revêt une importance forte, mais aussi le suivi des évolutions du paysage quotidien.



Virginie Herzog

Chargée d'études – Planification

03 84 46 51 71 / vherzog@autb.fr

Actuellement en congé, elle reprendra son activité en septembre 2018

Référente pour l'élaboration de documents locaux d'urbanisme en milieu rural, elle contribue à l'important chantier de rénovation des PLU dans le département.



Hélène Kauffmann

Chargée d'études – Planification, Mobilités

03 84 46 51 64 / hkauffmann@autb.fr

Spécialiste du domaine des transports et de la mobilité du point de vue de l'urbanisme, elle contribue à diverses études en la matière. Elle est associée aux documents et plans d'urbanisme ou projets de territoires.

Elle publie épisodiquement des analyses relatives aux pratiques de mobilité, à l'utilisation des moyens de transports publics et à leur fonction territoriale.



Julien Journeault

Chargé d'études – Projet urbain, Patrimoine

03 84 46 51 69 / jjourneault@autb.fr

Il intervient dans de nombreuses études et dans l'élaboration des documents d'urbanisme dès lors qu'un volet urbain, architectural et patrimonial est à analyser et développer. En ce sens, il accompagne également l'élaboration de règlements d'urbanisme et leur compréhension graphique.



Caroline Petit

Assistante d'études – Géomatique, Analyses foncières

03 84 46 51 67 / cpetit@autb.fr

Elle intervient pour qualifier et analyser le foncier, et notamment les évolutions dans l'occupation des sols utiles aux documents de planification. Spécialisée dans les applications SIG, elle est également en appui pour structurer et exploiter les bases de données géographiques.



Anthony Groffod

Assistant d'études – Environnement

03 84 46 51 71 / agroffod@autb.fr

Diplômé en gestion durable de l'environnement pour les collectivités et les entreprises, il apporte ses compétences environnementales (milieux naturels, nuisances et pollutions, risques naturels et technologiques) dans le travail pluridisciplinaire de production des documents d'urbanisme. Il mobilise et effectue le suivi des données relatives à ce domaine en général et aux PLU en cours.



Béatrice Broslawski

Attachée de Direction

03 84 46 51 60 / bbroslawski@autb.fr

Elle assiste le directeur dans les tâches d'organisation et effectue le suivi administratif et financier de l'AUTB. Elle dirige le secrétariat.



Véronique Bontemps

Assistante de Direction

03 84 46 51 51 / vbontemps@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique...), elle contribue à la mise en forme des documents élaborés par l'équipe.

Elle assure en particulier le secrétariat du SM SCoT.



Caroline Demeusy

Assistante Supérieure

03 84 46 51 55 / cdemeusy@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique...), elle réalise pour l'équipe les tâches de saisie et de mise en forme des documents.

Elle gère la documentation et la revue de presse locale.



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand BP 10107 90002 Belfort cedex • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

